



Sommaire

Rapport sur la gestion du Groupe

1	Résultat des activités	02
2	Présentation des exercices 2000 et 1999	02
	2.1 Analyse par segment d'activité	02
	2.2 Chiffre d'affaires des services et produits	07
	2.3 Coûts opérationnels	21
	2.4 Personnel	23
	2.5 Résultat part net du groupe	25
3	Situation de trésorerie et sources de financement	27
	3.1 Situation de trésorerie	27
	3.2 Sources de financement	28
4	Dépenses d'investissement	28
	4.1 Investissements incorporels et corporels	28
	4.2 Investissements financiers	29
5	Passage à l'euro	29
6	Événements postérieurs	29
7	Perspectives d'avenir	30

États financiers consolidés

	Compte de résultat consolidé	31
	Bilan consolidé	32
	Tableau des flux de trésorerie consolidés	34
	Tableau des variations des capitaux propres consolidés	36
	Annexe des comptes consolidés	37

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

73

Rapport sur la gestion du groupe

Conseil d'administration du 21 mars 2001

1 - Résultat des activités

Quatre segments ont été créés afin de mieux refléter la nouvelle organisation du Groupe consécutivement au regroupement des activités mobiles sous Orange et celui des activités Internet grand public sous Wanadoo : "Orange", "Wanadoo", "Services fixes, voix et données en France" et "Services fixes, voix et données hors de France". Ces quatre nouveaux segments se substituent aux précédents "Services fixes et divers", "Mobiles en France" et "International".

De plus, France Télécom a modifié la présentation de son chiffre d'affaires par lignes de produits pour la faire correspondre à cette nouvelle organisation du Groupe.

Par ailleurs, à compter du 1^{er} janvier 2000, France Télécom a modifié ses méthodes de comptabilisation des frais d'émission d'emprunts et des intérêts encourus pendant la période de construction des immobilisations corporelles. Ces changements de méthodes qui sont décrits dans l'annexe des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2000, n'ont pas d'incidence significative. En conséquence, il n'est pas présenté d'information comparative pro forma pour l'exercice 1999.

En outre, l'amortissement des écarts d'acquisition, qui était précédemment inclus dans les charges opérationnelles et dans la rubrique "Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence", est désormais présenté sur une rubrique distincte du compte de résultat. Afin de les rendre comparables à celles de l'exercice clos au 31 décembre 2000, les données des exercices 1999 ont été reclassées selon cette nouvelle présentation.

Les soldes intermédiaires "Résultat avant impôt, participation et intérêts minoritaires" et "Résultat avant intérêts minoritaires" ont été remplacés par un solde intermédiaire unique "Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition et intérêts minoritaires". Afin

de les rendre comparables avec celles de l'exercice clos le 31 décembre 2000, les données relatives au 31 décembre 1999 ont été retraitées selon cette nouvelle présentation.

Par ailleurs, la mention "à taux de change et périmètre constant" dans la suite du texte désigne les variations "à taux de change, périmètre et méthodes de consolidation constants".

2 - Présentation des exercices 2000 et 1999

2.1 Analyse par segment d'activité

France Télécom opère dans le secteur des télécommunications sur des segments principaux identifiés sur la base de critères opérationnels, parmi lesquels le potentiel de croissance des marchés concernés, la stratégie d'investissement de France Télécom dans chacun d'entre eux et leur rentabilité propre. France Télécom a défini les quatre segments d'activité suivants : "Orange", "Wanadoo", "Services fixes, voix et données en France", "Services fixes, voix et données hors de France". Les segments d'activité de France Télécom sont susceptibles d'évoluer à l'avenir en fonction de l'évolution de ses choix stratégiques.

2.1.1 Segment Orange

Le segment "Orange" comprend les activités de téléphonie mobile en France, au Royaume-Uni (y compris celles d'Orange plc à compter de sa date d'acquisition par France Télécom, soit une période de quatre mois en 2000) et dans le reste du monde, excepté les activités mobiles non apportées au segment.

Exercice clos le 31 décembre (en M€)	2000	1999	%
Chiffre d'affaires	9 025	4 942	82,6
EBITDA ⁽¹⁾	1 668	763	118,6
Résultat opérationnel courant ⁽²⁾	633	45	ns
Investissements corporels et incorporels	9 517	1 408	ns

(1) EBITDA : résultat opérationnel courant avant amortissements

(2) Résultat opérationnel avant éléments spécifiques et non récurrents

La progression du chiffre d'affaires du segment "Orange" correspond pour plus de la moitié au développement des opérations mobiles existantes avec, en particulier, une croissance annuelle de 40,3 % du chiffre d'affaires du sous-segment "Orange France" qu'explique la progression annuelle de 42,4 % du nombre d'abonnés (soit 14,3 millions au 31 décembre 2000). Hors de France, la progression des activités existantes concerne principalement les opérations mobiles en Europe avec la très forte progression du chiffre d'affaires réalisé en Belgique, aux Pays-Bas, en Roumanie et au Danemark. Le reste de la croissance annuelle des produits du segment "Orange" en 2000 correspond à l'acquisition d'Orange plc à compter du 1^{er} septembre 2000, soit quatre mois d'activité.

L'EBITDA du segment "Orange" progresse de 118,6 % entre 1999 et 2000, rythme supérieur à celui du chiffre d'affaires, qui évolue de 82,6 % sur la même période. Le ratio EBITDA sur chiffre d'affaires s'améliore de 3 points et passe de 15,5 % à 18,5 % entre 1999 et 2000.

Cette progression reflète, d'une part, l'amélioration de la rentabilité dégagée de la croissance organique des opérateurs de téléphonie mobile du segment "Orange", parmi lesquels figurent FTM en France, Mobilrom en Roumanie, Mobistar en Belgique, Mobilix au Danemark, Globtel en Slovaquie et FCM dans les Caraïbes. La progression de l'EBITDA en France est liée à la croissance soutenue du parc,

entraînant une légère hausse de 5,6 % du coût global d'acquisition des abonnés (le coût unitaire d'acquisition des abonnés baisse de 5,9 % sur la même période). Cette amélioration comprend d'autre part, l'entrée dans le périmètre d'Orange plc, consolidée en intégration globale à partir du 1^{er} septembre 2000, et dont l'EBITDA est pris en compte sur 4 mois.

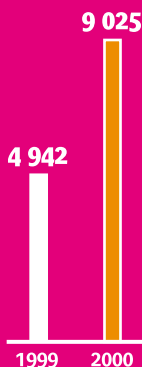
À la différence des autres opérateurs de téléphonie mobile, notamment en France, Orange comptabilise les frais d'acquisition des abonnés intégralement dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Par ailleurs, les programmes de fidélisation entrepris à partir de 1998 continuent de produire leurs effets positifs sur la réduction du taux d'attrition en France, qui passe de 22,7 % en 1999 à 22,3 % en 2000 (en taux annuel). Au Royaume-Uni le taux d'attrition connaît une diminution sensible et se situe à 9,2 % en 2000, contre 18,1 % un an auparavant. Cette différence résulte principalement de la forte progression des clients ayant souscrit une formule prépayée, qui connaît traditionnellement un taux d'attrition plus faible.

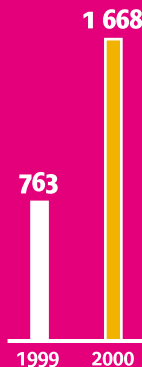
La forte croissance des investissements corporels et incorporels du segment "Orange" entre 1999 et 2000 porte essentiellement sur l'acquisition de licences UMTS au Royaume-Uni pour 6,6 milliards d'euros et aux Pays-Bas pour 436 millions d'euros, ainsi que dans une moindre mesure, sur le réseau en France pour améliorer la qualité et absorber l'augmentation du trafic.

➔ SEGMENT ORANGE

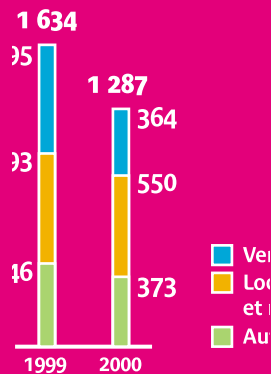
Chiffre d'affaires
(en millions d'euros)



EBITDA
(en millions d'euros)



Résultat opérationnel courant
(en millions d'euros)



2.1.2 Segment Wanadoo

Le segment "Wanadoo" comprend les services d'accès Internet, les portails, les sites marchands, les annuaires, les services aux professionnels (ASP) et les activités regroupées sous "Wanadoo SA" en 2000.

Exercice clos le 31 décembre (en M€)	2000	1999	%
Chiffre d'affaires	1 111	810	37,2
EBITDA ⁽¹⁾	- 67	68	ns
Résultat opérationnel courant ⁽²⁾	- 129	39	ns
Investissements corporels et incorporels	96	44	118,2

(1) EBITDA : résultat opérationnel courant avant amortissements

(2) Résultat opérationnel avant éléments spécifiques et non récurrents

Le chiffre d'affaires du segment "Wanadoo" enregistre en 2000 une progression annuelle de 37,2 % qu'explique, pour l'essentiel, le très fort développement du sous-segment "Services d'accès, portails et e-commerce" dont le chiffre d'affaires a été multiplié par plus de trois en un an. Outre la progression annuelle de 81,3 % du nombre de clients actifs (soit 2,4 millions au 31 décembre 2000), la très forte croissance des services d'accès à Internet est expliquée par le succès, en France, des forfaits Wanadoo Intégrales qui proposent conjointement le service d'accès et les communications, faisant ainsi progresser le chiffre

d'affaires unitaire moyen annuel d'environ 26 %. Les produits des portails et de l'e-commerce sont également en croissance très rapide. Parallèlement, les produits du sous-segment "Annuaire et Services aux Professionnels", qui représentent près de 70 % du chiffre d'affaires total du segment "Wanadoo" en 2000, connaissent une progression annuelle de 5,5 % à périmètre constant.

En décroissance entre 1999 et 2000, l'EBITDA du segment "Wanadoo" reflète des situations contrastées. D'une part, les activités Internet pèsent temporairement sur la rentabilité de ce segment en raison de la politique de développement commercial offensive de Wanadoo, dans un environnement concurrentiel exacerbé. Elles comprennent aussi les efforts portés sur le développement de la croissance externe qui contribuent à faire de Wanadoo un des principaux acteurs de l'Internet européen. Cette situation est d'autre part partiellement compensée par l'apport de rentabilité des activités annuaires, en phase de mutation avec le développement de la complémentarité avec Internet, ou en phase de croissance en exportant leur savoir-faire.

Les investissements corporels et incorporels du segment Wanadoo progressent de près de 120 % entre 1999 et 2000, d'une part, en raison de la croissance externe liée à l'intégration de FIT Production, Euronet

➔ SEGMENT WANADOO

Chiffre d'affaires
(en millions d'euros)



EBITDA
(en millions d'euros)



Résultat opérationnel courant
(en millions d'euros)



Internet (Pays-Bas) et Kompass France. Cette augmentation comprend, d'autre part, des investissements destinés à accompagner la forte croissance des activités Internet, notamment dans le domaine des portails, serveurs, plateformes, de la messagerie électronique, du moteur de recherche et du remplacement du parc informatique.

2.1.3 Segment Services fixes, voix et données en France

Le segment "Services fixes, voix et données en France" regroupe les activités réalisées en France en tant qu'opérateur de téléphonie fixe, de transmission de données, de télédiffusion et de télévision par câble.

Exercice clos le 31 décembre (en M€)	2000	1999	%
Chiffre d'affaires	20 793	20 704	0,4
EBITDA ⁽¹⁾	8 142	8 427	(3,4)
Résultat opérationnel courant ⁽²⁾	4 626	4 716	(1,9)
Investissements corporels et incorporels	2 363	2 550	(7,3)

(1) EBITDA : résultat opérationnel courant avant amortissements

(2) Résultat opérationnel avant éléments spécifiques et non récurrents

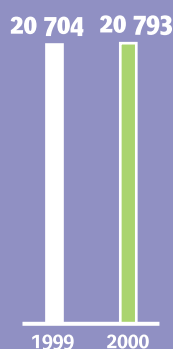
La progression des produits des "réseaux d'entreprises" (liaisons louées et réseaux de données) et de ceux des "services en ligne" (avec notamment le développement des communications téléphoniques d'accès à Internet) est compensée presque en totalité par la diminution du chiffre d'affaires de la téléphonie fixe marqué (i) par l'effet des baisses successives du prix des communications, en particulier des communications longue distance nationales et internationales, et (ii) par l'impact du développement régulier de la concurrence des opérateurs de services fixes principalement sur le marché de ces communications longue distance.

Le léger recul de l'EBITDA du segment "Services fixes, voix et données en France" entre 1999 et 2000 résulte, d'une part, des baisses de prix des communications domestiques et internationales intervenues au cours de l'année et qui concernent à la fois particuliers et professionnels. Elle est due, d'autre part, à l'accroissement des efforts réalisés en matière de distribution, de marketing et de vente dans les domaines où la pression concurrentielle se renforce.

La baisse de 7,3 % des investissements corporels et incorporels en France constatée entre 1999 et 2000, correspond à une tendance amorcée en 1999, et qui concerne principalement la partie du réseau fixe située au-delà de la boucle locale (réseaux sectoriel et longue distance).

➔ SEGMENT SERVICES FIXES, VOIX ET DONNÉES EN FRANCE

Chiffre d'affaires
(en millions d'euros)



EBITDA
(en millions d'euros)



Résultat opérationnel courant
(en millions d'euros)



2.1.4 Segment Services fixes, voix et données hors de France

Le segment "Services fixes, voix et données hors de France" regroupe les activités réalisées hors de France en tant qu'opérateur de téléphonie fixe et de transmission de données, de télédiffusion et de télévision par câble.

Exercice clos le 31 décembre (en M€)	2000	1999	%
Chiffre d'affaires	5 936	2 713	118,8
EBITDA ⁽¹⁾	1 044	355	194,1
Résultat opérationnel courant ⁽²⁾	(29)	(89)	ns
Investissements corporels et incorporels	2 339	1 018	129,8

(1) EBITDA : résultat opérationnel courant avant amortissements

(2) Résultat opérationnel avant éléments spécifiques et non récurrents

Pour une très large part, la croissance annuelle du chiffre d'affaires du segment "Services fixes, voix et données hors de France" en 2000 (soit 118,8 %) est due aux variations de périmètre avec, (i) les entrées de périmètre de Telecom Argentina à compter du 1^{er} septembre 1999 et de Jordan Telecom (JTC) au 1^{er} janvier 2000, (ii) la consolidation par intégration proportionnelle de ECMS à compter du 1^{er} janvier 2000 et (iii) l'intégration globale à compter du 1^{er} avril 2000 de Global One, consolidé antérieurement par intégration proportionnelle. Dans une moindre

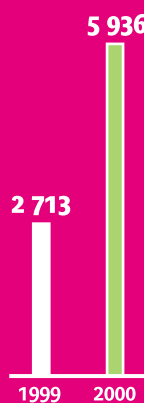
mesure, la progression correspond au développement des activités existantes, principalement en Espagne (services fixes), au Liban (services mobiles) et au Salvador (services fixes et mobiles).

La forte progression de l'EBITDA du segment "Services fixes, voix et données hors de France" entre 1999 et 2000 est liée d'une part à la consolidation en année pleine de Telecom Argentina en 2000, alors que l'opérateur historique argentin n'a été intégré proportionnellement à 50 % qu'à partir du 1^{er} septembre 1999. Elle comprend d'autre part les effets des variations de périmètre, notamment en raison de l'intégration des opérateurs égyptien ECMS et jordanien JTC au 1^{er} janvier 2000. Elle résulte enfin de la progression sensible des performances des filiales opérant dans la téléphonie fixe, notamment CI Telcom en Côte d'Ivoire, et mobile avec FTML au Liban.

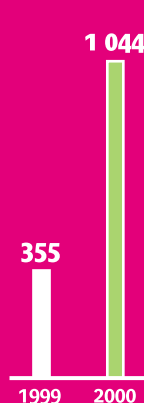
Ces éléments positifs sont partiellement compensés par l'effet de la consolidation à 100 % de Global One à partir du 1^{er} avril 2000. La finalisation du rachat d'Equant prévue à mi-année 2001, sera suivie d'une opération d'apport des activités services de données de Global One au nouvel ensemble, dont l'objectif est d'atteindre un EBITDA positif un an après le dénouement de l'opération. En l'absence d'opération de fusion entre les deux entités, l'objectif du retour à l'équilibre du résultat opérationnel en 2002 de Global One seul est maintenu.

➤ SEGMENT SERVICES FIXES, VOIX ET DONNÉES HORS DE FRANCE

Chiffre d'affaires
(en millions d'euros)



EBITDA
(en millions d'euros)



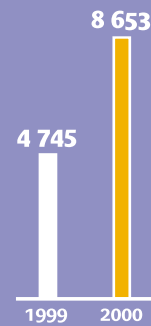
Résultat opérationnel courant
(en millions d'euros)



➔ CHIFFRE D'AFFAIRES CONTRIBUTIF DES SERVICES ET PRODUITS

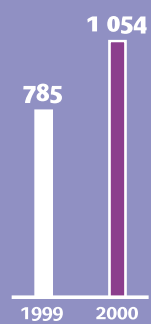
Orange

(en millions d'euros)



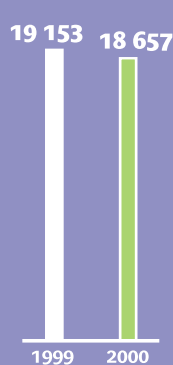
Wanadoo

(en millions d'euros)



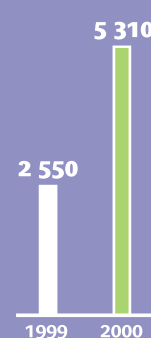
Services fixes, voix et données en France

(en millions d'euros)



Services fixes, voix et données hors de France

(en millions d'euros)



La forte progression des investissements corporels et incorporels des services fixes, voix et données hors de France est générée par des variations de périmètre, notamment Telecom Argentina, Global One et ECMS. Elle s'explique également par le déploiement des infrastructures des filiales dans le domaine de la diversification des usages de réseaux câblés (Casema aux Pays-Bas) et des réseaux fixes (Uni2 en Espagne).

2.2 Chiffre d'affaires des services et produits

Le tableau suivant présente la répartition du chiffre d'affaires consolidé de France Télécom par ligne de produits et le pourcentage de ces produits dans le chiffre d'affaires consolidé pour les exercices clos les 31 décembre 2000 et 1999. Les données suivantes représentent la contribution des différentes lignes de produits au chiffre d'affaires consolidé de France Télécom.

Exercice clos le 31 décembre	2000		1999	
	en M€	%	en M€	%
Orange	8 653	25,7	4 745	17,4
Dont chiffre d'affaires en France	5 335	15,8	3 859	14,2
Dont chiffre d'affaires hors de France	3 318	9,9	886	3,3
Wanadoo	1 054	3,1	785	2,9
Dont chiffre d'affaires en France	994	3,0	741	2,7
Dont chiffre d'affaires hors de France	60	0,2	44	0,2
Services fixes, voix et données en France	18 657	55,4	19 153	70,3
Services fixes, voix et données hors de France	5 310	15,8	2 550	9,4
Chiffre d'affaires total	33 674	100,0	27 233	100,0
Dont chiffre d'affaires en France	24 986	74,2	23 753	87,2
Dont chiffre d'affaires hors de France	8 688	25,8	3 480	12,8

Les pourcentages d'évolution des données physiques, présentés dans les tableaux ultérieurs, sont calculés sur la base des valeurs non arrondies.

France Télécom a modifié la présentation de son chiffre d'affaires par ligne de produits pour la faire correspondre à la nouvelle organisation du Groupe. Les chiffres d'affaires contributifs des groupes Orange SA et Wanadoo SA sont présentés de manière séparée. Le chiffre d'affaires des autres activités du groupe

France Télécom est présenté en séparant les activités en France des activités réalisées hors de France.

Le chiffre d'affaires consolidé de France Télécom en 2000 s'établit à 33,7 milliards d'euros, en progression annuelle de 23,7 % après une croissance de 10,5 % en 1999 et de 5,2 % en 1998. À périmètre et taux de change constants, la croissance annuelle s'établit à 8,1 %, après 7,2 % en 1999 et 4,2 % en 1998.

La très forte progression du chiffre d'affaires consolidé reflète le développement des activités à l'international dont le chiffre d'affaires a été multiplié par 2,5 en un an. Les activités hors de France représentent 25,8 % du chiffre d'affaires total du Groupe France Télécom en 2000, contre 12,8 % en 1999.

En France, la progression annuelle du chiffre d'affaires s'élève à 5,2 % en 2000 et correspond, notamment, à la forte croissance des services de téléphonie mobile et des activités liées à l'Internet pour le grand public et les entreprises.

Au 31 décembre 2000, le nombre total des abonnés de France Télécom s'élève à 77,0 millions dans les sociétés contrôlées (de manière exclusive ou conjointe), contre 55,0 millions au 31 décembre 1999, soit une augmentation de 40 % en un an.

2.2.1 Orange

(25,7 % du chiffre d'affaires consolidé en 2000)

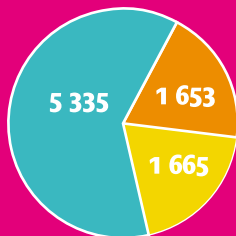
Le segment Orange correspond au chiffre d'affaires contributif de la société Orange SA et correspond (i) au montant des frais d'abonnements mensuels et aux produits de l'utilisation du réseau (y compris les revenus du trafic entrant et les services à valeur ajoutée), et, (ii) pour Orange Royaume-Uni et certaines filiales du segment "Orange hors France et Royaume-Uni", aux paiements reçus d'autres opérateurs de réseaux mobiles pour l'acheminement d'appels partant de leurs réseaux et aboutissant sur les réseaux du groupe Orange SA. S'y ajoutent, (i) les revenus des ventes de terminaux et d'accessoires dans les points de vente propres du groupe Orange SA et aux revendeurs, distributeurs et clients directs d'Orange SA, (ii) et les revenus des filiales opérateurs fixes et fournisseurs d'accès et de services Internet d'Orange SA, comme Mobilix (Danemark) et Mobistar (Belgique).

Le tableau ci-contre présente, pour les exercices clos les 31 décembre 1999 et 2000, les chiffres d'affaires concernant les opérations mobiles incluses dans le périmètre d'activité du groupe Orange SA, ainsi que leurs variations exprimées en pourcentage. Les données

➔ ORANGE

Ventilation du chiffre d'affaires contributif 2000

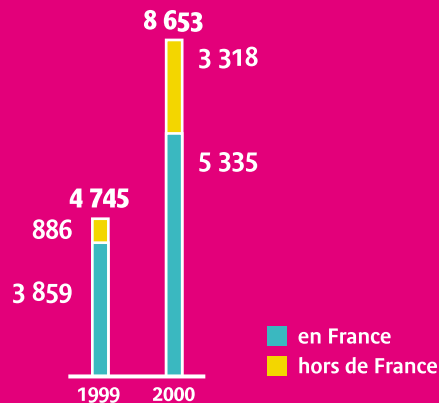
(en millions d'euros)



- Orange France
- Orange Royaume-Uni
- Orange hors France et Royaume-Uni

Répartition France/Étranger

(en millions d'euros)



suivantes représentent la contribution des différents sous-segments d'Orange au chiffre d'affaires consolidé de France Télécom.

Chiffre d'affaires (en M€)	2000	1999	%
Orange France ⁽¹⁾	5 335	3 859	38,2
Orange Royaume-Uni ⁽²⁾	1 653	–	–
Orange hors France et Royaume-Uni	1 665	886	87,9
Total	8 653	4 745	82,4
dont chiffre d'affaires en France	5 335	3 859	38,2
dont chiffre d'affaires hors de France	3 318	886	274,5

(1) Inclut le chiffre d'affaires réalisé dans les départements d'Outre-mer avec les sociétés France Caraïbes Mobiles aux Antilles et France Télécom Mobiles La Réunion, société créée au second semestre 2000.

(2) Le chiffre d'affaires d'Orange Royaume-Uni correspond à l'activité des quatre derniers mois de l'année 2000.

Le chiffre d'affaires contributif du segment Orange s'élève à 8,7 milliards d'euros en 2000, soit une progression annuelle de 82,4 %. Pour partie, cette progression est due à l'entrée de périmètre à compter du 1^{er} septembre 2000 d'Orange plc. À périmètre et taux de change constants, la croissance du chiffre d'affaires contributif global du segment Orange ressort à 44,1 % en 2000 par rapport à l'année précédente, avec une progression du chiffre d'affaires réalisé hors de France de 72,0 %, également à taux de change et périmètre constants.

Orange France

Le chiffre d'affaires contributif du segment "Orange France" regroupe le chiffre d'affaires de l'opérateur de réseau mobile en France métropolitaine, France Télécom Mobiles et de l'opérateur France Caraïbes Mobiles qui exploite un réseau mobile dans les départements français d'outre-mer sous la marque Améris. S'y ajoute depuis décembre 2000, l'activité du réseau GSM de France Télécom Mobiles La Réunion.

France Télécom Mobiles ne reçoit pas de revenus des autres opérateurs mobiles français pour les appels partant du réseau de ceux-ci et aboutissant sur celui de France Télécom Mobiles comme c'est le cas dans d'autres marchés, en particulier au Royaume-Uni. Réciproquement, les appels émis à partir du réseau de France Télécom Mobiles et aboutissant sur le réseau d'un autre opérateur mobile français n'entraînent pas de reversements de la part de France Télécom Mobiles.

Les trois marques principales de France Télécom Mobiles sont Itineris, OLA et Mobicarte. Les forfaits Itineris sont destinés aux utilisateurs les plus intensifs

et les forfaits OLA aux utilisateurs moins intensifs. Mobicarte est l'offre de service prépayé de France Télécom Mobiles destinée aux clients qui ne veulent pas souscrire d'abonnements.

Le tableau suivant présente le chiffre d'affaires réalisé dans cette ligne de produits pour les exercices clos les 31 décembre 2000 et 1999, et sa variation exprimée en pourcentage.

Exercice clos le 31 décembre	2000	1999	%
Chiffre d'affaires total (en M€)	5 335	3 859	38,2
Nombre total d'abonnés/utilisateurs en fin de période (en milliers)	14 311	10 051	42,4
Dont forfaits (en milliers)	7 425	6 418	15,7
Dont offres en prépayé (en milliers)	6 886	3 633	89,5
Chiffre d'affaires annuel moyen par abonné/utilisateur (en euros)	426	522	(18,4)
Trafic unitaire moyen mensuel (en minutes)	147	160	(8,1)

En 2000, la croissance annuelle soutenue (+ 38,2 %) du chiffre d'affaires contributif d'Orange France reflète la progression du nombre d'abonnés qui s'établit à 42,4 % au 31 décembre 2000. L'impact de cette forte progression du nombre d'abonnés est toutefois atténué par la diminution de – 18,4 % du chiffre d'affaires annuel moyen par abonné dans la comparaison des deux périodes et qu'explique, pour l'essentiel, la proportion croissante de souscriptions des offres en prépayé. Ainsi, la part des offres en prépayé sur le total des abonnés au 31 décembre 2000 s'établit à 48 % contre 36 % un an plus tôt. Dans une moindre mesure, le chiffre d'affaires annuel moyen par abonné est affecté par la baisse de 20 %, à compter du 1^{er} juillet 1999, du prix des communications établies à partir des postes de téléphonie fixe d'abonnés et à destination des mobiles de France Télécom Mobiles.

Parallèlement, le trafic unitaire moyen mensuel est en diminution de 8,1 % (147 minutes en 2000 contre 160 minutes en 1999). Cette baisse est également liée à la part croissante des offres en prépayé dont le trafic unitaire moyen mensuel (58 minutes en 2000) est très inférieur à celui des forfaits (209 minutes en 2000).

Orange Royaume-Uni

Le chiffre d'affaires contributif du segment "Orange Royaume-Uni" correspond (i) aux revenus de l'exploitation du réseau numérique mobile Orange UK, d'Hutchison Cellular Services fournisseur de services

au Royaume-Uni et de Hutchison Paging qui exploite un réseau de pagers. S'y ajoutent les produits de la filiale Ananova spécialisée dans la présentation de nouvelles et d'information en temps réel. Au Royaume-Uni, Orange UK est rémunérée pour les appels partant de réseaux appartenant à d'autres opérateurs mobiles du Royaume-Uni et aboutissant sur son réseau. Parallèlement, Orange UK rémunère les autres opérateurs mobiles du Royaume-Uni pour les appels partant de son réseau et aboutissant sur les leurs. Les montants ainsi versés par Orange UK sont enregistrés dans le poste "Coûts des services et produits vendus".

Le tableau suivant présente le chiffre d'affaires contributif réalisé par ce sous-segment d'activité au cours des quatre derniers mois de l'année 2000 et des données pro forma (pour la plupart d'entre elles) relatives à l'activité des exercices clos les 31 décembre 2000 et 1999, et leur variation exprimée en pourcentage.

Exercice clos le 31 décembre	2000	1999	%
Chiffre d'affaires total (en M€)	1 653	–	–
Nombre total d'abonnés/utilisateurs en fin de période (en milliers)	9 834	4 894 (*)	100,9
Dont forfaits (en milliers)	3 077	2 443 (*)	26,0
Dont offres en prépayé (en milliers)	6 757	2 451 (*)	175,7
Chiffre d'affaires annuel moyen par abonné/utilisateur	459 (*)	577 (*)	(20,4)
Trafic unitaire moyen mensuel (en minutes)	159 (*)	175 (*)	(9,1)

(*) en données pro forma

Le chiffre d'affaires contributif d'Orange Royaume-Uni enregistré en 2000 correspond à l'activité des quatre derniers mois de l'exercice, l'intégration globale d'Orange plc prenant effet à compter du 1^{er} septembre 2000 dans les comptes du groupe France Télécom.

Les données pro forma indiquent une très forte croissance du nombre des souscriptions qui double en un an grâce au succès des offres en prépayé en augmentation annuelle de 175,7 % en 2000 tandis que les forfaits progressent de 26,0 %. La part des offres en prépayé sur le nombre total des abonnés progresse fortement, s'établissant à 69 % au 31 décembre 2000 contre 50 % un an plus tôt. Elle est à l'origine de la baisse annuelle de 20,4 % du chiffre d'affaires moyen annuel par abonné en 2000, les clients en prépayé ayant un chiffre d'affaires moyen annuel (207 euros) sensiblement inférieur à celui des clients au forfait (861 euros).

Parallèlement, le trafic unitaire moyen mensuel est en diminution de 9,1 % (159 minutes en 2000 contre 175 minutes en 1999). Cette baisse est également liée à la part croissante des offres en prépayé dont le trafic unitaire moyen mensuel (68 minutes en 2000) est moindre que celui des abonnés (303 minutes en 2000).

Orange hors France et Royaume-Uni

Le chiffre d'affaires d'"Orange hors France et Royaume-Uni" regroupe, pour l'essentiel, les opérations mobiles en Belgique, au Danemark, aux Pays-Bas, en Suisse, en Roumanie, en Slovaquie, en Côte d'Ivoire, au Botswana, au Cameroun et à Madagascar.

Le tableau suivant présente le chiffre d'affaires total issu de l'activité d'Orange hors France et Royaume-Uni et le nombre d'abonnés pour les exercices clos les 31 décembre 1999 et 2000, et leur variation entre les deux périodes exprimée en pourcentage.

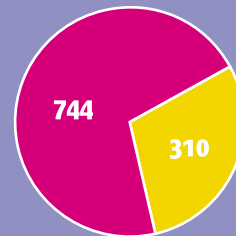
Exercice clos le 31 décembre (en M€)	2000	1999	%
Chiffre d'affaires total	1 665	886	87,9
Nombre total d'abonnés/utilisateurs en fin de période (en milliers)	6 356	2 888	120,1

Le chiffre d'affaires d'Orange hors de France et du Royaume-Uni enregistre en 2000 les entrées de périmètre à compter du 1^{er} septembre 2000 liées à l'acquisition du groupe Orange plc, avec en particulier la société Orange Communications SA (Suisse). Il prend en compte, par ailleurs, le développement d'opérations nouvelles avec, en particulier, la Société Camerounaise de Mobiles (SCM). À périmètre et taux de change constants et hors activités nouvelles, la progression annuelle du chiffre d'affaires d'"Orange hors France et Royaume-Uni" en 2000 ressort à 66,7 %. Elle concerne en quasi-totalité l'activité en Europe avec notamment la très forte progression du chiffre d'affaires en Belgique, aux Pays-Bas, en Roumanie et au Danemark.

2.2.2 Wanadoo

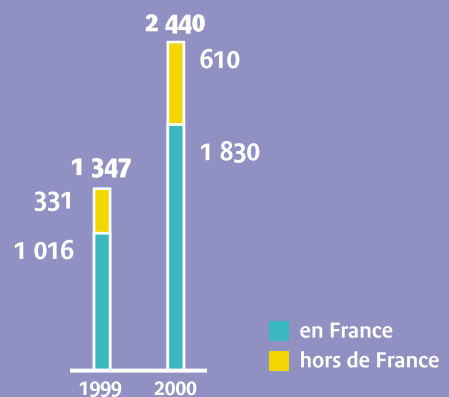
Le segment Wanadoo correspond au chiffre d'affaires contributif de la société Wanadoo SA avec une répartition de ses activités en deux segments principaux. Le segment "Accès, portails et e-commerce" regroupe (i) les produits des services d'accès grand public à Internet dont l'évolution dépend du nombre d'abonnés, du prix des différentes offres et de la répartition des souscriptions par rapport à ces différentes offres,

Ventilation du chiffre d'affaires contributif 2000
(en millions d'euros)



- Accès, portails et e-commerce
- Annuaire et services aux professionnels

Répartition du nombre de clients actifs
(en millions)



(ii) les produits des portails constitués principalement de revenus publicitaires qui dépendent du nombre de pages vues, du nombre d'espaces publicitaires loués et de la durée de la location, et (iii) les produits du commerce en ligne dont l'évolution dépend en particulier du nombre de commandes enregistrées.

Le segment "Annuaire et Services aux Professionnels" regroupe (i) les produits de la vente d'encarts publicitaires dans les annuaires imprimés et annuaires en ligne (télématique et Internet), (ii) les produits de l'hébergement de sites et de prestations associées, et (iii) les produits de la vente de fichiers et d'annuaires thématiques à des fins de marketing direct.

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 1999 et 2000, les chiffres d'affaires contributifs des activités dans le périmètre d'activité du groupe Wanadoo SA, ainsi que leurs variations exprimées en pourcentage. Les données suivantes représentent la contribution des différents sous-segments de Wanadoo au chiffre d'affaires consolidé de France Télécom.

Chiffre d'affaires (en M€)	2000	1999	%
Accès, portails et e-commerce	310	101	206,9
Annuaire et services aux professionnels	744	684	8,8
Total	1 054	785	34,3
Dont chiffre d'affaires en France	994	741	34,1
Dont chiffre d'affaires hors de France	60	44	36,4
Nombre total de clients actifs de Wanadoo (en milliers) ⁽¹⁾	2 440	1 347	81,3
Dont clients actifs en France (en milliers)	1 830	1 016	80,3
Dont clients actifs hors de France (en milliers) ⁽²⁾	610	331	84,4
Audience des portails Wanadoo et Voila (en millions de pages vues) ⁽³⁾	528	233	127,1

(1) Clients s'étant connectés au moins une fois dans les 30 derniers jours, chiffres relatifs au mois de décembre.

(2) Estimation de la société pour 1999.

(3) Nombre de pages vues en décembre. Estimation de la société pour 1999.

Accès, portails et e-commerce

La croissance de 206,9 % en 2000 du chiffre d'affaires des "accès, portails et e-commerce" est générée, en premier lieu, par les services d'accès à Internet eux-mêmes en progression annuelle de 158,7 % (soit 238 millions d'euros en 2000, contre 92 millions d'euros en 1999) en raison de la très forte progression du nombre de clients actifs de Wanadoo tant en France

qu'à l'international. Au total, le nombre de clients actifs s'établit à 2,4 millions au 31 décembre 2000 contre 1,3 million au 31 décembre 1999, soit une progression annuelle de 81,3 % en 2000. Parallèlement, le chiffre d'affaires des services d'accès en France bénéficie du succès des forfaits Wanadoo Intégrales qui proposent conjointement le service d'accès et les communications téléphoniques. Au total, le chiffre d'affaires des services d'accès représente, en 2000, 76,7 % du chiffre d'affaires total de la ligne de produits "accès, portails et e-commerce".

Le chiffre d'affaires des portails connaît également une très forte croissance (51 millions d'euros en 2000, contre 6 millions d'euros en 1999). Hors l'entrée de périmètre de FIT Production (production de fictions et de séries TV), la progression annuelle s'établit à 402,4 % en 2000. Le nombre de pages vues atteint 528 millions en décembre 2000, en progression de 127,1 % sur un an.

Parallèlement, les activités de l'e-commerce connaissent un développement très rapide, le chiffre d'affaires contributif s'établissant, pour l'année 2000, à 21 millions d'euros contre 3 millions d'euros pour trois mois d'activité en 1999.

Annuaire et Services Aux Professionnels

Hors l'entrée de périmètre de la société Kompass France (services d'informations sur les entreprises) à compter du 31 décembre 1999, la croissance du chiffre d'affaires des "Annuaire et des Services aux Professionnels" s'établit à 5,5 % en 2000 par rapport à l'année précédente. Elle correspond, pour une large part, à la progression du chiffre d'affaires de la publicité dans l'Annuaire Imprimé et au développement des Pages Jaunes Internet. Parallèlement, les "Services

aux Professionnels" connaissent un développement rapide avec l'activité d'hébergement de sites qui compte 43 000 sites au 31 décembre 2000.

2.2.3 Services fixes, voix et données en France

(55,4 % du chiffre d'affaires consolidé en 2000)

Le chiffre d'affaires des services fixes, voix et données en France est issu (i) de la téléphonie fixe, (ii) des réseaux d'entreprises, (iii) des services en ligne (autres que ceux de Wanadoo), (iv) de la télédiffusion et de la télévision par câble, et (v) des autres produits qui incluent notamment les produits de la vente et de la location d'équipements.

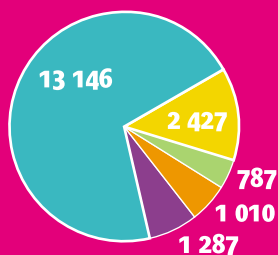
Le tableau suivant détaille le chiffre d'affaires contributif de ce segment pour les exercices clos les 31 décembre 2000 et 1999, et sa variation exprimée en pourcentage.

Exercice clos le 31 décembre (en M€)	2000	1999	%
Services de téléphonie fixe	13 146	13 698	(4,0)
Réseaux d'entreprises	2 427	2 130	13,9
Services en ligne	787	703	11,9
Télédiffusion et télévision par câble	1 010	988	2,2
Autres produits	1 287	1 634	(21,2)
Total	18 657	19 153	(2,6)

➔ SERVICES FIXES, VOIX ET DONNÉES EN FRANCE

Ventilation du chiffre d'affaires contributif 2000

(en millions d'euros)



- Services de téléphonie fixe
- Réseaux d'entreprises
- Services en ligne
- Télédiffusion et télévision par câble
- Autres produits

Services de téléphonie fixe

(39,0 % du chiffre d'affaires consolidé en 2000)

Le chiffre d'affaires des services de téléphonie fixe en France est issu (i) des abonnements, (ii) des communications nationales locales et interurbaines, (iii) des services téléphoniques internationaux, (iv) des téléphones publics et des cartes téléphoniques, et (v) des redevances d'interconnexion.

Le tableau suivant détaille le chiffre d'affaires réalisé dans cette ligne de produits pour les exercices clos les 31 décembre 2000 et 1999, et sa variation exprimée en pourcentage.

Exercice clos le 31 décembre (en M€)	2000	1999	%
Abonnements	5 158	4 887	5,5
Communications nationales	5 208	6 229	(16,4)
Services téléphoniques internationaux	1 204	1 254	(4,0)
Publiphones et services de cartes	640	710	(9,9)
Redevances d'interconnexion	936	618	51,5
Total	13 146	13 698	(4,0)

➔ CHIFFRE D'AFFAIRES DES SERVICES DE TÉLÉPHONIE FIXE EN FRANCE

Abonnements

(en millions d'euros)



Le chiffre d'affaires de la téléphonie fixe en France enregistre, en 2000, une diminution de 4,0 % par rapport à l'année précédente qu'explique, en premier lieu, l'effet des mesures tarifaires prises dans le cadre pluriannuel du rééquilibrage de la structure tarifaire du téléphone fixe avec les baisses successives du prix des communications nationales et internationales, que compense partiellement la hausse du prix de l'abonnement. S'y ajoute l'impact du développement de l'activité des opérateurs concurrents sur le marché des communications longue distance.

L'impact des mesures tarifaires est, pour partie, compensé par la progression annuelle du trafic de la téléphonie fixe qui s'élève à 10,7 % en 2000. Pour une très large part, cette augmentation concerne l'interconnexion et correspond (i) au développement très rapide en 2000 de l'accès à Internet via l'interconnexion et à destination des fournisseurs d'accès Internet concurrents, et (ii) à la poursuite du développement de l'interconnexion avec les opérateurs tiers de services fixes et mobiles.

Abonnements

Le chiffre d'affaires lié aux abonnements comprend les produits initiaux de raccordement au réseau, les produits mensuels d'abonnement et les prestations annexes. Les formules d'abonnement et les produits mensuels associés diffèrent en fonction du type de clients (résidentiels, professionnels et entreprises) et des prestations choisies. Le chiffre d'affaires des abonnements varie en fonction du nombre total de lignes ouvertes, de la répartition entre lignes analogiques (standards) et canaux Numéris (RNIS) ainsi que des tarifs des abonnements.

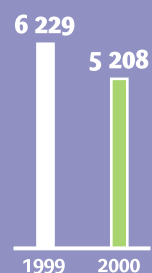
Le tableau suivant présente le chiffre d'affaires total issu des abonnements et le nombre de lignes fixes pour les exercices clos les 31 décembre 1999 et 2000, et leur variation entre les deux périodes exprimée en pourcentage.

Exercice clos le 31 décembre	2000	1999	%
Chiffre d'affaires total (en M€)	5 158	4 887	5,5
Nombre de lignes téléphoniques en fin de période (en millions) ⁽¹⁾	34,1	34,1	0,2
Nombre de canaux Numéris en fin de période (en millions)	4,3	3,6	19,7
Nombre de souscriptions aux offres tarifaires en fin de période (en millions)	7,1	6,1	16,6

(1) Ce chiffre comprend les lignes analogiques (standards) et les canaux Numéris (RNIS), chaque canal Numéris étant comptabilisé comme une ligne.

Communications nationales

(en millions d'euros)



Services téléphoniques internationaux

(en millions d'euros)



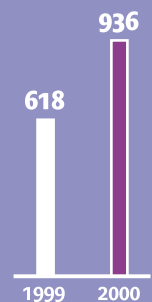
Publiphones et services de cartes

(en millions d'euros)



Redevances d'interconnexion

(en millions d'euros)



La croissance du chiffre d'affaires générée par les abonnements résulte, pour une large part, des augmentations de tarifs d'abonnement mensuel intervenues en mars 1999 et en octobre 2000 dans le cadre du rééquilibrage pluriannuel de la structure tarifaire du téléphone fixe. Le prix de l'abonnement mensuel résidentiel a été augmenté de 10 francs à compter du 1^{er} mars 1999 puis de 4,30 francs à compter du 14 octobre 2000 pour atteindre 82,30 francs TTC (12,55 euros). Le prix de l'abonnement mensuel du "Contrat Professionnel" a été augmenté de 8 francs à compter du 1^{er} mars 1999 et à nouveau de 8 francs à compter du 14 octobre 2000, le portant à 83 francs hors taxe (soit 12,65 euros hors taxe). De même, le prix de l'abonnement mensuel du "Contrat Professionnel Présence" et des canaux Numéris a été augmenté de 4 francs en juillet 1998 et de 8 francs à compter du 1^{er} mars 1999 et à nouveau le 14 octobre 2000, pour atteindre 107 francs par mois hors taxe (soit 16,31 euros hors taxe).

S'y ajoute l'impact de la progression soutenue (+ 16,6 %) du nombre des souscriptions aux options tarifaires des gammes Primaliste, Avantage et Modulance qui permettent aux abonnés de bénéficier de remises spécifiques sur le prix de leurs communications téléphoniques contre le paiement d'un abonnement complémentaire.

Par ailleurs, la progression du nombre de canaux Numéris se poursuit, l'augmentation annuelle à la fin 2000 s'établissant à 19,7 % (soit environ 710 milliers de canaux) tandis que le nombre de lignes téléphoniques total (34,1 millions de lignes au 31 décembre 2000) progresse de 0,2 %, soit une augmentation de 58 milliers de lignes.

Communications nationales

Ce chiffre d'affaires est issu principalement des communications locales et interurbaines en France issues des postes fixes d'abonnés. Il varie en fonction du nombre total de communications, de la répartition entre les appels locaux et les appels interurbains dont les prix sont plus élevés, de leur durée et des tarifs applicables. Ce chiffre d'affaires comprend également les autres usages inclus dans les communications nationales qui correspondent aux produits (i) des communications d'accès à Internet hors l'accès via Wanadoo et hors l'interconnexion des fournisseurs d'accès Internet tiers, (ii) de la quote-part du réseau fixe sur les communications des postes fixes des abonnés de France Télécom et à destination des

mobiles, (iii) des services par opérateur, (iv) des services de renseignements téléphoniques, et des communications à destination des Numéros Accueil. Les "autres usages inclus dans les communications nationales" représentent 15 % du chiffre d'affaires total des communications nationales pour l'année 2000.

Le tableau suivant présente le chiffre d'affaires total issu des communications nationales et le trafic national pour les exercices clos les 31 décembre 1999 et 2000, et leur variation entre ces deux périodes exprimée en pourcentage.

Exercice clos le 31 décembre	2000	1999	%
Chiffre d'affaires des communications nationales (en M€)	5 208	6 229	(16,4)
Trafic national total (en milliards de minutes)	116,3	120,2	(3,3)

La diminution de 16,4 % du chiffre d'affaires généré par les communications nationales en 2000 s'explique, pour plus de la moitié, par l'effet des baisses successives du prix des communications. Le chiffre d'affaires moyen par minute des communications interurbaines a baissé en 2000 d'environ 15 % par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, le prix des communications locales a baissé en moyenne d'environ 5,8 % à compter du 5 décembre 2000. À ces baisses de tarifs s'ajoute l'effet de la progression régulière des remises liées aux options tarifaires.

Le reste de la diminution du chiffre d'affaires en 2000 est imputable à la baisse régulière du trafic de la téléphonie vocale classique (6,4 % de baisse annuelle en 2000) liée au développement de l'activité des services mobiles et des autres opérateurs de téléphonie fixe. Ainsi, le trafic des communications nationales longue distance est en diminution de 17,0 % tandis que le trafic des communications locales est, pour sa part, en baisse de 4,3 %.

S'agissant des "autres usages inclus dans les communications nationales", le volume du trafic des communications locales d'accès Internet à destination des fournisseurs d'accès tiers (i.e. hors Wanadoo), est en diminution de 6,5 % par rapport à l'année précédente en raison de la migration de ce type de trafic vers les services d'interconnexion ou de collecte, lorsqu'il fait l'objet de conventions spécifiques établies sur la base du catalogue d'interconnexion de France Télécom

avec les fournisseurs d'accès tiers. Pour sa part, le trafic des communications à destination des mobiles enregistre une progression annuelle de 29,7 % en 2000. Il est notamment marqué par l'ouverture à la concurrence de ce type de communications à compter du 1er novembre 2000. Au total, le chiffre d'affaires des "autres usages inclus dans les communications nationales" progresse de 2,4 % en 2000.

Services téléphoniques internationaux

Les services téléphoniques internationaux concernent essentiellement les communications téléphoniques internationales en direction et en provenance de France et des départements et territoires d'Outre-mer. Ce chiffre d'affaires varie en fonction (i) du nombre total d'appels sortants, de leur durée, de leur destination et des tarifs qui leur sont applicables, ainsi que (ii) du nombre total d'appels entrants, de leur durée et des redevances versées par les opérateurs étrangers à France Télécom en rémunération de l'acheminement de leurs communications sur son réseau.

Le tableau suivant présente des données concernant les volumes de trafic d'appels entrants et sortants ainsi que les chiffres d'affaires correspondants pour les exercices clos les 31 décembre 1999 et 2000 et leur variation entre les deux périodes exprimée en pourcentage.

Exercice clos le 31 décembre	2000	1999	%
Trafic international sortant			
Chiffre d'affaires (en M€) ⁽¹⁾	712	840	(15,3)
Appels sortants (en milliards de minutes) ⁽²⁾	3,0	3,2	(4,7)
Trafic international entrant			
Chiffre d'affaires (en M€) ⁽¹⁾	492	414	18,8
Appels entrants (en milliards de minutes) ⁽³⁾	3,9	3,8	2,1
Total chiffre d'affaires (en M€)	1 204	1 254	(4,0)

(1) Comprend le chiffre d'affaires provenant des postes téléphoniques fixes des abonnés de France Télécom mais non celui provenant des publiphones et des cartes téléphoniques. Ces montants correspondent au chiffre d'affaires brut avant les redevances versées par France Télécom pour l'utilisation des réseaux d'opérateurs étrangers au titre du trafic international sortant de France Télécom. Ces derniers montants sont inscrits au compte de résultat au poste "Coût des services et produits vendus".

(2) Le nombre de minutes est fondé sur les estimations de la Société et comprend uniquement le trafic sortant des services de téléphonie fixe mais non le trafic provenant des publiphones et des cartes téléphoniques.

(3) D'après les estimations de la Société.

Le chiffre d'affaires du trafic international sortant enregistre une baisse de 15,3 % en 2000, qui correspond, pour l'essentiel, à l'impact des baisses successives des tarifs des communications internationales intervenues en 1999 et en 2000. Au total, le chiffre d'affaires moyen par minute des communications internationales a baissé d'environ 11 % en 2000 par rapport au prix moyen de l'année précédente. S'y ajoute l'effet de la diminution du volume de trafic international sortant, en retrait de 4,7 % par rapport à l'année 1999 en raison, notamment, du développement de la concurrence des opérateurs tiers de téléphonie fixe.

Les produits du trafic international entrant progressent de 18,8 % par rapport à l'année précédente. La prise en compte, en 2000, de quotes-parts complémentaires relatives au trafic international entrant à destination des mobiles fait plus que compenser la diminution de 19,5 % des produits des appels entrants, établis hors quotes-parts complémentaires. Ces derniers sont affectés par l'impact de la baisse de 30,0 % du prix moyen des redevances facturées par France Télécom aux opérateurs étrangers, que compensent partiellement (i) l'impact favorable des fluctuations du taux de change (+12,6 % en moyenne annuelle) sur les paiements des redevances provenant des opérateurs étrangers, et, (ii) dans une moindre mesure, la progression de 2,1 % du volume de trafic international entrant.

Publiphones et services de cartes

Le chiffre d'affaires est principalement constitué par les produits (i) des ventes de Télécartes et de Tickets de téléphone (cartes téléphoniques prépayées commercialisées par France Télécom), (ii) des appels effectués à l'aide de la Carte France Télécom et (iii) des communications effectuées à partir des publiphones et payées au moyen de pièces ou de cartes bancaires. Le chiffre d'affaires des publiphones et services de cartes varie essentiellement en fonction (i) du nombre et du prix des Télécartes et des Tickets de téléphone vendus, et (ii) du volume d'utilisation des Cartes France Télécom ainsi que des cartes bancaires.

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 1999 et 2000, le chiffre d'affaires total généré par les publiphones et les cartes téléphoniques et des données s'y rapportant, ainsi que leurs variations exprimées en pourcentage.

Exercice clos le 31 décembre	2000	1999	%
Chiffre d'affaires total (en M€)	640	710	(9,9)
Nombre de publiphones en fin de période (en milliers)	230	240	(4,5)
Trafic total (en milliards de minutes)	3,8	4,5	(15,0)
Nombre de télécartes vendues en fin de période (en millions)	57,2	77,5	(26,2)
Nombre de cartes France Télécom en fin de période (en millions)	2,9	2,9	1,1
Nombre de tickets de téléphone vendus (en millions)	5,2	1,9	164,3

La baisse du chiffre d'affaires de la publiphonie et des services de cartes en 2000 reflète la diminution du trafic de 15,0 % observée sur la période. L'activité de la publiphonie et des services de cartes demeure marquée notamment par la très forte croissance des téléphones mobiles et par le développement des cartes prépayées des opérateurs concurrents. La baisse significative du chiffre d'affaires des publiphones en 2000 (-14,4 %) et celle des produits des Cartes France Telecom (-9,2 %) sont partiellement compensées par le développement du Ticket de Téléphone dont le chiffre d'affaires est en augmentation de 105,5 %.

Redevances d'interconnexion

Les redevances d'interconnexion sont versées par les autres opérateurs domestiques de téléphonie fixe et de réseaux mobiles à France Télécom pour l'utilisation de son réseau. Ces redevances comprennent les produits (i) de l'interconnexion du trafic des opérateurs tiers entrant sur le réseau de téléphonie fixe de France Télécom, (ii) de l'interconnexion du trafic sortant du réseau de France Télécom et à destination des opérateurs tiers de téléphonie fixe (ce trafic correspond à la sélection par l'abonné du transporteur national de ses communications longue distance), (iii) des prestations spécifiques liées au trafic issu du réseau fixe de France Télécom et à destination des opérateurs mobiles tiers jusqu'à la fin septembre 1999, (iv) de la location des liaisons de raccordement au réseau de France Télécom. S'y ajoutent en 2000, l'interconnexion du trafic à destination des fournisseurs d'accès Internet tiers (i.e. hors Wanadoo) dans le cadre de conventions spécifiques établies avec ces fournisseurs sur la base du catalogue d'interconnexion.

Le trafic d'interconnexion entrant sur le réseau de France Télécom est composé pour l'essentiel (i) du trafic en accès direct au commutateur d'abonnés, (ii) du trafic de simple transit lorsque le point d'interconnexion est situé à l'intérieur de la zone de transit de

l'abonné destinataire, et (iii) du trafic en double transit lorsque le point d'interconnexion est situé en dehors de la zone de transit de l'abonné destinataire. Le prix de l'accès direct au commutateur d'abonnés est le plus bas, le prix de l'interconnexion en double transit est le plus élevé.

Le tableau suivant présente le chiffre d'affaires et le trafic téléphonique générés par l'interconnexion des autres opérateurs nationaux pour les exercices clos les 31 décembre 1999 et 2000, et leur variation entre les deux périodes exprimée en pourcentage.

Exercice clos le 31 décembre	2000	1999	%
Chiffre d'affaires de l'interconnexion (en M€)	936	618	51,5
Trafic de l'interconnexion (en milliards de minutes) ⁽¹⁾	35,8	15,3	133,1

(1) Comprend le trafic d'interconnexion entrant sur le réseau de France Télécom et le trafic à destination des fournisseurs d'accès Internet utilisant les services de l'interconnexion.

Jusqu'à fin septembre 1999, les produits de l'interconnexion incluaient les prestations complémentaires facturées aux opérateurs mobiles tiers et relatives aux communications des postes fixes d'abonnés à destination des réseaux mobiles. Dans le cadre des nouvelles conventions passées avec les opérateurs de services mobiles, applicables depuis le 1^{er} octobre 1999, ces prestations complémentaires ne font plus l'objet d'une facturation spécifique et sont désormais intégrées à la quote-part revenant à France Télécom incluse dans les produits des "Communications nationales". Hors cet effet technique, la progression des produits de l'interconnexion de l'année 2000, comparés à l'activité de l'année 1999, ressort à +75,9 %.

Cette progression correspond, pour la plus large part, à la très forte croissance du trafic d'interconnexion. Au développement soutenu du trafic en provenance des autres opérateurs domestiques de téléphonie fixe et de services mobiles (en progression annuelle de +75,3 %), s'ajoute en 2000 le développement très rapide du trafic d'accès à Internet via l'interconnexion des fournisseurs d'accès tiers (i.e. autres que Wanadoo) et qui représente environ 44 % de la croissance totale du trafic d'interconnexion pour l'année 2000.

Dans une moindre mesure, les produits de l'interconnexion bénéficient de la très forte croissance du trafic généré par la sélection directe du transporteur de services fixes qui a plus que quadruplé en 2000 par rapport à l'année précédente.

L'impact de ces progressions de volumes de trafic sur l'évolution du chiffre d'affaires de l'interconnexion est

atténué, notamment, par la baisse du prix de l'interconnexion d'environ 11 % à compter du 1^{er} janvier 2000.

Réseaux d'entreprises

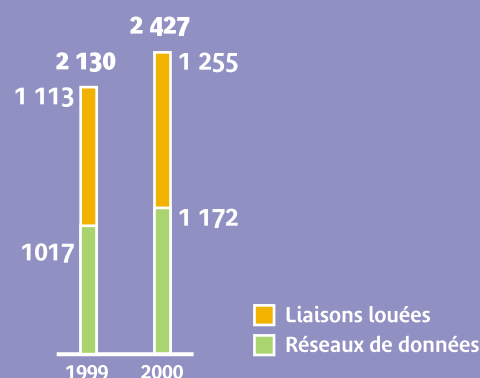
(7,2 % du chiffre d'affaires consolidé en 2000)

Les produits des réseaux d'entreprises comprennent les liaisons louées et les services de réseaux de données. Les abonnés aux services de liaisons louées de France Télécom s'acquittent de frais de raccordement initial au réseau, déterminés en fonction du type de liaison louée (numérique ou analogique), et versent, ultérieurement, des frais mensuels d'abonnement selon le type, la longueur et la capacité de la liaison et la durée de sa location. Le chiffre d'affaires varie en fonction du nombre total de liaisons louées, de leur capacité, de leur longueur moyenne et de la répartition des frais d'abonnement applicables. Le chiffre d'affaires des services de réseaux de données est constitué du produit des abonnements aux services de réseaux de données et des redevances d'utilisation facturées aux clients. Ce chiffre d'affaires varie en fonction du coût et de la répartition entre les prestations souscrites, du niveau des tarifs et de la répartition entre les volumes de transmission, leur durée et leur destination.

Le tableau suivant présente les chiffres d'affaires et autres informations relatives aux liaisons louées et services de réseaux de données de France Télécom pour les exercices clos les 31 décembre 1999 et 2000, ainsi que leur variation entre les deux périodes exprimée en pourcentage.

Exercice clos le 31 décembre	2000	1999	%
Liaisons louées (en M€)	1 255	1 113	12,8
Réseaux de données (en M€)	1 172	1 017	15,2
Total chiffre d'affaires (en M€)	2 427	2 130	13,9
Nombre de lignes analogiques louées (en milliers)	115,0	128,6	(10,6)
Nombre de lignes numériques louées (en milliers)	198,2	171,9	15,3
dont :			
Lignes à bas débit de transmission (jusqu'à 19,2 Kbits/s)	19,5	26,0	(25,1)
Lignes à moyen et haut débit de transmission (>= 64 Kbits/s)	178,7	145,9	22,5
Capacité numérique totale des liaisons louées numériques (en Gigabits/s)	197,6	123,7	59,7
Trafic de transmission de données (en téra-caractères) :			
• X25 & relais de trames	874	500	74,8
• Internet/Intranet	3 926	1 705	130,3

Chiffre d'affaires contributif des réseaux d'entreprises en France (en millions d'euros)



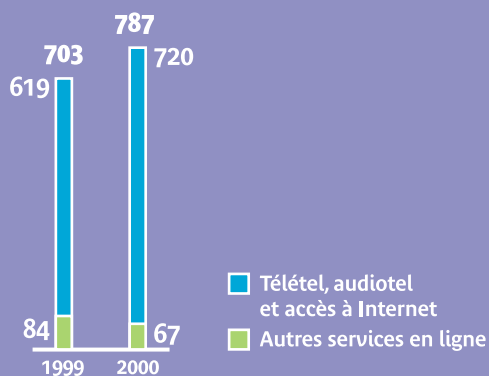
Liaisons louées

La progression de 12,8 % du chiffre d'affaires des liaisons louées correspond au développement soutenu des liaisons louées numériques à moyens et hauts débits et des nouveaux services de transport de données tels que les Services Multisites à Hauts débits (SMHD), partiellement compensé par (i) l'effet de la décroissance tendancielle des parcs de liaisons louées analogiques (-10,6 %) et de liaisons louées numériques bas débits (-25,1 %), et par (ii) l'impact des baisses tarifaires à compter du 1^{er} janvier 2000 (pouvant aller jusqu'à -15 %) relatives à certains types de liaisons numériques à hauts et moyens débits.

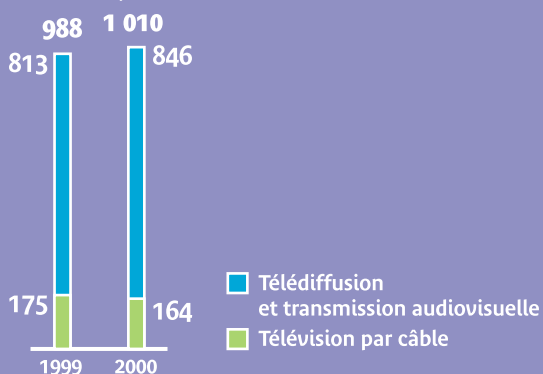
Réseaux de données

Le chiffre d'affaires des réseaux de données enregistre une progression de 15,2 % par rapport à l'année précédente grâce au plein essor du Frame Relay et des autres services liés à Internet et destinés aux entreprises. Les produits de l'ensemble de ces services liés à Internet progressent de 69 % par rapport à l'année précédente et représentent plus de la moitié du chiffre d'affaires total des services de transmission de

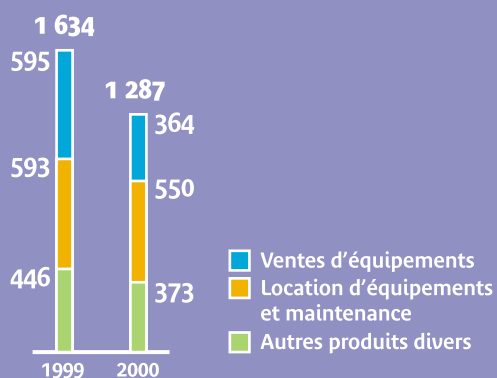
⊕ Chiffre d'affaires contributif des services en ligne en France (en millions d'euros)



⊕ Chiffre d'affaires contributif de la télédiffusion et de la télévision par câble en France (en millions d'euros)



⊕ Chiffre d'affaires contributif des autres produits en France (en millions d'euros)



données de l'année 2000. Parallèlement, les produits des services de transmission de données classiques sont en diminution régulière. Ainsi la commutation de paquets à la norme X25 enregistre une baisse de 15 % de son chiffre d'affaires en 2000.

Services en ligne

(2,3 % du chiffre d'affaires consolidé en 2000)

Le chiffre d'affaires des services en ligne dépend principalement (i) du nombre d'appels aux services en ligne Télétel et Audiotel, de la durée de ces appels, des services appelés et des tarifs applicables à ceux-ci, (ii) du nombre, de la durée et du prix des communications locales d'accès à Internet lorsque celles-ci sont imputées sur la facture téléphonique des abonnés Wanadoo ou lorsqu'elles font l'objet de conventions particulières avec les autres fournisseurs d'accès et (iii) de certains services de conception et d'hébergement de sites en ligne. Les produits provenant des services Télétel et Audiotel sont présentés après déduction des montants des rétrocessions de France Télécom aux prestataires de services Télétel et Audiotel dégagés par les services de ces derniers.

Le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires et les autres données statistiques des services d'information de France Télécom pour les exercices clos les 31 décembre 1999 et 2000, et leur variation entre les deux périodes exprimée en pourcentage.

Exercice clos le 31 décembre (en M€)	2000	1999	%
Télétel, Audiotel et accès à Internet ⁽¹⁾	720	619	16,3
Autres services en ligne	67	84	(20,2)
Total chiffre d'affaires	787	703	11,9
Trafic (en milliards de minutes) ⁽²⁾	16,6	11,4	45,7

(1) Audiotel correspond aux services électroniques de renseignements accessibles par téléphone tels que les services bancaires à domicile et de météorologie.

(2) D'après les estimations de la Société. Il comprend le trafic de Télétel, de l'Annuaire Electronique, d'Audiotel et de l'accès local à l'Internet par Wanadoo.

Télétel, Audiotel et accès à Internet

La progression en 2000 du chiffre d'affaires de "Télétel, Audiotel et de l'accès à Internet" est due à l'accès à Internet en augmentation annuelle de 103,5 % par rapport à l'année 1999. Cette progression significative concerne en premier lieu les produits des communications locales facturées aux abonnés de France Télécom et à destination des fournisseurs d'accès à Internet concurrents lorsque la facturation de ces communications fait l'objet de conventions spécifiques sur la base du catalogue d'interconnexion de France Télécom. Parallèlement, le chiffre d'affaires des communications d'accès Internet via Wanadoo progresse de

17,9 %. Cette évolution concerne les communications imputées directement sur la facture des abonnés de France Télécom dans le cadre de l'accès Wanadoo Classique en moindre progression en raison du succès des forfaits "Wanadoo Intégrales" qui regroupent l'abonnement et les communications et dont le chiffre d'affaires est inclus à la ligne de produits "Wanadoo-Accès, Portails et e-commerce". Globalement, le volume du trafic local d'accès à Internet par Wanadoo (Classique et Intégrales) a progressé de 114,8 % en 2000 par rapport l'année précédente.

Pour leur part, Télétel et l'Annuaire Electronique enregistrent en 2000, une diminution de leur chiffre d'affaires de 9,3 %, pour un volume de trafic en baisse de 12,0 %. Parallèlement, les produits d'Audiotel, marqués par la majoration des quote-parts reversées aux fournisseurs de services depuis le 1^{er} novembre 1999, sont en baisse de 4,0 %. L'effet de la baisse du chiffre d'affaires par minute est partiellement compensé par la progression de 4,4 % en 2000 du volume de trafic par rapport à l'année précédente.

Autres services en ligne

Les produits des autres services en ligne, marqués par le repli de l'hébergement de sites télématiques sont en baisse de - 8,3 % à périmètre comparable.

Télédiffusion et télévision par câble en France (3,0 % du chiffre d'affaires consolidé en 2000)

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 1999 et 2000, le chiffre d'affaires de la télédiffusion et de la télévision par câble et des données s'y rapportant, ainsi que leurs variations exprimées en pourcentage.

Exercice clos le 31 décembre (en M€)	2000	1999	%
Total chiffre d'affaires			
Télédiffusion et transmission audiovisuelle en France	846	813	4,1
Télévision par câble en France	164	175	(6,3)
Total	1 010	988	2,2
Nombre d'abonnés au réseau câblé en fin de période (en milliers)	769	709	8,4

Télédiffusion et transmission audiovisuelle

Les produits de télédiffusion et transmission audiovisuelle enregistrent une croissance de 4,1 % en 2000 par rapport à l'année précédente qui correspond à l'effet du développement des contrats existants, partiellement compensé par les baisses de prix régulières dont bénéficient les chaînes de télévision et les stations de radio.

Télévision par câble

La baisse des produits de la télévision par câble en 2000 (- 6,3 %) est liée à la cession de certains réseaux au cours du second semestre 1999, diminuant ainsi les produits d'activité d'opérateur d'infrastructure de France Télécom auprès des autres câblo-opérateurs. Cet impact est partiellement compensé par l'activité de prestataire direct de services aux abonnés qui progresse, à périmètre comparable, de 16,3 %. A l'effet favorable de la migration des abonnements analogiques vers les offres numériques, plus rémunératrices, s'ajoute l'impact de la croissance de 8,4 % du nombre d'abonnés qui s'établit à 769 milliers au 31 décembre 2000, contre 709 milliers un an plus tôt.

Autres produits

(3,8 % du chiffre d'affaires consolidé en 2000)

Les autres produits se composent principalement (i) des ventes d'équipements, (ii) de la location et de la maintenance d'équipements et (iii) des autres produits divers. Ces derniers regroupent notamment les recettes (i) des services d'ingénierie de réseaux, (ii) des services de radiomessagerie jusqu'à fin 1999, (iii) des services radiomaritimes, (iv) des services de télex et de télégraphe et (v) du remboursement des frais engagés par France Télécom pour son personnel détaché dans des organismes de recherche et de développement et d'enseignement.

Le tableau suivant détaille, pour les exercices clos les 31 décembre 1999 et 2000, les chiffres d'affaires des autres produits, ainsi que leurs variations exprimées en pourcentage.

Exercice clos le 31 décembre (en M€)	2000	1999	%
Vente d'équipements	364	595	(38,8)
Location d'équipements et maintenance	550	593	(7,3)
Autres produits divers	373	446	(16,4)
Total	1 287	1 634	(21,2)

Ventes d'équipements

Hors l'impact de la cession de l'activité liée aux terminaux de monétique à compter du 1^{er} janvier 2000, la baisse du chiffre d'affaires des ventes d'équipements s'établit à 36,0 %. Elle s'explique, en premier lieu, par le recentrage des activités de distribution et de service après-vente d'équipements intervenu en 2000. S'y ajoute l'effet du regroupement, depuis le 1^{er} janvier 2000, de l'ensemble des ventes de terminaux mobiles dans le chiffre d'affaires d'Orange France qui

incluait jusqu'alors les produits des ventes de coffrets destinés aux nouveaux abonnés.

Locations d'équipements et maintenance

La diminution des produits des locations d'équipements et de maintenance dans la comparaison des deux années (- 7,3 %) correspond, pour l'essentiel, à la baisse tendancielle du nombre de postes téléphoniques et de Minitels (terminaux télématiques) en location-entretien.

Autres produits divers

Hors l'incidence à compter du 1^{er} janvier 2000 de la cession des services de radiomessagerie, la baisse du chiffre d'affaires des autres produits divers en 2000 par rapport à l'année précédente s'établit à 8,9 %. Elle correspond en quasi-totalité à la diminution des produits des mises à disposition de personnel, liée au programme de transfert progressif des personnels de l'ancienne Direction de l'Enseignement Supérieur des Télécommunications vers le Groupe des Ecoles des Télécommunications, établissement public administratif sous tutelle du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

2.2.4 Services fixes, voix et données hors de France (15,8 % du chiffre d'affaires consolidé en 2000)

Les services fixes, voix et données hors de France

regroupent les activités hors de France des filiales étrangères qui ne font pas partie du périmètre de consolidation des groupes Orange SA et Wanadoo SA ainsi que les filiales françaises, holding de participations étrangères, et les filiales françaises exerçant une activité au travers d'établissements stables à l'étranger.

Le tableau suivant détaille, pour les exercices clos les 31 décembre 1999 et 2000, les chiffres d'affaires contributifs du segment "services fixes, voix et données hors de France", ainsi que leurs variations exprimées en pourcentage.

Exercice clos le 31 décembre (en M€)	2000	1999	%
Téléphonie fixe	2 377	1 275	86,4
Services mondiaux de transport de données	976	341	186,2
Autres services de télécommunications mobiles	1 245	324	284,3
Télédiffusion	193	155	24,5
Télévision par câble	156	116	34,5
Autres produits	363	339	7,1
Total	5 310	2 550	108,2

Le chiffre d'affaires des services fixes, voix et données hors de France progresse de 108,2 % en 2000 par rapport à l'année précédente. A périmètre et taux de change constants, cette croissance s'élève à 14,5 %.

Téléphonie fixe

La forte progression du chiffre d'affaires de la téléphonie fixe hors de France (+ 86,4 %) correspond, pour l'essentiel, à l'évolution du périmètre de consolidation avec, notamment, l'intégration proportionnelle de Telecom Argentina à compter du 1^{er} septembre 1999 et de JTC, l'opérateur historique de Jordanie consolidé par intégration proportionnelle à compter du 1^{er} janvier 2000. Au 31 décembre 2000, le nombre de lignes téléphoniques fixes hors de France s'élève (dans les sociétés contrôlées de manière exclusive ou conjointe) à 5,1 millions contre 3,6 millions au 31 décembre 1999, soit une progression annuelle de 40,8 %. A périmètre et taux de change constants, la croissance annuelle en 2000 ressort à 10,1 % et concerne principalement l'Espagne avec Uni2 et le Salvador avec CTE.

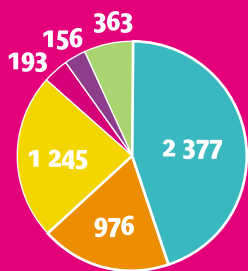
Services mondiaux de transport de données

Le chiffre d'affaires des services mondiaux de transport de données correspond pour l'essentiel à l'acti-

➔ SERVICES FIXES, VOIX ET DONNÉES HORS DE FRANCE

Chiffre d'affaires contributif 2000

(en millions d'euros)



- Téléphonie fixe
- Services mondiaux de transport de données
- Autres services de télécommunications mobiles
- Télédiffusion
- Télévision par câble
- Autres produits

tivité de Global One. La progression annuelle de 186,2 % en 2000 est due à l'impact de la consolidation par intégration globale à compter du 1^{er} avril 2000, de Global One, consolidé antérieurement par intégration proportionnelle. S'y ajoute un effet monétaire favorable, le taux de change du dollar ayant progressé de 15,6 % dans la comparaison des deux périodes. Global One poursuit son recentrage sur les services de données aux entreprises multinationales avec, notamment, le Frame Relay et les services liés à l'Internet qui constituent une part croissante de son chiffre d'affaires.

Téléphonie mobile

Le chiffre d'affaires des opérations mobiles hors de France enregistre en 2000 une progression annuelle de 284,3 % par rapport à l'année précédente. Pour une très large part, cette progression correspond aux entrées de périmètre de Telecom Argentina et de l'opérateur mobile égyptien ECMS, consolidé par intégration proportionnelle avec effet au 1^{er} janvier 2000. Le nombre d'abonnés mobiles hors de France (et hors du groupe Orange SA) s'élève à 2,6 millions au 31 décembre 2000 contre 1,1 million au 31 décembre 1999, soit une augmentation annuelle de 130,1 %. À périmètre et taux de change constants, la progression annuelle s'établit à 30,2 % et correspond, pour l'essentiel, au développement des activités au Liban et au Salvador.

Télédiffusion

À taux de change constants, la croissance annuelle ressort à 10,9 % en 2000. Elle correspond principalement au développement de l'activité en Europe, en particulier des services de télédiffusion liés à l'information événementielle et sportive.

Télévision par câble

Les produits de la télévision par câble hors de France, qui correspondent à l'activité de la société néerlandaise Casema BV, enregistrent une croissance de 34,5 % en 2000 qu'explique, pour partie, l'intégration de l'activité de la société REMU (télévision par câble) dans les comptes de Casema BV. Le nombre d'abonnés à la télévision par câble hors de France s'établit à 1,3 million au 31 décembre 2000 contre 1,1 million un an plus tôt, soit une progression de 23,5 %.

Autres produits

Les autres produits hors de France sont essentiellement constitués par les services d'ingénierie et d'exploitation de réseaux à l'étranger, la pose et l'entretien de câbles sous-marins, et les ventes et la location

d'équipements. La progression de 7,1 % est liée, d'une part au développement de la vente et de l'installation de salles de marché en hausse annuelle de 37,5 % et, d'autre part, à la progression des revenus issus d'un marché de construction de lignes au Vietnam consolidés pour la première fois au second semestre 1999.

2.3 Coûts opérationnels

Le tableau suivant présente le total des coûts opérationnels de France Télécom, ventilés par rubriques.

Exercice clos le 31 décembre	2000		1999	
	en M€	% (*)	en M€	% (*)
Coût des services et produits vendus	12 733	37,8	9 686	35,6
Frais commerciaux et administratifs	9 685	28,8	7 341	27,0
Frais de recherche et développement	449	1,3	593	2,2
Total des coûts opérationnels avant amortissement des immobilisations et éléments spécifiques et non récurrents, nets	22 867	67,9	17 620	64,7
Dotation aux amortissements des immobilisations	5 726	17,0	4 885	17,9
Éléments spécifiques et non récurrents, nets	225	0,7	238	0,9
Total	28 818	85,6	22 743	83,5

(*) en pourcentage du chiffre d'affaires.

Exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires, les coûts opérationnels (avant amortissements des immobilisations et éléments spécifiques et non récurrents) augmentent de 3,2 points entre les exercices 1999 et 2000. L'évolution de la structure des coûts opérationnels par destination reflète les orientations du groupe : recentrage vers les fonctions vente et marketing, acquisition de nouveaux abonnés au téléphone mobile et à l'Internet, amélioration de la productivité du réseau et des fonctions administratives.

À périmètre et taux de change constants, la progression des coûts opérationnels, rapportée au chiffre d'affaires, est réduite à 0,8 point.

Hors achats externes, les deux principaux postes de coûts opérationnels par nature sont les frais de

personnel (8 399 millions d'euros en 2000 contre 7 289 millions d'euros en 1999) et les dotations aux amortissements hors écarts d'acquisition (5 726 millions d'euros au 31 décembre 2000, contre 4 885 millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent).

Près de la moitié des charges de personnel figure au poste "Coût des services et produits vendus", le reste étant réparti entre les postes "Frais commerciaux et administratifs" et "Frais de recherche et développement", à l'exception des frais affectés à la production immobilisée qui sont capitalisés au bilan. Une description des frais de personnel est présentée sous la rubrique "Personnel - § 2.4.1".

2.3.1 Coût des services et produits vendus

Le coût des services et produits vendus comprend l'ensemble des coûts de production directs et indirects relatifs à la fourniture et au maintien des services à la clientèle, y compris les raccordements, le transport, la supervision et la maintenance, ainsi que les coûts des biens et services achetés pour être revendus, incluant les montants reversés aux opérateurs internationaux de télécommunications.

Exercice clos le 31 décembre (en M€)	2000	1999	%
Charges de personnel	3 832	3 611	6,1
Achats et autres charges externes	8 022	5 213	53,9
Autres coûts	879	862	2,0
Total	12 733	9 686	31,5

Globalement, le coût des services et produits vendus progresse de 31,5 % entre 1999 et 2000 (12,0 % à périmètre et taux de change constants). Cette augmentation recouvre des évolutions contrastées selon la nature des coûts.

Les charges de personnel incluses dans le "Coût des services et produits vendus" progressent de 6,1 % (et diminuent de 1,8 % à périmètre et taux de change constants). Cette augmentation s'explique par les importantes variations de périmètre. À périmètre et taux de change constants, la décroissance résulte principalement des gains de productivité importants réalisés dans le réseau fixe en France.

À périmètre et taux de change constants, la hausse de 23,6 % des achats et charges externes est essentiellement liée :

– au développement des activités internationales du Groupe, dans le domaine des réseaux mobiles à

l'étranger (Dutchtone aux Pays-Bas, Mobistar en Belgique, FTML au Liban) ;

– au développement des activités internationales du Groupe, dans le domaine des réseaux fixes à l'étranger (essentiellement Uni2 en Espagne) ;

– à l'augmentation des achats de terminaux mobiles liée à la croissance constante du nombre des nouveaux abonnés au téléphone mobile ;

– à l'augmentation des charges de reversements liée au trafic Internet ;

– et aux coûts entraînés par le développement des infrastructures nécessaires à l'écoulement du trafic Internet en très forte croissance.

Les autres coûts progressent de 2 % entre 1999 et 2000 (3,2 % à périmètre et taux de change constants) et comprennent notamment 150 millions d'euros d'indemnités versées par les assurances en réparation des dégâts causés par les intempéries de décembre 1999.

2.3.2 Frais commerciaux et administratifs

Ce tableau présente les frais commerciaux et administratifs des deux derniers exercices.

Exercice clos le 31 décembre (en M€)	2000	1999	%
Frais commerciaux	7 294	5 245	39,1
Frais administratifs	2 391	2 096	14,1
Total	9 685	7 341	31,9

La croissance des frais commerciaux et administratifs de 31,9 % entre 1999 et 2000 est liée principalement à celle des coûts commerciaux et dans une moindre mesure à celle des coûts administratifs.

La part consacrée à la fonction commerciale s'est élevée en 2000 à 31,9 % des coûts opérationnels totaux (avant amortissement des immobilisations et éléments spécifiques et non récurrents, nets), contre 29,8 % sur l'exercice 1999.

Les frais commerciaux enregistrent de façon significative, d'une part, les effets d'entrée de périmètre du groupe Orange et d'Orange Communications SA (Suisse) et, d'autre part, les incidences de changements de méthodes de consolidation de Global One et ECMS en Egypte. Ils comprennent aussi Telecom Argentina consolidée en année pleine en 2000, alors que sa consolidation en intégration proportionnelle à 50 % remonte au 1^{er} septembre 1999.

À périmètre et taux de change constants, les frais commerciaux augmentent de 15,7 % entre 1999 et 2000. Cette forte progression reflète essentiellement l'intensification des efforts de France Télécom en direction de la clientèle dans un environnement concurrentiel et notamment :

- la forte croissance de la téléphonie mobile en France, soutenue par le développement toujours très rapide du marché grand public (augmentation du nombre d'abonnés Itineris, Améris et Itineris La Réunion de 4,3 millions par rapport à 1999) ; cette croissance conduisant à une légère augmentation du coût global d'acquisition des abonnés au téléphone mobile en France (qui diminue légèrement unitairement) ;
- les frais commerciaux liés au développement des activités à l'international : croissance de 81 % à périmètre constant du nombre d'abonnés des filiales de téléphonie mobile contrôlées de manière exclusive ou conjointe ;
- la croissance rapide du nombre d'abonnés à Internet.

Exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires, les frais administratifs diminuent et passent de 7,7 % en 1999 à 7,1 % en 2000. A périmètre et taux de change constants, les frais administratifs diminuent de - 7,5 %. La baisse enregistrée en France, consécutive notamment à la poursuite du redéploiement d'une part significative des effectifs vers les fonctions commerciales et marketing, est partiellement compensée par la croissance constatée sur les filiales opérant sur des réseaux à l'étranger.

2.3.3 Frais de recherche et développement

À la clôture de l'exercice 2000, les frais de recherche et développement représentent 449 millions d'euros, contre 593 millions d'euros en 1999. Cette évolution reflète le recentrage des activités de recherche sur les domaines relevant du cœur de métier de France Télécom (transmission à hauts débits, Internet, multimédia, nouvelles applications pour les mobiles). Elle traduit aussi la décroissance forte de certains préfinancements chez les fournisseurs industriels, la progression des produits en provenance des brevets, et une meilleure productivité générée par des synergies et des mutualisations au sein du groupe.

Conformément au cahier des charges, France Télécom S.A. doit consacrer au moins 4 % de son chiffre d'affaires (hors chiffre d'affaires des filiales) à la recherche et au développement. Ce niveau de dépenses (charges

et investissements, diminués des royalties issus des brevets développés par France Télécom) est atteint ces dernières années et la société estime qu'il correspond à ses prévisions en matière de recherche et développement pour les années à venir.

2.3.4 Dotation aux amortissements des immobilisations

Les dotations aux amortissements des immobilisations hors écarts d'acquisition augmentent de 17,2 % entre 1999 et 2000. Près de 85% de la croissance totale provient de l'intégration :

- globale d'Orange à partir du 1^{er} septembre 2000 ;
- globale d'Orange Communications SA à partir du 1^{er} novembre 2000 ;
- globale de Global One à partir du 1^{er} avril 2000 (intégrée proportionnellement auparavant) ;
- proportionnelle à 46,1 % de ECMS Egypte sur la totalité de l'exercice 2000 ;
- proportionnelle à 50 % de Telecom Argentina depuis le 1^{er} septembre 1999.

A périmètre et taux de change constants, les dotations aux amortissements hors écarts d'acquisition n'augmentent seulement que de 1,4 %. Cette faible augmentation s'explique principalement par la croissance des amortissements constatée à l'international sur les réseaux mobiles (Pays-Bas, Roumanie, Belgique et Liban) et les réseaux fixes et divers (Espagne, Pays-Bas, Vietnam et Salvador). Elle est partiellement compensée par la baisse de la charge d'amortissement dans le domaine de la téléphonie fixe en France, en raison du ralentissement des investissements.

2.3.5 Eléments spécifiques et non récurrents, nets

Au 31 décembre 2000, les éléments spécifiques et non récurrents nets représentent une charge de 225 millions d'euros, contre 238 millions d'euros au 31 décembre 1999 et correspondent pour l'essentiel à l'amortissement des écarts actuariels consécutifs à la révision des hypothèses du plan de congés de fin de carrière ("Personnel-Congés de fin de carrière" - § 2.4.2).

2.4 Personnel

2.4.1 Evolution des frais de personnel.

Hormis la part affectée à la production d'immobilisations, les frais de personnel présentés ci-dessous sont répartis entre les rubriques "Coût des services et produits vendus", "Frais commerciaux et administratifs"

et "Frais de recherche et développement". Ils n'incluent pas la participation légale des salariés, les charges liées à l'actualisation de même que la révision des hypothèses actuarielles du plan de congés de fin de carrière.

Exercice clos le 31 décembre (en M€)	2000	1999	%
• France Télécom S.A.	5 823	5 876	(0,9)
• Filiales France	1 016	836	21,5
Total France	6 839	6 712	1,9
• Filiales International	1 560	677	130,3
Total Groupe	8 399	7 389	13,7
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein) :			
• France Télécom S.A.	130 540	136 864	(4,6)
• Filiales France	18 306	15 482	18,2
Total France	148 846	152 346	(2,3)
• Filiales International	40 020	21 916	82,6
Total Groupe	188 866	174 262	8,4
Nombre d'employés au 31 décembre :			
• France Télécom S.A.	129 861	138 419	(6,2)
• Filiales France	20 907	16 158	29,4
Total France	150 768	154 577	(2,5)
• Filiales International	52 602	29 221	80,0
Total Groupe	203 370	183 798	10,6

L'augmentation globale de 13,7 % des frais de personnel entre 1999 et 2000 s'explique essentiellement par le développement international du Groupe.

À périmètre constant, l'augmentation de frais de personnel s'élève à 4,0 %.

Le nombre moyen d'employés progresse de près de 82,6 % à l'international, cette augmentation étant partiellement compensée par une diminution de 4,6 % des effectifs moyens de France Télécom S.A.

France Télécom S.A

Le nombre moyen d'employés de France Télécom S.A. diminue de 4,6 % entre 1999 et 2000 (et de

3,6 % à périmètre constant, c'est-à-dire hors impact de la filialisation de FTM, du SNAT et des Navires Câbliers), sous l'effet des départs induits par le dispositif des congés de fin de carrière : au total, 13 649 personnes ont opté pour ce dispositif depuis sa mise en place en septembre 1996 (hors autres dispositifs de départs anticipés préexistants), dont 2 654 sur l'exercice 2000.

Les frais de personnel de France Télécom S.A. diminuent globalement de 0,9 % entre 1999 et 2000 (à périmètre constant, ils sont stables). Cette baisse s'explique principalement par (i) l'effet de périmètre décrit ci-dessus, (ii) l'effet sur la masse salariale des augmentations de salaires résultant des mesures générales de la fonction publique (effet année pleine des augmentations de 1999 principalement) et de l'accord salarial pour les salariés sous convention collective, (iii) l'accroissement des montants affectés à la part variable des salaires et à différents dispositifs de primes et indemnités, notamment liés aux tempêtes survenues en France en décembre 1999 et au passage à l'an 2000.

Filiales France

L'effectif moyen des filiales en France, en augmentation de 18,2 % entre 1999 et 2000 (de l'ordre de 10 % à périmètre constant), reflète les effets de la croissance organique et externe dans le domaine de l'Internet et des annuaires, ainsi que les actions engagées pour développer le parc de clients dans la téléphonie mobile.

Filiales internationales

La progression de 82,6 % du nombre moyen d'employés dans les filiales internationales entre 1999 et 2000, traduit l'intensification du développement de France Télécom à l'étranger, avec les entrées de périmètre d'Orange, de JTC en Jordanie, d'Orange Communications SA en Suisse. Cette augmentation reflète aussi le changement de méthode de consolidation de ECMS en Egypte (intégration proportionnelle au lieu de mise en équivalence), l'intégration globale à partir du 1^{er} avril 2000 de Global One ainsi que la consolidation en année pleine de Telecom Argentina, intégrée proportionnellement à partir du 1^{er} septembre 1999.

À périmètre constant, les frais de personnel des filiales internationales progressent de 35,8 %, princi-

pablement sous l'effet de la croissance de l'effectif moyen des filiales opérant dans les mobiles (Mobistar en Belgique, Dutchtone aux Pays-Bas, Mobilix au Danemark) et les réseaux fixes (Uni2 en Espagne) en Europe.

2.4.2 Congés de fin de carrière.

Au titre de l'amortissement des révisions d'hypothèses effectuées lors des exercices précédents, une charge de 220 millions d'euros est constatée en 2000 contre 238 millions d'euros en 1999 ("Eléments spécifiques et non récurrents, nets" – § 2.3.5).

Par ailleurs, sur les exercices 2000 et 1999, une charge relative à l'actualisation financière du coût du plan de congés de fin de carrière a été enregistrée au compte de résultat à hauteur de respectivement 237 millions d'euros et de 196 millions d'euros.

2.5 Résultat net part du groupe

Le tableau suivant présente le passage du résultat opérationnel au résultat net part du groupe de France Télécom, ventilé par rubriques et exprimé en variation annuelle, pour les deux derniers exercices.

Exercice clos le 31 décembre (en M€)	2000	1999	%
Résultat opérationnel	4 856	4 490	8,2
Charges financières nettes	- 2 147	- 682	(214,8)
Effet de l'actualisation du plan de congés de fin de carrière	- 237	- 196	(20,9)
Autres produits et charges non opérationnels, nets	3 957	767	415,9
Impôt sur les sociétés	- 1 313	- 1 797	26,9
Participation des salariés	- 141	- 135	(4,4)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	- 275	259	(206,2)
Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition et intérêts minoritaires	4 700	2 706	73,7
Amortissement des écarts d'acquisition	- 1 092	- 136	(702,9)
Intérêts minoritaires	52	198	(73,7)
Résultat net part du Groupe	3 660	2 768	32,2

2.5.1 Charges financières nettes

Les charges financières nettes (hors CFC, Congés de Fin de Carrière) s'élèvent à 2 147 millions d'euros en 2000 contre 682 millions d'euros l'année précédente, en progression de 1 465 millions d'euros. Cette augmentation des frais financiers est due à la forte élévation de l'endettement net du Groupe, conséquence de la réalisation de l'important programme d'investissements financiers de l'an 2000, dans le cadre de la stratégie de développement international du Groupe (notamment l'acquisition d'Orange plc, la prise de contrôle total de Global One, les prises de participation dans TPSA en Pologne et dans MobilCom en Allemagne).

Les charges financières nettes comprennent des pertes de change pour un total de 142 millions d'euros en 2000, contre 20 millions d'euros en 1999.

Le coût moyen pondéré annuel de l'endettement net de France Télécom augmente légèrement et passe de 5,43 % en 1999 à 5,74 % en 2000. Au 31 décembre 2000, le taux moyen pondéré instantané de la dette se situe à 5,86 %. Cette évolution résulte de la hausse des taux court terme euros, l'EURIBOR 3 mois passant entre les deux dates de 3,34 % à 4,85 %. Cet effet défavorable est compensé par le remboursement, courant 2000, d'emprunts obligataires à taux facial élevé (10 % 25/04/2000 ; 8,60 % 17/02/2000).

L'endettement net augmente fortement en 2000 en raison des différents investissements et du paiement des licences UMTS. Il s'établit à 61 milliards d'euros au 31 décembre 2000 contre 14,6 milliards d'euros au 31 décembre 1999. France Télécom fige via des instruments dérivés (swaps de taux et futurs) une partie de la dette à taux fixe, soit environ 28 % de la dette nette au 31 décembre 2000. En intégrant les contrats futurs et les swaps à départs décalés, le pourcentage de dette à taux fixe augmente à 38 % environ. Cette politique de fixation de niveaux de taux fixe attractifs s'est poursuivie au cours du premier trimestre 2001.

La politique de France Télécom n'est pas d'utiliser les instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. Comme la plupart des instruments financiers dérivés sont destinés à couvrir les aléas liés à l'activité, les risques liés à ces instruments financiers sont compensés par les risques engendrés par les éléments couverts.

2.5.2 Résultat des sociétés mises en équivalence

Au 31 décembre 2000, la quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence représente une perte de 275 millions d'euros, contre un gain de 259 millions d'euros sur l'exercice précédent. Il convient de rappeler la réalisation en 1999 d'un produit exceptionnel de 399 millions d'euros sur la cession partielle de titres ST Microelectronics, dont France Télécom est actionnaire à travers FT1CI. Hors cet effet, la dégradation s'explique notamment par les coûts de développement des sociétés Wind en Italie, Intelig au Brésil, Novis au Portugal, MobilCom en Allemagne (ces deux dernières participations sont mises en équivalence, respectivement à partir du 1^{er} janvier 2000 et du 1^{er} novembre 2000). Elle est partiellement compensée par la croissance du résultat de ST Microelectronics et par la prise en compte à partir du 1^{er} octobre 2000, de la quote-part de résultat positif de TPSA (Pologne).

2.5.3 Autres produits et charges non opérationnels

À la clôture de l'exercice 2000, ce poste présente un produit net de 3 957 millions d'euros. Ce montant comprend des plus-values avant impôt réalisées au titre du programme de cession des participations non stratégiques, parmi lesquelles figurent l'opérateur historique mexicain Telmex pour 2 589 millions d'euros, ainsi que Deutsche Telekom pour 1 841 millions d'euros. Les autres produits non opérationnels comprennent également les plus-values et profits de dilution consécutifs à l'introduction de Wanadoo au premier marché de la bourse de Paris, pour un montant total de 2 015 millions d'euros, et à l'augmentation de capital de Sema Group relative à l'acquisition de LHS Group inc, pour un montant de 348 millions d'euros. La cession de la participation détenue dans Crown Castle International Corp. (CCIC), requise par les autorités britanniques de la concurrence dans le cadre de la prise de participation par France Télécom dans NTL, a pour sa part dégagé une plus-value avant impôt de 475 millions d'euros.

Ils comprennent par ailleurs des dividendes reçus notamment des sociétés Sprint, Deutsche Telekom et Telmex (respectivement pour 47, 34 et 14 millions d'euros).

Ces produits non opérationnels sont compensés par une dotation aux provisions pour dépréciation de participation dans NTL à hauteur de 892 millions

d'euros, en raison de l'évolution défavorable des cours de bourse des valeurs du secteur des télécommunications. Les autres charges non opérationnelles comprennent également des provisions destinées à couvrir des pertes à survenir en 2001, pour des montants respectifs estimés à 1 773 millions d'euros et à 715 millions d'euros, en raison d'une part de la cession d'environ 13 % du capital d'Orange SA dans le cadre de son introduction en bourse en février 2001 et d'autre part, à la cession partielle de Global One dans le cadre de l'acquisition d'une participation majoritaire de 54,3 % dans le capital d'Equant. Ces provisions traduisent la situation des marchés boursiers à la date de ces opérations. La Direction considère qu'elles n'ont pas d'incidences sur la valeur comptable des intérêts conservés dans ces entreprises.

Au 31 décembre 1999, ce poste présente un produit net de 767 millions d'euros et enregistre notamment les plus-values avant impôt dégagées par France Télécom à la suite de la cession de 8,5 % du capital de Panafon, opérateur de téléphonie mobile en Grèce, pour un montant de 438 millions d'euros, les cessions de sa participation dans la société de services mobiles Martin Dawes Telecommunications United Kingdom et de 32,4 % de ses droits de vote dans l'opérateur global de téléphonie au Danemark Mobilix (respectivement 71 millions d'euros et 47 millions d'euros), et les dividendes reçus des sociétés Telmex, Sprint et Deutsche Telekom (respectivement 52, 42 et 34 millions d'euros).

2.5.4 Impôts sur les bénéfices

France Télécom a opté pour le régime d'intégration des filiales françaises possédées à au moins 95 %.

Exercice clos le 31 décembre (en %)	2000	1999
Taux légal d'imposition en France	37,76	40,00
Résultat des sociétés mises en équivalence	2,1	(2,4)
Différences permanentes	(23,2)	(3,2)
Pertes des filiales non incluses dans l'intégration fiscale	23,3	10,4
Effet des impositions à taux réduit	(15,9)	(2,0)
Effet des évolutions de taux sur la valorisation des impôts différés	2,6	(1,7)
Taux effectif d'imposition	26,7	41,1

Le taux effectif d'impôt, qui intègre l'impôt courant et l'impôt différé, est calculé en pourcentage du résultat avant impôt et intérêts minoritaires.

La baisse du taux effectif d'impôt entre 1999 et 2000 s'explique essentiellement par :

- la baisse du taux légal d'imposition ;
- la part des plus-values imposées à taux réduit, sensiblement plus importante en 2000 que sur l'exercice 1999 (incidence de l'imposition des plus-values de cessions des participations dans Telmex et Deutsche Telekom, réalisées en 2000) ;
- la part des produits de dilution ayant généré un résultat non imposable (incidence de l'introduction de Wanadoo au premier marché d'Euronext et de la dilution dans Sema Group) ;
- les différences permanentes entre le résultat comptable et l'assiette fiscale.

2.5.5 Participation des salariés

En application de la loi du 26 juillet 1996 et de la réglementation française du travail, France Télécom est assujettie depuis le 1^{er} janvier 1997, au régime de la participation des salariés aux fruits de l'expansion. L'accord de participation, signé le 19 novembre 1997 et modifié le 1^{er} février 2000, avec les partenaires sociaux, s'applique aux filiales françaises dont le capital est détenu directement ou indirectement à plus de 50 %.

La charge calculée selon les modalités de l'accord en vigueur, s'élève à 141 millions d'euros en 2000, contre 135 millions d'euros un an auparavant.

2.5.6 Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition et intérêts minoritaires

Le résultat avant amortissement des écarts d'acquisition et intérêts minoritaires passe de 2 706 millions d'euros en 1999 à 4 700 millions en 2000.

2.5.7 Amortissement des écarts d'acquisition

Au 31 décembre 2000, la dotation aux amortissements des écarts d'acquisition s'élève à 1 092 millions d'euros, contre 136 millions d'euros en 1999. Cette forte augmentation est due à la réalisation d'investissements financiers importants sur l'exercice, parmi lesquels figurent l'acquisition d'Orange plc et d'Orange Communications SA, la prise de contrôle de Global One, les prises de participation dans Wind et TPSA. Les écarts d'acquisition correspondants sont amortis sur une durée de 20 ans.

2.5.8 Résultat net

À la clôture de l'exercice 2000, le résultat net part du groupe s'élève à 3 660 millions d'euros, contre 2 768 millions d'euros en 1999, en progression de 32,2 %.

3 - Situation de trésorerie et sources de financement

3.1 Situation de trésorerie

3.1.1 Flux de trésorerie provenant de l'exploitation.

La trésorerie provenant des opérations d'exploitation est issue de la capacité d'autofinancement corrigée de la variation du besoin en fonds de roulement. Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation s'élèvent à 6 613 millions d'euros au 31 décembre 2000, contre 8 109 millions d'euros au 31 décembre 1999, en baisse de - 18,4 %.

Ceci s'explique par l'impact négatif sur la capacité d'autofinancement de la hausse des charges financières (pour 1 465 millions d'euros) et par l'évolution défavorable du besoin en fonds de roulement en raison des entrées, en cours d'année, de nouvelles sociétés dans le périmètre de consolidation.

3.1.2 Flux de trésorerie affectés aux investissements.

Les flux de trésorerie affectés aux investissements correspondent aux acquisitions et cessions des immobilisations incorporelles et corporelles, aux prises de participation, aux investissements dans les sociétés mises en équivalence, et aux variations nettes des autres titres de participation et valeurs mobilières de placement.

Les flux de trésorerie affectés aux investissements s'élèvent à 46 888 millions d'euros en 2000, contre 6 647 millions d'euros en 1999. Cette hausse sensible est essentiellement liée d'une part à l'augmentation des dépenses d'investissements corporels et incorporels, dont notamment les licences UMTS du Royaume-Uni et des Pays-Bas et d'autre part, la forte croissance des investissements financiers, dont principalement Orange plc, NTL, Global One et MobilCom. Ces flux sont diminués des produits issus du plan de cession d'actifs non stratégiques, y compris la participation dans Telmex et Deutsche Telekom.

3.1.3 Flux de trésorerie provenant des opérations de financement

Les flux de trésorerie provenant des opérations de financement dégagent un excédent de 39 910 millions d'euros en 2000, contre un besoin de 1 106 millions d'euros en 1999.

En 2000, France Télécom a développé une diversification équilibrée de ses sources de financement en réponse à la croissance des investissements. Parallèlement à l'augmentation de la dette contractée auprès des banques et des marchés financiers, le Groupe a constitué des sources de financement propres, par la mise en œuvre d'un programme de cession de participations non stratégiques et également par augmentation de capital.

3.2 Sources de financement

L'accroissement de la dette en 2000 nécessite le recours au financement court terme : émission de billets de trésorerie, de commercial paper, tirages sur les lignes confirmées bilatérales et syndiquées. Afin de diminuer son refinancement à court terme France Télécom a recouru au marché obligataire en novembre 2000 en émettant 5,36 milliards d'équivalent euros long terme et a dès le premier trimestre 2001 sollicité à nouveau le marché obligataire international.

Au 31 décembre 2000, la Société peut émettre jusqu'à 5 milliards d'euros de billets de trésorerie, 750 millions de dollars de commercial paper européen, 15 milliards de dollars de commercial paper américain et 27,5 milliards d'euros d'Euro Medium Term Notes. Au 31 décembre 2000, France Télécom a tiré 5,3 milliards d'euros sur son programme de commercial paper américain, 4,5 milliards d'euros sur son programme de billets de trésorerie, 8,2 milliards d'euros sur l'ancien programme EMTN et 5,5 milliards d'euros sur le nouveau programme EMTN de 27,5 milliards d'euros.

Au 31 décembre 2000, France Télécom a des facilités de crédit à court terme consenties de 1,8 milliard d'euros en lignes de crédit bilatérales en euros et en dollars, ainsi que des lignes de crédits multi-devises syndiquées de 34,3 milliards d'euros, pouvant également être utilisées pour soutenir son programme de commercial paper et de billets de trésorerie. Ces lignes de crédit arrivent à échéance en moyenne dans 1,93 an. Les taux obtenus

sont indexés sur ceux du marché monétaire majorés d'une marge.

Les flux générés par l'exploitation, les émissions obligataires du premier trimestre 2001, les facilités de crédit dont France Télécom dispose et ses actifs liquides lui permettent amplement de répondre à ses besoins actuels de capitaux. Parallèlement, l'apport de liquidités est complété par la poursuite de la politique active de cession d'actifs non stratégiques.

4 - Dépenses d'investissement

Le tableau ci-dessous présente les investissements des deux derniers exercices.

Exercice clos le 31 décembre (en M€)	2000	1999
Investissements incorporels et corporels	14 313	5 001
Investissements financiers	40 561	2 804

4.1 Investissements incorporels et corporels

Les flux de trésorerie affectés aux investissements en immobilisations incorporelles et corporelles enregistrent une progression de 186 % entre 1999 et 2000. Près des trois quarts de ces investissements sont effectués à l'étranger, contre environ un tiers sur l'exercice précédent.

La forte progression entre 1999 et 2000 reflète principalement l'acquisition de licences UMTS, dont l'effet peut être amplifié par une entrée de périmètre concomitante comme cela est le cas pour Orange, et également par l'acquisition d'une licence UMTS sans effet de périmètre dans le cas de Dutchtone.

Cette augmentation s'explique aussi par des variations de périmètre en raison de la montée dans le capital de Global One, ou de l'acquisition des sociétés Orange Communications SA (Suisse), Stelat, France Telecom Dominicana (République Dominicaine) et la Société Camerounaise de Mobiles. Telecom Argentina intégrée proportionnellement à partir du 1^{er} septembre 1999, génère un effet année pleine sur l'exercice 2000.

L'évolution entre les deux exercices repose aussi sur la croissance des investissements réalisés dans le cadre de la croissance organique du groupe et

concerne principalement Uni2 en Espagne et Casema aux Pays-Bas.

La France représente près d'un quart des investissements corporels et incorporels du Groupe. La progression de 7,9 % par rapport à 1999 reflète, d'une part, les efforts effectués pour développer la capacité du réseau de la téléphonie mobile et, d'autre part, un ralentissement des investissements dans la téléphonie fixe.

4.2 Investissements financiers

À la clôture de l'exercice 2000, les flux de trésorerie affectés aux investissements financiers correspondent essentiellement aux opérations suivantes :

- acquisition en août 2000 de la totalité du groupe Orange plc pour 21 693 millions d'euros ;
- acquisition complémentaire de titres NTL pour 5 397 millions d'euros ;
- rachat des titres Atlas/Global One détenus par Deutsche Telekom et Sprint pour 4 055 millions d'euros, permettant à France Télécom de prendre le contrôle total de Global One ;
- montée dans le capital de MobilCom à hauteur de 28,5 % en octobre 2000 pour 3 749 millions d'euros ;
- acquisition en octobre 2000 de 25 % de l'opérateur de télécoms polonais TPSA pour 3 411 millions d'euros ;
- montée dans le capital à hauteur de 42,5 % dans l'opérateur de téléphonie mobile suisse Orange Communications SA pour 1 280 millions d'euros, portant la participation totale à 85 %, dont 241 millions d'euros décaissés en 2000, le solde devant être réglé en numéraire et en actions Orange SA en 2001 ;
- prise de participation en janvier 2000 dans l'opérateur jordanien de télécommunications Jordan Telecom (JTC), pour un montant de 485 millions d'euros, via l'acquisition de 88 % du capital de Jitco, holding détenant 40 % de JTC ;
- acquisition de 34 % de BITCO (Thaïlande) via Orange pour 388 millions d'euros ;
- prise de participation à hauteur de 40 % de Mauritius Telecom pour 309 millions d'euros ;
- enfin, d'autres investissements, moins significatifs, ont été réalisés au Brésil, aux Pays-Bas, en Slovaquie, en Pologne, en France, en République Dominicaine et au Portugal, permettant au Groupe de renforcer sa position concurrentielle en Europe et au delà.

Par ailleurs, les investissements financiers suivants seront décaissés en 2001 :

- rachat de 18,87 % du capital de Wind à Deutsche

Telekom en juillet 2000, pour 2 082 millions d'euros, portant la participation totale à 43,4 % ;

- rachat des parts détenues par Motorola (25,15%) dans ECMS / Mobinil pour 170 millions d'euros.

5 - Passage à l'euro

France Télécom est maintenant totalement prête pour le passage à la monnaie unique. La comptabilité a basculé en janvier 2000, le budget et la paie du personnel sont en euro en janvier 2001, les relations contractuelles avec les fournisseurs sont possibles en euro depuis le printemps 2000. Les systèmes de facturation pour les clients résidentiels, professionnels et entreprises pour la téléphonie fixe comme pour la téléphonie mobile basculent à l'été 2001. À partir d'octobre 2001 toutes les factures émises par France Télécom seront libellées en euro.

6 - Événements postérieurs

Les événements postérieurs à la clôture ont trait à :

- l'annonce le 31 janvier 2001 de la candidature d'Orange SA à une licence UMTS en France ;
- dans le cadre d'une offre d'échange évaluée à 2,4 milliards d'euros, Wanadoo possède début mars 2001, environ 97 % du capital de Freeserve, principal fournisseur de services Internet au Royaume-Uni ;
- la vente en février de la participation de 50 % dans l'opérateur de téléphonie mobile belge KPNO ;
- l'annonce en février 2001 par Sprint du dépôt d'une note d'opération auprès de la SEC portant sur des actions Sprint FON, qui seront proposées par Deutsche Telekom et France Télécom ;
- l'accord conclu en février 2001 entre Schlumberger et France Télécom sur la cession de la participation d'environ 16,9 % du capital de Sema Group plc détenue par France Télécom ;
- l'introduction en bourse d'Orange en février 2001 au premier marché d'Euronext Paris et au London Stock Exchange ;
- l'émission par France Télécom d'un emprunt obligataire échangeable de 3,1 milliards d'euros concomitant à l'introduction en bourse d'Orange ;
- l'émission le 7 mars 2001 d'un emprunt obligataire sur le marché international pour un montant de 17,6 milliards d'euros.

Ces événements sont détaillés dans la note 22 de l'annexe aux comptes consolidés.

7 - Perspectives d'avenir

La progression du chiffre d'affaires de l'exercice 2001 sera supérieure à celle observée sur l'exercice 2000, notamment sous l'impulsion du fort développement des activités internationales, qui comprend la comptabilisation en année pleine d'Orange et de Global One.

Parallèlement au programme de conquête de clients réalisée par croissance organique et externe, le Groupe entend poursuivre son plan de cession de participations non stratégiques et réduire ainsi le volume moyen de la dette consolidée.

Progressivement se dessine un groupe européen de premier plan, incontournable à l'échelon mondial, présent sur les marchés porteurs en Europe et au delà, favorisant la création de synergies et de nouveaux usages, tout en restant proche du client.

Compte de résultat consolidé

(Montants en millions d'euros, excepté les données relatives aux actions)	Note	Exercice clos le 31 décembre,		
		2000	1999	1998
Chiffre d'affaires		33 674	27 233	24 648
Coût des services et produits vendus		(12 733)	(9 686)	(8 937)
Frais commerciaux et administratifs		(9 685)	(7 341)	(6 115)
Frais de recherche et développement		(449)	(593)	(658)
EBITDA ⁽¹⁾		10 807	9 613	8 938
Dotation aux amortissements des immobilisations		(5 726)	(4 885)	(4 584)
Résultat opérationnel courant	15	5 081	4 728	4 354
Éléments spécifiques et non récurrents, nets	17	(225)	(238)	(379)
Résultat opérationnel		4 856	4 490	3 975
Charges financières nettes	9	(2 147)	(682)	(923)
Effet de l'actualisation du plan de congés de fin de carrière	11	(237)	(196)	(270)
Autres produits (charges) non opérationnels, nets	18	3 957	767	860
Impôt sur les sociétés	19	(1 313)	(1 797)	(1 438)
Participation des salariés		(141)	(135)	(144)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	7	(275)	259	189
Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition et intérêts minoritaires		4 700	2 706	2 249
Amortissement des écarts d'acquisition	5 - 7	(1 092)	(136)	(82)
Intérêts minoritaires	13	52	198	133
Résultat net consolidé part du Groupe		3 660	2 768	2 300
Résultats par action				
Résultat net de base part du Groupe		3,44	2,70	2,30
Résultat net dilué part du Groupe		3,38	2,66	2,29

(1) EBITDA : résultat opérationnel courant avant amortissements des immobilisations.

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

Bilan consolidé

Exercice clos le 31 décembre, (Montants en millions d'euros)	Note	2000	1999	1998
ACTIF				
Immobilisations incorporelles nettes	5	52 338	2 131	1 518
Immobilisations corporelles nettes	6	34 623	28 964	26 577
Titres mis en équivalence	7	10 506	1 066	956
Titres de participation	8	10 218	5 673	3 738
Autres actifs à long terme		722	443	471
Impôts différés à long terme nets	19	2 532	2 285	2 375
Total de l'actif immobilisé		110 939	40 562	35 635
Stocks		1 216	621	420
Créances clients nettes de provisions (1 406 en 2000, 1 137 en 1999 et 1 070 en 1998)		8 783	6 884	5 688
Impôts différés à court terme nets	19	1 609	677	551
Autres créances et charges constatées d'avance		4 782	2 676	1 785
Valeurs mobilières de placement	10	216	211	37
Disponibilités	10	2 040	2 424	2 042
Total de l'actif circulant		18 646	13 493	10 523
Total de l'actif		129 585	54 055	46 158

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

(Montants en millions d'euros)	Note	Exercice clos le 31 décembre,		
		2000	1999	1998
PASSIF				
Capital social de 1 153 831 943 actions (d'un nominal de 4 euros par action)		4 615	4 098	3 905
Prime d'émission		24 228	6 629	6 629
Réserves		2 748	5 255	4 172
Résultat net part du Groupe		3 660	2 768	2 300
Réserve de conversion		59	153	(15)
Actions propres		(2 153)	–	–
Capitaux propres	14	33 157	18 903	16 991
Intérêts minoritaires	13	2 036	1 369	779
Dettes financières à long et moyen terme	9	30 547	12 233	12 080
Autres dettes à long terme	11	5 220	4 182	4 027
Total des dettes à long terme		35 767	16 415	16 107
Part à moins d'un an des dettes financières à long et moyen terme	9	7 542	2 551	1 764
Découverts bancaires et autres emprunts à court terme	9	25 165	2 479	1 302
Dettes fournisseurs		7 618	5 330	4 085
Charges à payer et autres provisions à court terme		7 729	4 208	3 480
Autres dettes à court terme	12	8 113	1 175	557
Impôts différés	19	512	495	133
Produits constatés d'avance		1 946	1 130	960
Total des dettes à court terme		58 625	17 368	12 281
Total du passif		129 585	54 055	46 158

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Exercice clos le 31 décembre, (Montants en millions d'euros)	Note	2000	1999	1998
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION				
Résultat net consolidé part du Groupe		3 660	2 768	2 300
Éléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie				
Amortissements des immobilisations et des écarts d'acquisition		6 818	5 021	4 666
Moins-values (plus-values) sur cessions d'actifs	18	(7 700)	(596)	(657)
Variation des autres provisions	18	4 113	79	544
Résultats non distribués des sociétés mises en équivalence		276	82	(182)
Impôts différés	19	(277)	297	177
Intérêts minoritaires	13	(52)	(198)	(133)
Autres éléments		25	29	(3)
Capacité d'autofinancement				
Diminution (augmentation) des stocks		(329)	(176)	(20)
Diminution (augmentation) des créances clients		(978)	(780)	(217)
Diminution (augmentation) des autres créances		(1 372)	(668)	614
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs		936	1 084	(7)
Augmentation (diminution) des autres dettes		1 493	1 167	50
Variation du besoin en fonds de roulement				
		(250)	627	420
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation				
		6 613	8 109	7 132
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT				
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	15	(14 313)	(5 001)	(4 660)
Acquisition d'Orange plc	3	(21 693)	-	-
Autres acquisitions de titres de participation et de filiales, nettes de la trésorerie acquise	3 - 8	(10 899)	(2 502)	(1 906)
Investissements dans les sociétés mises en équivalence	7	(7 969)	(302)	(151)
Produits des cessions de titres de participation et de filiales, nets de la trésorerie cédée	3 - 8	7 930	720	1 055
Produits de cessions d'actifs corporels et incorporels		274	150	163
Diminution (augmentation) des valeurs mobilières et autres actifs à long terme		(218)	288	480
Flux de trésorerie affectés aux investissements				
		(46 888)	(6 647)	(5 019)

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

(Montants en millions d'euros)	Note	Exercice clos le 31 décembre,		
		2000	1999	1998
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT				
Emission d'emprunts à long terme	9	21 528	1 088	5 530
Remboursement d'emprunts à long terme	9	(3 229)	(2 389)	(3 506)
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme	9	21 002	1 092	(3 372)
Augmentation de capital		-	-	1 464
Contributions des actionnaires minoritaires		1 847	199	414
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires	13	(213)	(71)	(8)
Dividendes payés		(1 025)	(1 025)	(991)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		39 910	(1 106)	(469)
Variation nette des disponibilités		(365)	356	1 644
Incidence des variations des taux de change sur les disponibilités		(19)	26	(17)
Disponibilités à l'ouverture		2 424	2 042	415
Disponibilités à la clôture		2 040	2 424	2 042
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES				
<i>Flux de trésorerie concernant le paiement des :</i>				
• Intérêts		2 132	1 001	1 159
• Impôt sur les sociétés		1 771	1 106	946

Tableau des variations des capitaux propres consolidés

(Montants en millions d'euros, excepté les données relatives aux actions)	Nombre d'actions émises	Capital social	Prime d'émission	Réserves	Réserve de conversion	Actions propres	Total capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 1998	1 000 000 000	3 811	5 259	5 164	52	0	14 286
Résultat de l'exercice 1998				2 300			2 300
Augmentation de capital (note 14)	24 614 561	94	1 370				1 464
Distribution de dividendes				(991)			(991)
Variation de change				(1)	(67)		(68)
Solde au 31 décembre 1998	1 024 614 561	3 905	6 629	6 472	(15)	0	16 991
Résultat de l'exercice 1999				2 768			2 768
Augmentations de capital (note 14)	1 340	193		(193)			0
Acquisition/cession d'actions propres				1			1
Distribution de dividendes				(1 025)			(1 025)
Variation de change					168		168
Solde au 31 décembre 1999	1 024 615 901	4 098	6 629	8 023	153	0	18 903
Résultat de l'exercice 2000				3 660			3 660
Augmentations de capital (note 14)	129 216 042	517	17 599				18 116
Acquisition d'actions propres (note 14)						(2 153)	(2 153)
Ajustement du prix d'acquisition d'Orange plc (note 3)				(4 335)			(4 335)
Distribution de dividendes				(1 025)			(1 025)
Variation de change					(94)		(94)
Autres mouvements				85			85
Solde au 31 décembre 2000	1 153 831 943	4 615	24 228	6 408	59	(2 153)	33 157

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

Annexe des comptes consolidés

1 - Description de l'activité

Le groupe France Télécom (France Télécom) est le principal opérateur de télécommunications en France et l'un des premiers opérateurs dans le monde. France Télécom offre à ses clients particuliers, entreprises et aux autres opérateurs de télécommunications, une gamme étendue de services couvrant les communications locales, nationales et internationales, la transmission de données, les télécommunications mobiles, l'Internet et le multimédia, la télévision par câble, la télédiffusion et d'autres services à valeur ajoutée.

2 - Méthodes comptables

Les comptes consolidés de France Télécom sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et selon les dispositions du règlement n° 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2000.

Conformément aux dispositions et aux recommandations du règlement CRC n° 99-02 :

- L'amortissement des écarts d'acquisition, qui était précédemment inclus dans les charges opérationnelles et dans la rubrique "Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence", est désormais présenté sur une ligne distincte du compte de résultat. Afin de les rendre comparables à celles de l'exercice clos le 31 décembre 2000, les données des exercices 1999 et 1998 ont été reclassées selon cette nouvelle présentation.

- Au 1^{er} janvier 2000, France Télécom a changé sa méthode de comptabilisation des frais d'émission d'emprunts. Ceux-ci sont désormais étalés sur la durée de vie des emprunts concernés, alors qu'ils étaient précédemment comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel les emprunts étaient émis.

Par ailleurs, au 1^{er} janvier 2000, France Télécom a modifié la méthode de comptabilisation des intérêts encourus durant la période de construction des immobilisations corporelles. Ces intérêts sont désormais incorporés au coût de revient des immobilisations et amortis sur la durée de vie économique des immobilisations concernées, alors qu'ils étaient précédemment comptabilisés dans les charges de l'exercice.

L'effet cumulé au 1^{er} janvier 2000 de ces deux changements de méthode a été inscrit dans les capitaux propres sous la rubrique "Autres mouvements" pour un montant de 67 millions d'euros. En raison du caractère non significatif de ces changements de méthode, il n'est pas présenté d'information comparative pro forma pour les exercices 1999 et 1998.

Présentation des états financiers

Le bilan, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie consolidés sont présentés en euros sur la base de la parité officielle arrêtée le 31 décembre 1998, soit 6,55957 francs pour 1 euro.

- Le résultat opérationnel correspond à la différence entre les produits et les charges opérationnels. Il inclut les éléments spécifiques et non récurrents, notamment les produits et charges liés au changement de statut et à l'évolution du capital de France Télécom SA, qui sont regroupés sous la rubrique "Éléments spécifiques, nets" du résultat opérationnel.

- Les charges résultant, d'une part, de l'actualisation financière de l'engagement relatif au congés de fin de carrière en France et, d'autre part, du régime légal de la participation des salariés aux fruits de l'expansion sont inscrites sur des lignes distinctes du compte de résultat, en deçà du résultat opérationnel.

- Les "Autres produits (charges) non opérationnels, nets" comprennent principalement les résultats de cession d'entreprises consolidées et de titres de participation, les mouvements de provisions sur titres de participation et valeurs mobilières de placement, ainsi que les dividendes reçus.

- La charge d'amortissement des écarts d'acquisition concerne les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale, de l'intégration proportionnelle, et de la mise en équivalence.
- Le bilan présente les actifs et les dettes en fonction de leur degré de liquidité ou d'exigibilité croissante et distingue les éléments à court terme, dont l'échéance est inférieure à un an, des éléments à long terme.
- Le tableau des flux de trésorerie présente la variation de la trésorerie, hors découverts bancaires et hors valeurs mobilières de placement à échéance de plus de trois mois à la date d'acquisition, dont les variations sont incluses dans les activités de financement et d'investissement.

Méthodes de consolidation

Les principales méthodes de consolidation sont les suivantes :

- les filiales sur lesquelles France Télécom exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale ;
- les sociétés dans lesquelles France Télécom exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle ;
- les sociétés non contrôlées par France Télécom mais sur lesquelles France Télécom exerce une influence notable (pourcentage de contrôle généralement compris entre 20 % et 50 %) sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence ;
- les opérations et les soldes intra-groupe significatifs sont éliminés.

Conversion des comptes des filiales étrangères

Les comptes des filiales étrangères libellés en devise locale, à l'exception de celles exerçant leur activité dans des économies à très forte inflation, sont convertis en euros de la façon suivante :

- les actifs et les passifs sont convertis au taux de clôture ;
- le compte de résultat est converti au taux moyen de l'année ;
- les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans un poste spécifique des capitaux propres. Les écarts de conversion relatifs aux comptes des filiales implantées dans les pays membres de la zone euro ont été figés sur la base des parités officielles arrêtées le 31 décembre 1998.

Les états financiers des filiales exerçant leur activité dans des économies à très forte inflation sont réévalués dans la monnaie fonctionnelle de ces filiales, avant d'être convertis en euros, de la façon suivante :

- les éléments monétaires du bilan sont convertis au taux de clôture ;
- les éléments non monétaires sont convertis au taux historique ;
- le compte de résultat est converti au taux moyen de l'année, à l'exception des dotations et reprises d'amortissements et provisions qui sont converties au taux historique ;
- les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent en résultat de change au compte de résultat.

Les comptes des filiales qui ont été réévalués comme indiqué précédemment sont ensuite convertis en euro selon la méthode applicable à l'ensemble des filiales étrangères de France Télécom.

Opérations en devises

Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au taux de clôture, à l'exception de ceux couverts par des contrats de *swaps* de devises.

Les pertes et gains de change latents sur soldes monétaires en devises, à l'exception de ceux couverts par des contrats de *swaps* de devises ou de ceux adossés à des actifs en même devise, sont constatés en résultat de la période.

Comptabilisation des produits

Les principaux produits issus des activités de France Télécom sont comptabilisés de la manière suivante :

- les produits des abonnements téléphoniques et d'accès à Internet sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée de la prestation correspondante ;
- les produits issus des communications téléphoniques entrantes et sortantes sont enregistrés lorsque la prestation est rendue ;
- le produit des ventes de terminaux et les frais de mise en service sont constatés lors de la livraison au client ou, le cas échéant, lors de l'activation de la ligne ;
- les revenus provenant de la publicité sur Internet sont étalés sur la période d'affichage. Les échanges de services sont enregistrés à la juste valeur la plus aisément déterminable entre celle des prestations achetées et celle des prestations vendues ;
- les produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires imprimés et électroniques sont pris en compte dans le résultat lors de la parution.

Recherche et développement

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Frais de publicité

Les frais de publicité sont intégralement comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Ils se sont élevés à 939 millions d'euros en 2000, 664 millions d'euros en 1999 et 565 millions d'euros en 1998.

Frais de développement de sites Internet

Les coûts engagés pour le développement des sites Internet à vocation commerciale sont comptabilisés en immobilisations. Les coûts de maintenance de ces sites sont enregistrés en charges.

Résultats par action

Deux types de résultat par action sont présentés : le résultat de base et le résultat dilué. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation à la clôture de l'exercice. Le résultat dilué est calculé à partir du résultat net part du groupe, corrigé du coût financier des instruments dilutifs et de leur incidence sur la participation des salariés, nets de l'effet d'impôt correspondant.

Disponibilités

Les disponibilités sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition, et qui sont évalués au coût historique qui est proche de leur valeur de réalisation.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une provision, calculée pour chaque ligne de titres de même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois, ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés.

Stocks

Les stocks sont valorisés au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur nette probable de réalisation, prenant notamment en compte les produits futurs attendus des nouveaux abonnements liés à la vente des terminaux mobiles. Le coût d'entrée correspond

au coût d'acquisition ou au coût de production, qui est généralement déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

Coûts d'acquisition et de fidélisation des clients

Les coûts d'acquisition et de fidélisation des clients pour la téléphonie mobile et Internet sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Ces coûts sont principalement constitués des commissions et rabais versés aux distributeurs.

Comptabilisation des acquisitions d'entreprises et écarts d'acquisition

Lors de l'acquisition d'une entreprise, le coût d'acquisition des titres est affecté, sur la base de leur juste valeur, aux actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. La juste valeur des éléments incorporels identifiables de l'actif, tels que marques, licences et parts de marché, est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur le revenu, les coûts ou la valeur de marché.

La différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise est enregistrée dans le bilan consolidé sous le poste "écarts d'acquisition" pour les sociétés consolidées par intégration globale ou proportionnelle et dans le poste "Titres mis en équivalence" pour les sociétés sur lesquelles France Télécom exerce une influence notable.

La durée d'amortissement de l'écart d'acquisition, comprise généralement entre 5 et 20 ans, est déterminée en prenant en considération la nature spécifique de l'entreprise acquise et son caractère stratégique.

La valeur des écarts d'acquisition fait l'objet d'un examen lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'être survenue. De tels événements ou circonstances comprennent des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique ou les hypothèses ou objectifs retenus à la date de l'acquisition. La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par référence à la valeur des flux de trésorerie non actualisés, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction de France Télécom.

Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la juste valeur. La juste valeur est déterminée par référence aux flux de trésorerie futurs actualisés sur la base de taux appropriés, et en pre-

nant en compte les autres avantages attendus lors de l'acquisition, tels que les synergies attendues de l'intégration de l'entreprise acquise aux activités du Groupe ainsi que la valeur stratégique de cette entreprise pour le Groupe.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les marques, les parts de marché, les licences, les brevets et les droits d'utilisation des câbles sous-marins.

Les licences d'exploitation des réseaux mobiles sont enregistrées au coût historique d'acquisition et sont amorties linéairement à compter de la date de commercialisation effective du service, en prenant en compte, le cas échéant, la probabilité de renouvellement de la licence.

Les marques et les parts de marché ne sont pas amorties.

Les brevets et les droits d'utilisation des câbles sous-marins sont comptabilisés au coût historique d'acquisition et amortis linéairement sur la durée du contrat.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations transférées par l'Etat français au 1^{er} janvier 1991, lors de la création de France Télécom en tant qu'exploitant public, ont été inscrites pour une valeur nette figurant dans le bilan d'ouverture approuvé par arrêté du Ministre des Postes et Télécommunications et du Ministre de l'Économie et des Finances.

Les immobilisations acquises postérieurement sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût des réseaux comprend les frais d'étude et de construction, ainsi que les frais engagés pour l'amélioration de la capacité des équipements et installations.

Les intérêts sur emprunts encourus pendant la période de développement et de construction sont incorporés au coût de revient des immobilisations concernées.

Les dépenses de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées, sauf dans le cas où elles contribuent à augmenter la productivité ou la durée de vie de l'immobilisation.

Les biens financés par un contrat de location qui transfère à France Télécom les risques et avantages liés à la propriété, sont comptabilisés dans les immobilisations avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Parallèlement, les biens dont les risques et avantages liés à la propriété économique sont transférés par France Télécom à des tiers par un contrat de location sont considérés comme ayant fait l'objet d'une cession.

L'amortissement des immobilisations est calculé selon le mode linéaire en fonction des durées de vie économiques suivantes :

Bâtiments et aménagements	10 à 30 ans
Commutation, équipements de transmission et autres équipement de réseau	5 à 10 ans
Lignes et génie civil	15 à 20 ans
Matériel informatique et logiciels (à l'exclusion des logiciels de réseau)	3 à 5 ans
Autres	3 à 14 ans

Subventions d'investissement

France Télécom est susceptible de recevoir des subventions d'investissement non remboursables sous la forme de financements de travaux directs ou indirects par des tiers, principalement des collectivités territoriales. Les subventions sont comptabilisées en réduction du coût des immobilisations financées et, en conséquence, elles sont constatées en résultat en fonction de la durée de vie économique estimée des biens correspondants.

Dépréciation des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

- Pour les actifs destinés à être conservés et utilisés, la nécessité de constater une dépréciation est notamment appréciée par groupes d'actifs par référence à la valeur des flux de trésorerie futurs non actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction de France Télécom.

Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire pour ces actifs, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la juste valeur. La juste valeur est déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés ou par référence, soit aux coûts de remplacement vétusté déduite, soit aux coûts des technologies alternatives, soit aux transactions récentes sur des activités comparables, soit aux prix de marché.

- Les actifs destinés à être cédés sont dépréciés lorsque leur juste valeur, diminuée des frais de vente, est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits à leur coût historique d'acquisition qui inclut, le cas échéant, les frais directement imputables à l'opération. Une provision

pour dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité, fondée sur l'appréciation, par la Direction de France Télécom, de la nature spécifique de chaque participation.

Impôts différés

France Télécom constate les impôts différés résultant des décalages temporaires entre les bases comptables et les bases fiscales, ainsi que ceux résultant des reports déficitaires. Des provisions pour dépréciation des impôts différés actifs sont constatées en fonction de la probabilité de récupération de ces impôts.

France Télécom utilise la méthode du report variable selon laquelle les impôts différés sont calculés en appliquant les taux d'imposition votés à la date de clôture de l'exercice qui seront en vigueur à la date à laquelle ces différences se renverseront.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont étalés sur la durée de vie des emprunts concernés.

Achat d'actions propres

Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition, à l'exception de ceux effectués à des fins de régularisation de cours qui sont comptabilisés en valeurs mobilières de placement. Les gains et pertes sur cession d'actions propres, précédemment inscrites dans les capitaux propres, sont enregistrés directement dans les capitaux propres pour leur montant net d'impôt.

Instruments financiers dérivés

France Télécom gère les risques de marché liés aux variations des taux d'intérêt et des cours de change, en utilisant des instruments financiers dérivés, notamment des *swaps* de taux d'intérêt, des contrats de *caps* et de *floors*, des contrats de change à terme, des *swaps* de devises et des options de change. Tous ces instruments sont utilisés à des fins de couverture.

Les produits et charges résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et produits des opérations couvertes :

- les différentiels d'intérêts à recevoir ou à payer résultant des opérations de *swaps*, *caps* et *floors* de couverture ainsi que les primes et soultes liées à ces opérations sont constatés en résultat sur la durée de vie des contrats comme un ajustement de la charge d'intérêt ;

- les écarts initiaux entre le taux à terme négocié et le fixing du jour sur les contrats de change à terme et les *swaps* de devises considérés comme étant des opérations de couverture sont enregistrés en résultat sur la durée de vie du contrat comme un ajustement de la charge d'intérêt. Les gains et pertes de change ultérieurs engendrés par ces contrats, dus à des variations de cours de change, sont enregistrés comme des corrections du résultat de change résultant de l'élément couvert ;

- les gains et pertes résultant des contrats affectés à la couverture des engagements fermes ou transactions futures identifiables sont différés et pris en compte dans la valorisation de la transaction concernée lors de sa réalisation.

Les instruments financiers dérivés sur les marchés organisés, n'ayant pas la qualification comptable d'opérations de couverture, sont enregistrés à la valeur de marché à la clôture dans les autres actifs et passifs à court terme, et les résultats de ces réévaluations sont enregistrés dans les charges financières de l'exercice.

Retraites des agents fonctionnaires en France

Les agents fonctionnaires employés de France Télécom relèvent du régime à prestations définies des pensions civiles et militaires administré par l'État.

La loi relative à l'entreprise nationale (loi n° 96-660 du 26 juillet 1996) dispose qu'à compter du 1^{er} janvier 1997, l'obligation de France Télécom se limite au versement d'une contribution libératoire annuelle. En conséquence, France Télécom n'a pas d'engagement complémentaire de couverture des déficits éventuels futurs, ni du régime de retraites de ses agents fonctionnaires, ni d'autres régimes de la fonction publique.

Plan de congés de fin de carrière en France

Conformément à la loi relative à l'entreprise nationale, France Télécom a mis en place un plan de congés de fin de carrière destiné aux agents fonctionnaires en France et aux autres employés. Le plan prévoit qu'à compter du 1^{er} septembre 1996 jusqu'au 31 décembre 2006, les personnels travaillant pour France Télécom à la date de promulgation de la loi relative à l'entreprise nationale, âgés de 55 ans au moins et justifiant de 25 années d'ancienneté, sont éligibles au titre des congés de fin de carrière. Les personnels ayant opté pour le congé de fin de carrière recevront 70 % de leur rémunération entre 55 ans et l'âge légal de la retraite à 60 ans. De plus, ils reçoivent une indemnité cor-

respondant à une année de rémunération sous le régime de congé de fin de carrière s'ils optent à l'âge de 55 ans, cette indemnité étant dégressive à mesure que leur âge à la date d'exercice de l'option se rapproche de la date de départ en retraite.

Le montant de l'engagement pris par France Télécom fait l'objet d'une provision sur la base des hypothèses actuarielles (voir note 11). Ces hypothèses actuarielles sont suivies et modifiées en fonction des observations réalisées.

L'incidence des variations d'hypothèses actuarielles est prise en compte à partir de la date anniversaire du plan sur les résultats de l'exercice au cours duquel les modifications interviennent et des exercices ultérieurs, au prorata des périodes futures de service, jusqu'à l'échéance du plan, des personnes partant en congés de fin de carrière.

Indemnités de départ à la retraite et engagements similaires

En France, la législation prévoit que des indemnités soient versées aux salariés non fonctionnaires au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Le coût actuariel de cet engagement est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés. L'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat sur la durée moyenne résiduelle d'activité des agents.

Au Royaume-Uni, Orange plc dispose d'un plan de retraite à cotisations définies ainsi que de plans de retraite non agréés financés auprès de tiers dont elle fait bénéficier ses salariés éligibles. Les cotisations à ces deux catégories de plans sont comptabilisées en résultat au cours de l'exercice concerné.

Avantages sociaux accordés aux retraités autres que les pensions

France Télécom accorde à ses retraités certains avantages sociaux tels que terminaux téléphoniques, cotisation de carte bancaire et autres avantages.

France Télécom enregistre en résultat le coût actuariel estimé de ces engagements sur la durée de vie active des salariés concernés.

L'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat sur la durée moyenne résiduelle d'activité des agents.

Options de souscription d'actions

Les options de souscription d'actions nouvelles de filiales, accordées à certains dirigeants et salariés des filiales concernées, sont enregistrées à la date d'exercice des options.

Passage à l'euro

France Télécom avait constitué au 31 décembre 1997 une provision de 76 millions d'euros destinée à couvrir les coûts prévisibles identifiés d'assistance extérieure non immobilisables liés au passage à l'euro. Au 31 décembre 2000, en cumul, les dépenses encourues dans le cadre du passage à l'euro s'élèvent à 30 millions d'euros.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers, établis conformément aux principes comptables généralement admis, conduit la Direction de la société à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent. Les montants réels pourraient s'avérer différents des estimations effectuées.

3 - Acquisitions et cessions

Exercice clos le 31 décembre 2000

Acquisitions

Orange plc

Le 29 mai 2000, France Télécom et le groupe Vodafone ont conclu un accord (le "Share Purchase Agreement") par lequel France Télécom devait acquérir, auprès de Mannesmann, la totalité des actions composant le capital d'Orange plc, un opérateur de télécommunications mobiles britannique. Cet accord a été exécuté le 22 août 2000 par (i) l'achat, par France Télécom, de 664 743 658 actions Orange contre paiement en numéraire de 21,5 milliards d'euros et (ii) l'apport, de Vodafone à France Télécom, de 544 559 931 actions Orange rémunéré par l'émission de 129 201 742 actions France Télécom au prix unitaire de 140,2 euros, Vodafone s'interdisant d'utiliser les droits de vote attachés à ces actions. Concomitamment, France Télécom a accordé à Vodafone une série d'options de vente sur les actions France Télécom qui ont été émises en sa faveur et Vodafone a accordé à France Télécom une option d'achat sur tout ou partie de ses actions France Télécom. France Télécom a immédiatement racheté à Vodafone 15 355 531 actions France Télécom à leur prix d'émission, de sorte que Vodafone ne détienne pas plus de 9,9 % du capital de France Télécom. Ce rachat d'actions a été financé par l'émission, par France Télécom en faveur de Vodafone, d'un titre de créance de 2 153 millions d'euros à échéance mars 2001 portant intérêt au taux de Libor + 0,25 %.

À la suite de l'introduction en bourse d'Orange SA le 13 février 2001, Vodafone et France Télécom sont parvenus à un accord le 28 février 2001 sur les modalités de vente à France Télécom des 113,85 millions d'actions France Télécom encore détenues par Vodafone. Cet accord détermine de manière globale les modalités d'exécution des options de vente et d'achat des actions France Télécom détenues par Vodafone et fixe à environ 11,63 milliards d'euros le prix total de ces actions. Le règlement de ce prix s'effectuera selon les modalités suivantes :

- par un premier versement en numéraire de 6,07 milliards d'euros le 5 mars 2001,
- par un deuxième versement en numéraire de 0,59 milliard d'euros le 26 mars 2001,
- par un troisième versement en numéraire de 4,97 milliards d'euros le 25 mars 2002.

Le troisième versement est susceptible de faire l'objet d'un complément, pour les 49,7 millions d'actions correspondantes, au cas où le cours de l'action France Télécom au 25 mars 2002 serait supérieur à l'équivalent en euro de 60 livres sterling avec un plafond égal à l'équivalent en euro de 79 livres sterling.

Le complément pourrait s'élever jusqu'à un montant d'environ 1,5 milliard d'euros. Aucun complément n'a été pris en compte au 31 décembre 2000 au vu de la situation actuelle des marchés boursiers.

Sur la base de cet accord, le coût d'acquisition total d'Orange plc s'élève à 35 472 millions d'euros et se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	
Rémunération en numéraire	21 519
Frais d'acquisition, nets d'impôt	174
Sous-total	21 693
Rémunération par l'émission de 129 201 742 actions France Télécom	18 114
Réduction de prix résultant de l'accord du 28 février 2001	(4 335)
Prix d'acquisition total	35 472

L'affectation du prix d'acquisition aux actifs et passifs identifiables acquis s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	
Coût total d'acquisition	35 472
Juste valeur des actifs et passifs acquis	
Marque Orange	4 600
Part de marché	1 950
Licence GSM	875
Autres actifs	544
Passifs	(1 421)
	6 548
Écart d'acquisition	28 924
Dont affecté à Orange Communications SA (Suisse)	1 418

Le montant total des écarts d'évaluation relatifs aux actifs et passifs acquis s'élève à 7 621 millions d'euros et concerne principalement la marque Orange, la part de marché et la licence GSM non inscrites dans le bilan consolidé d'Orange plc antérieurement à la date d'acquisition. La marque a été évaluée sur la base de la valeur actuelle des redevances qui seraient versées par Orange plc pour l'utilisation de cette marque, s'il n'en était pas propriétaire. La part de marché a été évaluée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés correspondant à la base de clientèle sur le marché britannique, à la date d'acquisition. Ces actifs ne font l'objet d'aucun amortissement mais sont soumis à un examen régulier visant à déterminer s'ils ont subi une perte de valeur.

L'écart d'acquisition s'élève à 28 924 millions d'euros et est amorti sur une durée de 20 ans.

Global One

En mars 2000, France Télécom a acquis les participations de Sprint et Deutsche Telekom dans Global One pour un montant total de 3 898 millions de dollars (4 080 millions d'euros). À l'issue de ces acquisitions, France Télécom détient la totalité du capital de Global One. Cette entreprise, précédemment consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle, est intégrée globalement à compter du 1^{er} avril 2000.

La juste valeur des actifs et passifs acquis s'élève à 114 millions d'euros et concerne principalement la part de marché. L'écart d'acquisition s'élève à 3 966 millions d'euros et est amorti sur une durée de 20 ans.

MobilCom

Le 23 mars 2000, France Télécom, MobilCom, opérateur allemand de téléphonie fixe et mobile et fournisseur de services d'accès à Internet, ainsi que son actionnaire fondateur ont conclu un accord cadre de coopération concernant l'acquisition d'une licence UMTS et le lancement de services de télécommunications mobiles sous la norme UMTS en Allemagne. En vertu de cet accord, France Télécom a consenti un prêt de 3 749 millions d'euros à une société détenue conjointement par France Télécom et MobilCom, afin de permettre à cette société de disposer du financement nécessaire à sa candidature à l'attribution d'une licence UMTS. En octobre 2000, France Télécom a fait apport à MobilCom de sa participation dans cette société, en échange d'une participation de 28,5 % au capital de MobilCom.

Dans le cadre de ces opérations, France Télécom et l'actionnaire fondateur de MobilCom ont conclu des contrats d'option d'achat et de vente exerçables dans certaines conditions. En outre, France Télécom s'est engagée, jusqu'au lancement des services de télécommunications mobiles UMTS, à couvrir l'insuffisance éventuelle des financements mis à disposition de MobilCom (voir note 21).

MobilCom est consolidée par mise en équivalence depuis le 1^{er} novembre 2000. L'écart d'acquisition correspondant s'élève à 2 700 millions d'euros et est amorti sur une durée de 20 ans.

Wind

Le 28 juillet 2000, France Télécom a conclu avec ENEL et Deutsche Telekom un accord portant sur le rachat à Deutsche Telekom de sa participation de 24,5 % au capital de Wind. France Télécom a ainsi acquis 18,9 % du capital de Wind pour un montant total de 2 082 millions d'euros, portant ainsi sa participation à 43,4 %, les 56,6 % restants étant détenus par ENEL.

Wind est consolidée par mise en équivalence et l'écart d'acquisition relatif à cette participation complémentaire de 18,9 % s'élève à 1 994 millions d'euros et est amorti sur une durée de 20 ans.

Le 11 octobre 2000, France Télécom et ENEL ont conclu un accord relatif à l'acquisition par ENEL de l'opérateur Infostrada et son engagement d'opérer une fusion entre Wind et Infostrada (voir note 21).

TP SA

En octobre 2000, aux termes d'un accord conclu entre un consortium conduit par France Télécom et le gouvernement polonais, France Télécom et Kulczyk Holding, son partenaire dans le consortium ont acquis, respectivement, 25 % et 10 % du capital de Telekomunikacja Polska (TP SA), l'opérateur public de

télécommunications polonais, pour un montant total de 4,5 milliards d'euros, dont 3,4 milliards d'euros ont été apportés par France Télécom. Par ailleurs, aux termes de l'accord conclu, le consortium a la possibilité d'augmenter sa participation dans TP SA (voir note 21). Cette participation est consolidée par mise en équivalence depuis le 1^{er} octobre 2000. L'écart d'acquisition correspondant s'élève à 2 701 millions d'euros et est amorti sur 20 ans.

Orange Communications SA

Le 8 novembre 2000, France Télécom a acquis auprès de E.on sa participation de 42,5 % au capital d'Orange Communications SA (Suisse) au prix de 1 299 millions d'euros, dont 75 % à payer en actions Orange SA. À l'issue de cette opération, France Télécom détient 85 % du capital d'Orange Communications SA contre 42,5 % auparavant.

Cette participation, consolidée par mise en équivalence à compter du 1^{er} septembre 2000, est consolidée par intégration globale depuis le 1^{er} novembre 2000. L'écart d'acquisition correspondant à la participation complémentaire de 42,5 % s'élève à 1 466 millions d'euros et est amorti sur une durée de 20 ans.

JTC

En janvier 2000, le consortium composé de France Télécom et de Arab Bank of Jordan a conclu un accord avec le gouvernement jordanien portant sur l'acquisition d'une participation de 40% au capital de l'opérateur de télécommunications jordanien, Jordan Telecommunications Company (JTC) pour un montant de 508 millions de dollars (510 millions d'euros). Cette acquisition a été effectuée au travers d'une holding, Jitco, détenue à 88 % par France Télécom et 12 % par Arab Bank of Jordan. L'écart d'acquisition s'élève à 342 millions d'euros et est amorti sur une durée de 15 ans. Cette participation est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle depuis le 1^{er} janvier 2000.

Introduction en bourse de Wanadoo

Le 19 juillet 2000, France Télécom a introduit à la bourse d'Euronext Paris Wanadoo, sa filiale à 100% nouvellement créée. Environ 10% du capital ont été offerts au travers d'une émission d'actions nouvelles par Wanadoo et d'une cession d'actions existantes par France Télécom. Les fonds levés à l'occasion de cette opération se sont élevés à environ 2 milliards d'euros. Cette introduction a été suivie par le rachat, en octobre 2000, des intérêts minoritaires dans les filiales Internet de France Télécom en Espagne et aux Pays-Bas en échange d'actions Wanadoo nouvellement émises. L'incidence de ces opérations sur le résultat de l'exercice est un profit net d'impôt de 1 952 millions

d'euros (voir note 18). Ces opérations ont eu pour effet de ramener à 88,64 % la participation de France Télécom au capital de Wanadoo.

Acquisitions et cessions de participations non consolidées (voir note 8)

Exercice clos le 31 décembre 1999

Acquisitions

En août 1999, France Télécom et Telecom Italia ont renforcé leurs participations respectives dans le consortium Nortel Inversora, qui contrôle l'opérateur de télécommunications argentin Telecom Argentina, en acquérant à parité 35 % de droits de vote supplémentaires pour un montant de 265 millions de dollars (249 millions d'euros) chacun. A l'issue de cette opération, France Télécom et Telecom Italia détiennent chacun 50 % des droits de vote du consortium. Cette participation, auparavant mise en équivalence, est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle à compter du 1^{er} septembre 1999. L'écart d'acquisition relatif à cette acquisition s'élève à 190 millions d'euros et est amorti sur une durée de 15 ans. La contribution de Telecom Argentina et de sa holding Nortel Inversora aux bilans, comptes de résultat et tableaux des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos respectivement les 31 décembre 2000 et 1999 est présentée en note 7.

Les autres acquisitions de l'exercice 1999 concernent notamment (i) le rachat pour 106 millions d'euros du câble-opérateur néerlandais REMU, (ii) une prise de participation complémentaire, pour un montant de 83 millions d'euros, dans l'opérateur de téléphonie mobile roumain Mobilrom, portant le pourcentage de détention de France Télécom de 51 % à 67,8 %, (iii) une prise de participation majoritaire dans Catalana de Telecomunicacions, société disposant d'un réseau de fibre optique dans la région de Catalogne en Espagne, pour 80 millions d'euros, ainsi que (iv) l'acquisition du site de commerce électronique français Alapage.com pour 49 millions d'euros.

Cessions

En septembre 1999, la société STMicroelectronics, dont France Télécom est actionnaire à travers la société holding FT1CI, a fait l'objet de diverses opérations de marché. Au terme de ces opérations, le pourcentage de détention indirect de France Télécom dans STMicroelectronics est passé de 13,7 % au 31 décembre 1998 à 11 % au 31 décembre 1999. Ces opérations se sont traduites dans le résultat de FT1CI par une plus-value dont la quote-part revenant à France Télécom s'est élevée à 399 millions d'euros, nette d'impôt.

En novembre 1999, dans le cadre d'une offre combinée relative à la société Panafon, opérateur de téléphonie mobile en Grèce, France Télécom a (i) émis un emprunt obligataire échangeable en actions Panafon (voir note 9) et (ii) cédé 8,5 % du capital de la société pour un montant de 471 millions d'euros. La plus-value nette d'impôt s'élève à 429 millions d'euros. À l'issue de cette opération, France Télécom détient 11,5 % du capital de la société et n'exerce plus d'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle de la société. La quote-part de résultat de Panafon revenant à France Télécom jusqu'au 30 novembre 1999 figure dans le poste "Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence" pour 31 millions d'euros. Au 31 décembre 1999, le solde des titres Panafon est enregistré dans le poste "Titres de participation" pour sa valeur d'équivalence, soit 35 millions d'euros.

Les autres cessions effectuées par France Télécom en 1999 concernent (i) la cession de Martin Dawes Telecommunication Holdings, une société de commercialisation de services opérant en Grande-Bretagne, pour 50 millions de livres sterling (72 millions d'euros) et (ii) la cession de 32,4 % des droits de vote de la filiale de téléphonie mobile danoise Mobilix, pour 532 millions de couronnes danoises (70 millions d'euros).

Acquisitions et cessions de participations non consolidées (voir note 8)

Exercice clos le 31 décembre 1998

Acquisitions

Le 10 juillet 1998, France Télécom a acquis l'intégralité du capital de la société Pages Jaunes (anciennement Oda), régisseur publicitaire de ses annuaires téléphoniques, à Havas, pour un montant de 366 millions d'euros. Pages Jaunes est consolidée par intégration globale depuis le 1^{er} juillet 1998. L'écart d'acquisition s'élève à 319 millions d'euros et est amorti sur une durée de 20 ans.

Fin juillet 1998, le consortium ESTEL, dans lequel France Télécom détenait une participation de 75,5 %, a remporté l'appel d'offres pour acquérir 51% du premier opérateur téléphonique du Salvador, la Compagnie Téléphonique du Salvador (CTE), pour un montant de 275 millions de dollars (245 millions d'euros), ainsi qu'une licence de téléphonie mobile pour une durée de 20 ans. Cette société est consolidée par intégration globale depuis le 1^{er} septembre 1998.

Les autres acquisitions réalisées par France Télécom en 1998 concernent principalement (i) une fraction supplémentaire de 9 % du capital de la Société Nationale des télécommunications du Sénégal (Sonatel),

(ii) une participation de 23,5 % dans l'opérateur de téléphonie mobile égyptien ECMS et (iii) l'entrée, à hauteur de 33,9 % dans le capital de l'opérateur de télécommunications norvégien EITele Öst. Cette dernière participation a été cédée au cours de l'exercice 1999.

Cessions

Au cours du premier semestre 1998, STMicroelectronics a fait l'objet de différentes opérations de marché. À l'issue de ces opérations, le pourcentage indirect de participation de France Télécom au capital de STMicroelectronics est passé à 13,7 % au 31 décembre 1998. Ces opérations se sont traduites dans le résultat de FT1CI par un profit dont la quote-part revenant à France Télécom s'élève à 147 millions d'euros.

France Télécom a cédé la totalité de ses participations dans les sociétés de commercialisation de services mobiles Cellway en Allemagne et aux Pays-Bas (Martin Dawes Télécommunication Germany et Netherland). La société allemande a été vendue à l'opérateur Mobilcom pour un montant de 216 millions de DEM (environ 105 millions d'euros). La participation dans la société néerlandaise a été cédée à Debitel pour 31 millions de DEM (environ 16 millions d'euros) et est intégrée jusqu'au 30 juin 1998. Les résultats de ces cessions se sont élevés respectivement à 109 millions d'euros et 15 millions d'euros.

France Télécom a cédé 15 % du capital de Panafon, opérateur de téléphonie mobile en Grèce, dans le cadre d'une introduction de cette société sur les bourses d'Athènes et de Londres réalisée en décembre 1998. La plus-value correspondante s'est élevée à 530 millions d'euros. A l'issue de cette opération, France Télécom détenait 20 % du capital de la société.

Les autres cessions effectuées par France Télécom concernent (i) l'ouverture du capital de sa filiale Mobistar dans le cadre d'une offre globale destinée aux investisseurs et particuliers et (ii) la cession de sa participation résiduelle dans Havas.

4 - Informations pro forma relatives à l'acquisition d'Orange plc

Les comptes de résultat consolidés pro forma pour les exercices clos les 31 décembre 2000 et 1999 présentés ci-après ont pour objet de traduire l'effet de l'acquisition d'Orange plc, qui constitue pour France Télécom la principale acquisition de l'exercice 2000, comme si celle-ci avait eu lieu le 1^{er} janvier 1999 et comme si le financement correspondant avait été mis en place à cette date. Ces comptes de résultat consolidés pro forma, établis à partir des comptes consolidés historiques de France Télécom et de ceux d'Orange plc préparés conformément aux principes comptables généralement établis en France, ont fait l'objet d'ajustements pro forma afin de refléter les charges financières liées au financement de l'acquisition d'Orange plc ainsi que l'affectation du prix d'acquisition aux actifs et passifs acquis.

Les charges financières liées au financement de l'acquisition ont été calculées sur la base des taux d'intérêts effectifs lors de sa mise en place.

Compte de résultat consolidé pro forma pour l'exercice clos le 31 décembre 2000

(en millions d'euros, excepté les données relatives aux actions)	France Télécom historique	Orange plc historique 8 mois	Ajustements pro forma	France Télécom pro forma
Chiffre d'affaires	33 674	2 830		36 504
EBITDA	10 807	371		11 178
Résultat opérationnel	4 856	95	(80)	4 871
Charges financières nettes	(2 147)	(251)	(867)	(3 265)
Impôt sur les sociétés	(1 313)	(7)	351	(969)
Autres (charges) produits non opérationnels ⁽¹⁾	3 356	(181)	-	3 175
Amortissement des écarts d'acquisition	(1 092)	(38)	(964)	(2 094)
Résultat net, part du Groupe	3 660	(382)	(1 560)	1 718
Résultat net de base par action (en euros)				1,51
Résultat net dilué par action (en euros)				1,50

(1) y compris intérêts minoritaires.

Compte de résultat consolidé pro forma pour l'exercice clos le 31 décembre 1999

(en millions d'euros, excepté les données relatives aux actions)	France Télécom historique	Orange plc historique 12 mois	Ajustements pro forma	France Télécom pro forma
Chiffre d'affaires	27 233	2 821	–	30 054
EBITDA	9 613	337	–	9 950
Résultat opérationnel	4 490	43	(120)	4 413
Charges financières nettes	(682)	(234)	(1 301)	(2 217)
Impôt sur les sociétés	(1 797)	(53)	556	(1 294)
Autres (charges) produits non opérationnels ⁽¹⁾	893	(185)	–	708
Amortissement des écarts d'acquisition	(136)	(19)	(1 446)	(1 601)
Résultat net, part du Groupe	2 768	(448)	(2 311)	9
Résultat net de base par action (en euros)				0,01
Résultat net dilué par action (en euros)				0,03

(1) Y compris intérêts minoritaires.

5 - Immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	Au 31 décembre,			1999 Valeur nette
	Valeur brute	2000 Amortissements cumulés	Valeur nette	
Écarts d'acquisition	37 835	(1 786)	36 049	1 206
Licences, brevets et droits d'utilisation	9 302	(305)	8 997	856
Marques et parts de marché	6 797	–	6 797	–
Autres immobilisations incorporelles	700	(205)	495	69
Total	54 634	(2 296)	52 338	2 131

La valeur nette comptable au 31 décembre 2000 des principaux écarts d'acquisition s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2000	1999
Orange PCS ⁽¹⁾	27 047	–
Global One ⁽¹⁾	3 849	37
Orange Communications SA (Suisse) ⁽¹⁾	2 848	–
Jordan Telecommunications Company ⁽¹⁾	317	–
Wanadoo España	316	–
Pages Jaunes (anciennement Oda)	279	295
Casema	219	237
Nortel Inversora / Telecom Argentina	173	195
Autres	1 001	442
Total	36 049	1 206

(1) Voir note 3.

Le poste "Licences, brevets et droits d'utilisation" concerne principalement le coût d'acquisition des licences d'exploitation des réseaux mobiles à l'étranger. En 2000, ce poste inclut principalement :

- (i) le coût d'acquisition des licences d'exploitation de réseaux de télécommunications mobiles UMTS au Royaume-Uni pour un montant de 4 097 millions de livres sterling (6,6 milliards d'euros) et aux Pays-Bas pour 960 millions de florins (436 millions d'euros) ;
- (ii) l'incidence de l'affectation du prix d'acquisition d'Orange plc à la licence de téléphonie mobile GSM au Royaume-Uni à hauteur de 875 millions d'euros.

En 1999, ce poste concernait pour un montant de 168 millions d'euros Telecom Argentina qui exploite une série de licences de téléphonie mobile.

En 2000, le poste "Marques et parts de marché" concerne principalement l'affectation du prix d'acquisition d'Orange plc à la marque Orange à hauteur de 4 600 millions d'euros, ainsi qu'à la part de marché pour 1 950 millions d'euros (voir note 3).

La dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles s'élève à 1 183 millions d'euros en 2000, 202 millions d'euros en 1999, et 136 millions d'euros en 1998. Cette dotation comprend celle relative à l'amortissement des écarts d'acquisition des sociétés inté-

grées pour 966 millions d'euros en 2000 (dont 458 millions d'euros au titre d'Orange PCS et 251 millions d'euros de Global One), 136 millions d'euros en 1999, et 82 millions d'euros en 1998.

6 - Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Au 31 décembre,			1999 Valeur nette
	Valeur brute	2000 Amortissements cumulés	Valeur nette	
Terrains et bâtiments	13 513	(5 165)	8 348	6 540
Commutation et transmission	24 248	(16 963)	7 285	6 621
Lignes et Génie Civil	20 528	(11 473)	9 055	9 356
Autres équipements du réseau	7 615	(2 879)	4 736	2 390
Équipements informatiques et terminaux	7 490	(4 388)	3 102	2 430
Véhicules et autres	4 411	(2 314)	2 097	1 627
Total	77 805	(43 182)	34 623	28 964

L'évolution de la valeur nette des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2000	1999	1998
Solde en début d'exercice	28 964	26 577	26 041
• Acquisitions d'immobilisations corporelles ⁽¹⁾	6 993	4 835	4 352
• Effet des variations de périmètre	4 210	2 323	1 125
• Mises au rebut et cessions	(237)	(151)	(339)
• Dotation aux amortissements	(5 509)	(4 819)	(4 530)
• Reclassements	(70)	(25)	(8)
• Variation de change	272	224	(64)
Solde en fin d'exercice	34 623	28 964	26 577

(1) Net des subventions d'investissements reçues qui s'élèvent à 73 millions d'euros en 2000, 86 millions d'euros en 1999 et 78 millions d'euros en 1998.

En 2000, l'effet des variations de périmètre correspond principalement à la consolidation par intégration globale de :

(i) Orange plc à partir du 1^{er} septembre 2000 pour un montant total de 2 685 millions d'euros,

(ii) Orange Communications SA (Suisse) à partir du 1^{er} novembre 2000 pour un montant total de 704 millions d'euros, et

(iii) Global One (qui était précédemment consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle) à partir du 1^{er} avril 2000 pour un montant de 444 millions d'euros.

En 1999, l'effet des variations de périmètre correspondait principalement à l'intégration proportionnelle de Telecom Argentina à partir du 1^{er} septembre 1999 pour un montant de 2 278 millions d'euros. En 1998, l'effet des variations de périmètre était principalement imputable aux entrées dans le périmètre du câblo-opérateur néerlandais Casema pour 553 millions d'euros, et des opérateurs de télécommunications salvadorien (CTE) et sénégalais (Sonatel) pour, respectivement, 337 millions d'euros et 143 millions d'euros.

Les charges d'entretien et de réparation se sont élevées à 832 millions d'euros en 2000, 696 millions d'euros en 1999 et 649 millions d'euros en 1998.

7 - Titres mis en équivalence et sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

Titres mis en équivalence

La valeur comptable des titres mis en équivalence s'analyse comme suit (en millions d'euros) :

Société	Principales activités	% intérêt au 31 décembre 2000	2000	1999	1998
MobilCom	Opérateur de téléphonie en Allemagne	28,53	3 687	-	-
TP SA	Opérateur de téléphonie en Pologne	25,00	3 441	-	-
Wind	Opérateur de téléphonie en Italie	43,37	2 011	58	50
FT1CI	Holding des investissements dans STMicroelectronics	49,00	785	586	427
BITCO	Opérateur de téléphonie mobile en Thaïlande	34,00	370	-	-
Sema Group plc	Société de Services, Ingénierie et Informatique	-	-	213	190
Intelig	Opérateur de téléphonie fixe au Brésil	25,00	107	123	-
PTK	Opérateur de téléphonie mobile en Pologne	34,00	60	60	68
Pramindo Ikat	Téléphonie fixe en Indonésie	40,00	44	49	28
Télévision Par Satellite (TPS)	Bouquet numérique de télévision par satellite	25,00 ⁽¹⁾	(99)	(67)	(30)
Autres sociétés		-	100	44	223
Total			10 506	1 066	956

(1) TPS est mise en équivalence au pourcentage de 25 % qui correspond au contrôle direct de sa société mère France Télévision Entreprise, dans laquelle France Télécom détient un pourcentage de contrôle direct de 65,84 %.

(en millions d'euros)	2000	1999	1998
Solde en début d'exercice	1 066	956	775
• Prises de participations et augmentations de capital ⁽¹⁾	9 958	302	151
• Effet de l'acquisition de LHS par Sema Group	348	-	-
• Transfert en titres de participation	(565)	(17)	(29)
• Effet des variations de périmètre	74	(180)	(91)
• Quote-part de résultats	(275)	275	198
• Amortissement des écarts d'acquisition	(126)	(16)	(9)
• Dividendes reçus ⁽²⁾	(1)	(341)	(8)
• Variation de change	27	87	(31)
Solde en fin d'exercice	10 506	1 066	956

(1) Pour 2000, les prises de participation incluent un montant de 1 989 millions d'euros devant être payé en 2001.

(2) Dont 312 millions d'euros de dividendes versés en 1999 par FT1CI, holding détenant indirectement la participation de France Télécom dans STMicroelectronics.

En 2000, les prises de participation concernent principalement l'opérateur de téléphonie mobile MobilCom (Allemagne), ainsi que les opérateurs de téléphonie TP SA (Pologne) et Wind (Italie) comme décrit dans la note 3.

Suite à l'acquisition de LHS par Sema Group plc en juillet 2000, la participation de France Télécom dans Sema Group plc a diminué, passant de 22,4 % au 31 décembre 1999 à 16,9 % au 31 décembre 2000, et France Télécom n'exerce plus d'influence notable sur la stratégie opérationnelle et financière de cette société. Au 31 décembre 2000, la participation de France Télécom dans Sema Group plc a été transférée dans la rubrique "Titres de participation", pour sa valeur d'équivalence au 30 septembre 2000, soit 565 millions d'euros.

En 1999, l'effet des variations de périmètre est imputable principalement au consortium Nortel Inversora, consolidé par intégration proportionnelle à compter du 1^{er} septembre 1999 (note 3), alors qu'il était précédemment mis en équivalence.

La quote-part de résultats des sociétés mises en équivalence, s'analyse de la façon suivante:

(en millions d'euros)	2000	1999 ⁽⁴⁾	1998 ⁽⁴⁾
FT1CI ⁽¹⁾	181	425	172
TP SA ⁽²⁾	52	-	-
MobilCom ⁽³⁾	(40)	-	-
Wind	(253)	(138)	(26)
Intelig	(98)	(14)	-
Autres sociétés	(117)	2	52
Quote-part de résultats	(275)	275	198

(1) Dont 399 millions d'euros en 1999 et 147 millions d'euros en 1998 au titre du résultat de cession d'une fraction de la participation dans STMicroelectronics (voir note 3).

(2) Sur trois mois en 2000 (voir note 3).

(3) Sur deux mois en 2000 (voir note 3).

(4) En 1998 et 1999, les dotations aux amortissements des écarts d'acquisition des sociétés mises en équivalence, qui s'élevaient respectivement à 9 millions d'euros et 16 millions d'euros, restent présentées au compte de résultat sous la rubrique "Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence".

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition, inclus dans la valeur des titres mis en équivalence, s'élève à 7 581 millions d'euros au 31 décembre 2000, 53 millions d'euros au 31 décembre 1999 et 87 millions d'euros au 31 décembre 1998.

Au 31 décembre 2000, les réserves des sociétés mises en équivalence incluses dans les capitaux propres consolidés s'élèvent à (73) millions d'euros (dont, principalement, 684 millions d'euros pour FT1CI, (111) millions d'euros pour Intelig et (458) millions d'euros pour Wind) contre 232 millions d'euros en 1999 après amortissement des écarts d'acquisition.

Sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

Il s'agit principalement des participations de France Télécom dans (i) la co-entreprise Atlas-Global One jusqu'au 31 mars 2000 et (ii), à partir du 1^{er} septembre 1999, dans Telecom Argentina et sa holding Nortel Inversora (voir note 3).

Nortel Inversora/Telecom Argentina

La participation de France Télécom et Telecom Italia dans l'opérateur de télécommunications argentin Telecom Argentina est détenue par le biais du consortium Nortel Inversora, lui-même contrôlé à 50 % par France Télécom et à 50 % par Telecom Italia.

Au 31 décembre 2000, Nortel Inversora détient 54,7 % des droits de vote de Telecom Argentina. Les contributions de Telecom Argentina et de sa holding Nortel Inversora aux bilan, compte de résultat et tableau des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos au 31 décembre 2000 et 1999 sont résumées ci-dessous :

(en millions d'euros)	2000	1999
Bilan		
Actifs à court terme	813	752
Actifs à long terme	3 132	2 868
Dettes à court terme	920	1 351
Dettes à long terme	1 768	1 208
Capitaux propres	1 257	1 061
Part de France Télécom dans les capitaux propres	423	389
Compte de résultat ⁽²⁾		
Chiffre d'affaires	1 818	531
Ebitda ⁽¹⁾	685	206
Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition et intérêts minoritaires	94	50
Part de France Télécom dans le résultat net	16	12
Tableau des flux de trésorerie ⁽²⁾		
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	448	136
Flux de trésorerie (affectés aux investissements)	(330)	60
Flux de trésorerie (affectés aux opérations de financement)	(123)	(192)

(1) Ebitda : résultat opérationnel courant avant amortissements

(2) En 1999, à partir du 1^{er} septembre

8 - Titres de participation

Les principales participations de France Télécom sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre,				1999 Valeur nette comptable
	% intérêt	2000 Valeur brute	Provision	Valeur nette comptable	
Bull SA	17,4	438	(404)	34	74
Bull SA autres instruments	-	33	-	33	49
Crown Castle International Corp.	-	-	-	-	259
Deutsche Telekom	-	-	-	-	1 241
NTL actions	18,6	6 562	(892)	5 670	1 167
NTL obligations convertibles	-	230	-	230	230
Panafon	11,5	35	-	35	35
Sema Group plc	16,9	565	-	565	-
Sprint ⁽¹⁾	-	1 617	-	1 617	1 617
Telmex	-	-	-	-	315
Sociétés cotées		9 480	(1 296)	8 184	4 987
KPN Orange ⁽²⁾	50,0	517	-	517	-
Mauritius Telecom	40,0	310	-	310	-
Autres	-	1 645	(438)	1 207	686
Sociétés non cotées		2 472	(438)	2 034	686
Total		11 952	(1 734)	10 218	5 673

(1) Inclut les titres Sprint FON et Sprint PCS suite à la restructuration du capital de Sprint en 1998. Le taux de détention de France Télécom dans Sprint FON s'établit à 9,9 %, celui dans Sprint PCS à 5,7 %.

(2) En 2000, l'investissement dans KPN Orange (Belgique) inclut un prêt de 126 millions d'euros.

À la date d'établissement des comptes de France Télécom, les résultats et capitaux propres de l'exercice 2000 publiés pour les principales participations cotées non consolidées sont les suivants :

(en millions d'euros)	2000	
	Capitaux propres ⁽¹⁾	Résultat net de l'exercice ⁽¹⁾
Bull SA	86	(243)
NTL	nd	nd
Panafon	nd	nd
Sema Group plc	3 038	(112)
Sprint	15 006	100

nd : non disponible.

(1) Données conformes aux règles comptables locales, converties aux taux de change en vigueur au 31 décembre 2000.

La valeur boursière, au 31 décembre 2000, des participations dans les sociétés cotées est indiquée en note 10.

Investissement dans NTL

En 1999, France Télécom a conclu un accord avec NTL, opérateur britannique de services téléphoniques, d'accès à Internet et de télévision par câble. La première tranche de l'investissement a été réalisée en 1999 pour 1 milliard de dollars (938 millions d'euros au cours historique). La seconde tranche est intervenue en mai 2000 à la suite de l'acquisition par NTL de la branche "résidentiels" de Cable & Wireless Communications (Cable & Wireless ConsumerCo) sous forme d'actions ordinaires pour un montant de 2,5 milliards de dollars (2,5 milliards d'euros au cours historique) et d'actions préférentielles convertibles en actions ordinaires pour 2 milliards de dollars (2 milliards d'euros au cours historique).

France Télécom dispose de certains droits de protection concernant son investissement dans NTL, incluant :

- un droit de préemption sur toutes les actions émises ou vendues,
- des droits limitant les participations des autres actionnaires à 15 % du capital de NTL.

France Télécom est soumis à certaines obligations, restreignant notablement ses possibilités d'acquérir des actions NTL sans l'approbation des autres actionnaires dans la limite de 25 % des actions jusqu'au 30 juin 2002 et de 34 % après cette date. Ces restrictions de transfert ne s'appliquent pas aux obligations convertibles souscrites par France Télécom en décembre 1999.

Au 31 décembre 2000, les droits de vote détenus par France Télécom représentaient 18,6 % des actions ordinaires. Les droits totalement dilués représenteraient approximativement 22 % (i.e si tous les instruments dilutifs émis par NTL étaient convertis en actions) et si France Télécom exerçait seule ses droits de conversion, ces droits dilués représenteraient 28,4 %. Les actions préférentielles acquises dans le cadre des accords signés en 1999 ainsi que les obligations convertibles acquises en 1999 sont convertibles en actions ordinaires.

L'évolution défavorable des cours de Bourse des valeurs du secteur des télécommunications a conduit France Télécom à constater une provision pour dépréciation sur les actions ordinaires NTL.

Investissement dans les activités de NTL en Europe continentale

Dans le cadre du financement de ses acquisitions en Europe continentale, NTL a émis au cours du mois de mars 2000, 1,85 million d'actions préférentielles pour un montant de 1,85 milliard de dollars, portant intérêt au taux de 5 % payable en actions préférentielles. France Télécom et des institutions financières ont souscrit ces actions préférentielles pour, respectivement, 750 millions de dollars (777 millions d'euros au cours historique) et 1,1 milliard de dollars. Dans le cadre de cette opération, France Télécom a conclu des accords d'option d'achat et de vente avec ces quatre institutions financières (voir note 21).

Ces actions préférentielles sont échangeables, en tout ou partie, en actions d'une filiale à 100 % de NTL à créer pour détenir des actifs localisés en Europe continentale à l'exception de la France, dans les secteurs des communications à large bande et de la télévision par câble. Le reliquat est convertible, en totalité ou partiellement en actions ordinaires NTL, après un délai de six mois, ou remboursable en numéraire totalement ou partiellement, sur demande de France Télécom, au terme d'un délai de deux ans suivant leur émission.

Investissement dans Sprint

Concomitamment à la négociation du rachat des intérêts de Sprint dans Global One, France Télécom et Deutsche Telekom sont parvenus à un accord sur la levée de certaines restrictions pesant sur le transfert de leurs titres Sprint. La levée d'une partie significative de ces restrictions a pris effet le 28 avril 2000, à l'occasion de l'approbation, par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Sprint, de la fusion avec MCI Worldcom. L'annonce le 13 juillet 2000 de l'abandon du projet de fusion ne remet pas en cause la levée de ces restrictions.

Cessions

Telefonos de Mexico (Telmex)

Au cours du mois de juin 2000, France Télécom a cédé sa participation de 7,1% dans le capital de l'opérateur national mexicain de télécommunications (Telmex), sous forme d'une offre publique internationale sur les marchés mexicain, américain et européen. Le prix de cession, net des commissions et des frais, s'est élevé à 2,7 milliards de dollars (2,9 milliards d'euros). La plus-value après impôt s'élève à 2 173 millions d'euros.

Crown Castle International (CCIC)

Dans le cadre des investissements réalisés dans l'opérateur de télécommunications britannique NTL (cf supra), les autorités britanniques de la concurrence ("Office of Fair Trading") ont demandé à France Télécom de se désengager de sa participation dans les sociétés du groupe Crown Castle International Corp Group (CCIC) avant le 31 octobre 2000. Au cours du mois de juin 2000, France Télécom a vendu une première tranche de 24,9 millions d'actions ordinaires dans le cadre d'une offre publique de vente. Le prix de cession s'est élevé à 693 millions de dollars (730 millions d'euros). La plus-value après impôt s'élève à 301 millions d'euros.

Conformément aux engagements donnés au mois de mai 2000 par France Télécom aux autorités britanniques de la concurrence, les titres CCIC non cédés dans le cadre de l'offre publique intervenue au mois de juin 2000, ont été vendus à une institution financière. A ce titre, en juillet 2000, France Télécom a cédé 17,7 millions d'actions. Le prix de cession s'est élevé à 467 millions de dollars (489 millions d'euros). La constatation au compte de résultat de l'incidence de cette cession a été différée jusqu'à son dénouement (voir note 21).

Deutsche Telekom

Suite à l'accord cadre conclu en mai 2000 entre France Télécom, Deutsche Telekom et le Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) pour dénouer les participations croisées existant entre France Télécom et Deutsche Telekom, France Telecom a vendu la participation de 1,8 % qu'elle détenait dans Deutsche Telekom au KfW en décembre 2000. Le prix de cession représente 3,1 milliards d'euros. La plus-value après impôt s'élève à 1 445 millions d'euros.

Par ailleurs, France Télécom et Deutsche Telekom disposent d'options sur les actions France Télécom détenues par Deutsche Telekom (voir note 21).

9 - Dettes financières à court terme et à long terme

Au 31 décembre 2000, l'endettement net de la trésorerie disponible et des valeurs mobilières de placement s'élève à 60 998 millions d'euros contre 14 628 millions d'euros au 31 décembre 1999, reflétant le financement des acquisitions décrites en notes 3 et 8. Au 31 décembre 2000, la part d'Orange plc dans l'endettement net de France Télécom s'élève à 3 815 millions d'euros.

Au 31 décembre 2000, France Télécom disposait des facilités de crédit suivantes sous forme de lignes de crédit bilatérales et de lignes de crédit syndiquées :

(en millions)	Au 31 décembre 2000			
	Devise	Montants en devises	Équivalents euro	Montants utilisés
Lignes de crédit bilatérales ⁽¹⁾				
Long terme	EUR	-	305	-
Court terme	EUR et USD	-	1 454	-
Découverts bancaires	EUR	172	172	8
Lignes de crédit syndiquées ⁽¹⁾				
Long terme (31 juillet 2000)	MD ⁽³⁾	-	30 000	10 845
Long terme	MD ⁽²⁾	1 400	1 505	-
Long terme	GBP	1 730	2 772	2 692

(1) L'échéance moyenne pondérée de ces lignes de crédit est de 1,93 an pour France Télécom SA.

(2) Facilités en multi-devises, libellées en équivalent USD.

(3) Facilités en multi-devises, libellées en équivalent Euro.

Au 31 décembre 2000, France Télécom disposait des facilités de crédit suivantes sous forme de billets de trésorerie et de US commercial paper :

(en millions)	Au 31 décembre 2000			
	Devise	Montants en devises	Équivalents euro	Montants utilisés
Montants maximum d'émission				
Billets de trésorerie	EUR	5 000	5 000	4 538
Euro commercial paper	MD ⁽¹⁾	750	806	-
US commercial paper	USD	15 000	16 120	5 296
Swaps de devises				295
Total billets de trésorerie et commercial paper				10 129

(1) Facilités en multi-devises, libellées en équivalent USD.

Dettes à court terme

Le tableau présenté ci-après donne une répartition, par grandes catégories, des dettes financières à court terme de France Télécom après prise en compte des effets des swaps de devises :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre,	
	2000	1999
Dettes à court terme		
Billets de trésorerie et commercial paper	10 129	1 274
Emprunts bancaires	13 603	317
Banques créditrices	794	580
Autres emprunts	639	308
Total	25 165	2 479

Les taux d'intérêt sur les emprunts à court terme dont bénéficie France Télécom sont le plus souvent indexés sur les taux des marchés monétaires français et étrangers (essentiellement américain). Le taux d'intérêt moyen pondéré sur le commercial paper et les emprunts bancaires, après prise en compte de l'effet des instruments de couverture de taux d'intérêt, ressort à 5,68 % à la date du 31 décembre 2000 contre 5,21 % au 31 décembre 1999.

En 2000, France Télécom a augmenté de 8 milliards de dollars à 15 milliards de dollars le montant maximum de ses émissions en *US commercial paper*.

En 2000, France Télécom a mis en place un nouveau programme d'*Euro Medium Term Note* (EMTN) portant sur un montant maximum de 27,5 milliards d'euros. Ce programme permet de lever des fonds dans 23 devises sous forme d'emprunts privés et pourra servir de documentation pour des opérations obligataires publiques. Au 31 décembre 2000, les émissions effectuées dans le cadre des programmes EMTN s'élèvent à 13 677 millions d'euros dont 5 497 millions d'euros dans le cadre du nouveau programme de 27,5 milliards d'euros.

Le 31 juillet 2000, France Télécom a négocié dans le cadre de l'achat d'Orange plc une ligne de crédit syndiquée d'un montant de 30 milliards d'euros en deux tranches :

- une tranche A de 20 milliards d'euros à échéance au 30 juin 2002, pour moitié remboursable, notamment, en cas de revente d'actifs non stratégiques ou d'émissions obligataires à échéance au-delà de 5 ans. Suite notamment à l'émission, le 14 mars 2001, d'un emprunt obligataire international de 17,6 milliards d'euros équivalent (voir note 22), le montant de cette tranche a été ramené à 10 milliards d'euros.
- une tranche B d'une durée de vie de 3 ans, d'un montant de 10 milliards d'euros.

Au 31 décembre 2000, 21 milliards d'euros ont été tirés sur l'ensemble de la ligne. Un montant de 10 milliards d'euros, défini dans les dispositions contractuelles de la tranche A de la ligne de crédit syndiquée, a été porté en emprunts bancaires à long terme, suite à son refinancement à 5 ans et plus réalisé par l'émission obligataire internationale.

Lors de l'obtention de cette ligne de crédit syndiquée, France Télécom s'est engagée à respecter certains ratios financiers (Ebitda/frais financiers, Ebitda/dettes nettes).

Dettes à long terme

Le recours au marché obligataire est la principale source de financement à long terme de France Télécom.

Le tableau ci-après présente une répartition, par grandes catégories, des dettes financières à long terme après prise en compte des effets des *swaps* de devises :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre,	
	2000	1999
Dettes à long terme		
Emprunts obligataires	21 781	11 908
Opérations de crédit-bail (dont Sté de Financement des Télécommunications)	180	287
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	15 773	2 245
Autres emprunts non bancaires ⁽²⁾	355	344
Total des dettes financières à long terme	38 089	14 784
Part à moins d'un an	(7 542)	(2 551)
Dettes à long terme excluant la part à moins d'un an	30 547	12 233

⁽¹⁾ Comprend, au 31 décembre 2000, 10 milliards d'euros sur la ligne de crédit syndiquée du 31 juillet 2000, refinancés à long terme le 14 mars 2001.

⁽²⁾ Comprend essentiellement la part à long terme des comptes courants d'associés dans les filiales.

Les échéances annuelles du total des dettes à long terme au 31 décembre 2000 (après prise en compte des effets des *swaps* de devises, des opérations de crédit-bail et du refinancement à long terme de la ligne de crédit syndiquée du 31 juillet 2000) au cours des 5 prochaines années sont de 7 542 millions d'euros pour 2001, 1 682 millions d'euros pour 2002, 3 474 millions d'euros pour 2003, 4 243 millions d'euros pour 2004 et 3 485 millions d'euros pour 2005.

Le tableau ci-dessous présente une ventilation des emprunts obligataires par émetteur :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre,	
	2000	1999
Emprunts obligataires		
France Télécom SA	19 736	10 855
Orange plc	1 135	-
Nortel/Telecom Argentina	824	1 053
Autres émetteurs	86	-
Total	21 781	11 908

Le tableau ci-après présente le détail des emprunts obligataires non échus au 31 décembre 2000 émis par France Télécom SA, avant prise en compte de l'impact des *swaps* de taux d'intérêt et de devises :

Devise	Montant émis ⁽¹⁾	Échéance	Taux d'intérêt (en %)	Au 31 décembre, (en millions d'euros)	
				2000	1999
		2000	Emprunts échus	-	1 589
Euro	4 000	2001	Euribor 3 mois	4 000	-
USD	1 000	2001	US Libor 3 mois	1 075	-
FF	3 223	2001	9,200	465	465
FF	3 000	2001	9,300	444	444
FF	2 000	2001	9,000	278	278
USD	400	2001	6,875	430	398
CHF	200	2002	3,250	131	125
FF ⁽⁶⁾	2 000	2002	9,000	305	305
CHF	200	2003	3,250	131	125
FF	2 500	2003	7,875	381	381
Euro	1 400	2003	Euribor 3 mois	1 400	-
Euro	623	2004	4,125 ⁽²⁾	623	623
FF ⁽⁶⁾	1 500	2004	5,750	229	229
FF	13 322	2004	2,000 ⁽³⁾	2 030	2 031
Euro	1 000	2005	6,125	1 000	-
GBP	500	2005	7,000	801	-
FF ⁽⁶⁾	2 000	2005	4,800	305	305
FF	1 000	2005	1,000 ⁽⁴⁾	152	152
FF	4 500	2006	6,250	686	686
FF	300	2006	3,030 % jusqu'au 7 août 2001 puis indexé sur le TEC10 ⁽⁴⁾	46	46
FF ⁽⁶⁾	6 000	2007	5,750	915	915
FF ⁽⁶⁾	3 000	2008	5,400	457	457
FF	900	2008	4,600 % jusqu'au 13 mars 2002 puis TEC10 ⁽⁵⁾ moins 0,675 %	137	137
FF	200	2008	10,165 % moins PIBOR 3 mois	30	30
USD	500	2008	6,000	537	498
FF ⁽⁶⁾	1 500	2009	TEC 10 ⁽⁵⁾	229	229
FF ⁽⁶⁾	3 000	2010	5,700	457	457
Euro	1 400	2010	6,625	1 400	-
GBP	450	2020	7,250	721	-
<i>Swaps de devises</i>				(59)	(50)
Total				19 736	10 855

(1) En millions de devises.

(2) Emprunt obligataire émis dans le cadre de l'offre combinée sur Panafon (voir note 3) – échangeable en actions Panafon entre le 8 janvier 2000 et le 29 novembre 2004 à raison d'environ 70 actions pour une obligation (soit 8,5 % du capital de l'opérateur grec).

(3) Convertible en actions France Télécom entre le 7 décembre 1999 et le 1^{er} janvier 2004 à raison de 10 actions pour une obligation (voir note 14).

(4) Assorti d'une prime de remboursement indexée sur la valeur de l'action de la société, plafonnée à 100 % de la valeur de l'action à l'émission et couverte par un swap de même montant qui indexe cette dette sur une référence PIBOR.

(5) TEC10 : taux variable à référence constante à dix ans déterminé par le Comité de Normalisation Obligataire.

(6) Ces emprunts, initialement libellés en francs français, ont été convertis en euro.

Les emprunts obligataires de France Télécom SA au 31 décembre 2000 sont remboursables in fine et aucune garantie spécifique n'a été accordée dans le cadre de ces émissions. Certains emprunts peuvent être remboursés par anticipation à la demande de l'émetteur.

Au 31 décembre 2000, les dettes financières incluent également la dette obligataire d'Orange plc :

Devise	Montant émis ⁽¹⁾	Échéance	Taux d'intérêt (en %)	Au 31 décembre 2000 (en millions d'euros)
USD	198	2006	8,75	213
GBP	198	2008	8,63	316
USD	18	2008	8,00	19
Euro	94	2008	7,62	94
GBP	150	2009	8,88	240
USD	263	2009	9,00	282
Swaps de devises				(29)
Total				1 135

(1) En millions de devises.

Analyse des dettes à long terme par taux d'intérêt

Le tableau suivant présente une analyse des dettes à long terme par taux d'intérêt et prend en compte les effets des *swaps* de taux et de devises :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre,	
	2000	1999
Emprunts obligataires et bancaires		
Inférieur à 5 %	3 490	3 587
Entre 5 et 7 %	5 681	2 007
Entre 7 % et 9 %	5 748	1 557
Supérieur à 9 %	394	1 316
Total taux fixes (Taux d'intérêt moyen pondéré : 6,33 % au 31.12.2000 ; 5,86 % au 31.12.1999)	15 313	8 467
Total taux variables (Taux d'intérêt moyen pondéré : 5,75 % au 31.12.2000 ; 4,66 % au 31.12.1999)	22 596	6 030
Total des emprunts bancaires et obligataires (Taux d'intérêt moyen pondéré : 5,98 % au 31.12.2000 ; 5,35 % au 31.12.1999)	37 909	14 497
Contrats de crédit-bail immobilisables (Coût moyen des emprunts en 2000 : 10,8 % ; 1999 : 9,21 %)	180	287
Total des dettes à long terme	38 089	14 784

L'impact des contrats de *swaps* de taux en cours au 31 décembre 2000 est inclus dans le tableau ci-dessus et peut être ventilé en deux catégories :

- des *swaps* de taux qui convertissent à taux fixe 7 145 millions d'euros de dette long terme à taux variable avec une échéance moyenne pondérée de 3,76 années,
- des *swaps* de taux qui convertissent à taux variable 4 088 millions d'euros de dette long terme à taux fixe avec une échéance moyenne de 3,17 années.

Au 31 décembre 2000, France Télécom dispose de *swaps* de taux qui convertissent 1 370 millions d'euros de dette long terme à taux variable en dette long terme à taux variable, et 130 millions d'euros de dette long terme à taux fixe en dette long terme à taux fixe.

Les taux d'intérêt variables sont généralement indexés sur les taux interbancaires. Ceux relatifs aux emprunts en francs français sont indexés sur l'EURIBOR (European Interbank Offered Rate) à trois et six mois, dont la moyenne était de l'ordre de 4,47 % en 2000 (3 % en 1999).

Analyse des dettes à long terme par devises

Le tableau ci-dessous donne la répartition de la dette long terme par devises après prise en compte de l'effet des *swaps* de devises :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre,	
	2000	1999
Euro ⁽¹⁾	26 755	11 945
Franc CFA	142	127
Peso argentin	1 867	–
Livre sterling	5 378	–
Dollar américain	3 596	2 547
Autres devises	351	165
Total	38 089	14 784

(1) Comprend, au 31 décembre 2000, 10 milliards d'euros sur la ligne de crédit syndiquée du 31 juillet 2000, refinancés à long terme le 14 mars 2001.

Dans le but de tirer parti des opportunités de réduction du coût des emprunts, les dettes peuvent, dans certains cas, être initialement contractées en devises. Généralement, ces emprunts sont immédiatement convertis en francs français en utilisant des contrats de *swaps* de devises et ce afin de réduire les risques d'exposition de France Télécom aux fluctuations des cours de change.

Au 31 décembre 2000, France Télécom dispose de *swaps* de devises qui transforment 400 millions de francs suisses, 500 millions de dollars, 22 300 millions de yens en 916 millions d'euros, et dont les dates d'échéance sont comprises entre 2001 et 2008. France Télécom dispose également de *swaps* de devises qui convertissent 1 500 millions d'euros en 1 437 millions de dollars avec une échéance en 2001.

Telecom Argentina dispose au 31 décembre 2000 de *swaps* de devises qui transforment 800 milliards de lires italiennes, 741 millions d'euros, 200 millions de dollars et 18 milliards de yens en 1 500 millions de pesos argentins et dont les dates d'échéance sont comprises entre 2001 et 2015.

Orange plc dispose au 31 décembre 2000 de *swaps* de devises qui transforment 478 millions de dollars et 94 millions d'euros en 361 millions de livres sterling, avec des échéances comprises entre 2006 et 2009.

Charges financières nettes

Les charges financières nettes de France Télécom se sont élevées à 2 147 millions d'euros en 2000, 682 millions d'euros en 1999 et 923 millions d'euros en 1998. Ces montants comprennent des pertes de change pour un total de 142 millions d'euros en 2000, 20 millions d'euros en 1999 et 23 millions d'euros en 1998.

10 - Instruments financiers

Dans le cadre de son activité industrielle et commerciale, France Télécom est exposée aux risques de marché liés à la gestion du coût de sa dette et à la valeur de certains éléments d'actifs libellés en devises (titres de participation de sociétés étrangères). Sur la base d'une analyse de son exposition générale aux risques, essentiellement liés aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change, France Télécom utilise divers instruments financiers dans des limites fixées par la Direction en termes d'effets potentiels sur le résultat, avec pour objectif d'optimiser le coût de son financement.

France Télécom distingue trois utilisations des instruments financiers dérivés :

Gestion du risque de taux de la dette long terme

France Télécom gère une position structurelle taux fixe / taux variable en francs afin de réduire le coût de sa dette, et utilise pour cela des instruments fermes et optionnels d'échanges de taux d'intérêt (*swaps*, *caps* et *floors*) dans le cadre de limites fixées par la Direction.

Gestion des échéances à court terme de la dette long terme

France Télécom couvre les échéances à court terme à taux variable de la dette long terme au moyen de *FRA*, d'options sur taux d'intérêt (*caps*, *floors*) ou de contrats MATIF sur 3 mois EURIBOR.

Gestion de la trésorerie

France Télécom gère une position de trésorerie qui peut être prêteuse ou emprunteuse en fonction des flux de décaissements et d'encaissements d'exploitation et des échéances de la dette long terme. France Télécom réexamine périodiquement ses prévisions de trésorerie, et utilise éventuellement des produits de gestion des taux (*FRA*, *swaps* court terme, contrats PIBOR) afin de couvrir cette position contre une évolution défavorable des taux d'intérêt.

Montant notionnel des instruments financiers dérivés

Les contrats ou montants notionnels présentés ci-dessous ne représentent pas les montants à payer ou à recevoir et, par conséquent, ne représentent pas le risque encouru par France Télécom lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre,	
	2000	1999
<i>Caps</i> de taux d'intérêt	968	895
<i>Collars</i> de taux d'intérêt (<i>caps</i> et <i>floors</i>)	562	508
<i>Swaps</i> de taux d'intérêt ⁽¹⁾	20 712	6 617
<i>Swaps</i> de devises ⁽²⁾	5 471	1 417
Contrats de change à terme	5 416	1 222
Options de change	2 149	4 461
Futurs	8 550	-

(1) Au 31 décembre 2000, les montants notionnels incluent 4 079 millions d'euros de *swaps* de taux d'intérêts à court terme et 3 900 millions d'euros de *swaps* de taux commençant après le 31 décembre 2000.

(2) Au 31 décembre 2000, les montants notionnels incluent 1 619 millions d'euros de *swaps* de devises liés à l'endettement à court terme.

Gestion du risque de contrepartie

Les instruments financiers susceptibles d'exposer France Télécom à une concentration du risque de contrepartie sont essentiellement les disponibilités, les titres de créances négociables, les placements, les créances clients et les instruments financiers de couverture.

France Télécom considère que le risque de contrepartie lié aux comptes clients est extrêmement limité du fait du grand nombre de clients, de leur diversité (résidentiels, professionnels et grandes entreprises), de leur appartenance à des secteurs divers de l'économie et de leur dispersion géographique en France et à l'étranger.

Les créances clients incluent des montants non pris en compte dans le chiffre d'affaires pour lesquels France Télécom assure le recouvrement moyennant une commission. Le montant total facturé pour ces sommes s'élève à 3 338 millions d'euros pour 2000, 2 080 millions d'euros pour 1999 et 1 735 millions d'euros en 1998.

Liquidités

France Télécom place ses disponibilités et ses titres de placement auprès d'institutions financières et de groupes industriels ayant de très bonnes notations. France Télécom conclut des contrats de taux d'intérêt et de gestion du risque de change avec des institutions financières de premier rang. France Télécom estime que les risques de défaillance de ces contreparties sont extrêmement faibles dans la mesure où des contrôles sont exercés en permanence sur leur notation et où la perte financière qui serait induite par la défaillance de la contrepartie fait l'objet de limites. Pour chaque institution financière, le risque maximum de perte est déterminé sur la base des montants notionnels des contrats de taux et de change ouverts, auxquels sont appliqués des coefficients variant selon la durée résiduelle de l'opération et le type de transaction. Pour chaque contrepartie, une limite est fixée en tenant compte de sa notation et de ses capitaux propres. Les opérations à plus d'un an ne peuvent en principe avoir que des contreparties notées AA-/Aa3 au minimum ou mieux, par au moins deux agences.

Juste valeur des instruments financiers

Les principales méthodes et hypothèses utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers sont décrites ci-dessous.

En ce qui concerne la trésorerie, les créances clients, les découverts bancaires et autres emprunts à court

terme ainsi que les dettes fournisseurs, France Télécom considère que leur valeur au bilan est la valeur la plus représentative de leur valeur de marché en raison du fort degré de liquidité de ces postes.

La valeur de marché des titres de participation non consolidés, librement cessibles, de sociétés cotées et celle des titres de placement sont basées sur leur valeur boursière au 29 décembre 2000. Pour les autres titres, France Télécom estime que leur valeur de marché n'est pas inférieure à leur valeur au bilan.

La valeur de marché de la dette à long terme a été déterminée en utilisant :

- la valeur boursière au 29 décembre 2000 pour les instruments similaires publics (emprunts obligataires) ;
- la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour les instruments non cotés, actualisée en utilisant les taux accordés à France Télécom au 29 décembre 2000 pour les instruments possédant des conditions et des échéances similaires.

La juste valeur des contrats de change à terme a été estimée en utilisant les taux de change au 29 décembre 2000. La juste valeur des contrats d'échange de devises et de ceux de taux d'intérêt a été estimée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus avec les taux de change du marché et les taux d'intérêt au 29 décembre 2000 sur la période restant à courir selon les contrats.

La juste valeur des options de gré à gré a été estimée en utilisant des outils d'évaluation d'options reconnus sur le marché.

La valeur de marché du *swap* de taux couvrant l'émission obligataire indexée sur l'action France Télécom a été calculée jambe par jambe, la valeur de marché de la jambe indexée compensant exactement celle de l'émission.

L'estimation de la juste valeur des instruments financiers détenus par France Télécom se présente de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2000		1999	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Instruments financiers au bilan				
Actifs				
Disponibilités	2 040	2 040	2 424	2 439
Valeurs mobilières de placement	216	216	211	210
Créances clients	8 783	8 783	6 884	6 884
Titres de participation	10 218	11 357	5 673	9 908
Dettes				
Découverts bancaires et autres emprunts à court terme	25 165	25 165	2 479	2 479
Dettes fournisseurs	7 618	7 618	5 330	5 330
Dettes financières à long terme ⁽¹⁾	38 089	38 596	14 784	16 371
Instruments financiers hors bilan				
Produits dérivés de taux d'intérêt gain (perte) latent(e)	-	(296)	-	205

(1) Part de la position nette des swaps de devises, incluant la part à moins d'un an.

11 - Provisions pour retraites, congés de fin de carrière et autres dettes à long terme

Les retraites et autres dettes à long terme s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre,			1999 Total
	Part à plus d'un an	2000 Part à moins d'un an ⁽¹⁾	Total	
Congés de fin de carrière	3 633	516	4 149	4 096
Avantages sociaux aux retraités autres que les pensions	134	6	140	135
Indemnités de départ à la retraite	114	19	133	118
Autres dettes à long terme (2)	1 339	-	1 339	262
Total	5 220	541	5 761	4 611

(1) La part à moins d'un an figure dans les "Charges à payer et autres provisions à court terme".

(2) Dont en 2000 un montant de 830 millions d'euros d'impôts différés passifs à long terme (voir note 19).

Congés de fin de carrière pour les fonctionnaires

Le coût actuariel du plan de congés de fin de carrière décrit à la note 2 et sa sensibilité au taux de succès du plan sont analysés ci-dessous :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre,	
	2000	1999
Données relatives au plan		
Valeur actuarielle de l'engagement en début d'exercice	4 935	5 087
Écart actuariel	55	(5)
Actualisation de l'engagement	237	196
Versements effectués	(404)	(343)
Valeur actuarielle de l'engagement total en fin d'exercice	4 823	4 935
Écart actuariel non encore amorti	(674)	(839)
Dettes pour congés de fin de carrière comptabilisées	4 149	4 096
Hypothèses		
• Taux de succès du plan	94 %	94%
• Taux d'actualisation	5 %	5%
Analyse de la charge de l'exercice		
Charge d'actualisation	237	196
Amortissement de l'écart actuariel	220	238
Charge de l'exercice	457	434
Incidence d'une variation du taux de succès sur l'engagement actuariel au 31 décembre		
• Augmentation de 5 %	296	315
• Diminution de 5 %	(246)	(259)

Les hypothèses actuarielles ont été revues sur la base des tendances observées à la fin de l'année 2000. Le taux d'actualisation pour les années 2001 et suivantes reste inchangé à 5 %, le taux de succès du plan demeurant inchangé par rapport à 1998 et 1999.

L'incidence des révisions effectuées est prise en compte sur les résultats selon les modalités décrites au paragraphe "Plan de congés de fin de carrière en France" de la note 2. À ce titre, une charge nette inscrite en "Éléments spécifiques et non récurrents, nets" de 220 millions d'euros a été constatée sur l'exercice 2000 (voir note 17).

Depuis l'ouverture du plan au 1^{er} septembre 1996, les versements liés aux congés de fin de carrière se sont élevés à 1 251 millions d'euros (dont 404 millions d'euros en 2000), couverts par des reprises de provision de même montant, en cumul, au 31 décembre 2000.

Avantages sociaux accordés aux retraités autres que les pensions

La dette actualisée de 140 millions d'euros au 31 décembre 2000 (135 millions d'euros au 31 décembre 1999) correspondant aux avantages sociaux accordés aux retraités a été déterminée en utilisant un taux d'actualisation de 5 %.

Autres dettes à long terme

En 2000, ce poste comprend les dettes sur immobilisations pour un montant de 82 millions d'euros et des produits constatés d'avance concernant Orange plc pour un montant de 150 millions d'euros. Ces produits constatés d'avance concernent les produits nets consécutifs à une opération de désendettement de fait ("In substance defeasance") relatif à des dettes de crédit-bail (voir note 21). Ces produits nets sont rapportés au résultat de manière linéaire sur la durée des contrats de crédit-bail.

12 - Autres dettes à court terme

L'accroissement en 2000 du poste "Autres dettes à court terme" s'explique principalement par les versements restant à effectuer à Deutsche Telekom pour le rachat de 18,9 % du capital de Wind (2 076 millions d'euros), à E.On pour l'acquisition de 42,5 % complémentaires dans Orange Communications SA (1 038 millions d'euros) et par le titre de créance émis en faveur de Vodafone pour 2 153 millions d'euros dans le cadre de l'acquisition d'Orange plc.

13 - Intérêts minoritaires

La variation des intérêts minoritaires s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2000	1999	1998
Solde en début d'exercice	1 369	779	181
• Résultat de l'exercice	(52)	(198)	(133)
• Augmentations de capital souscrites par les actionnaires minoritaires	299	134	422
• Variations de périmètre	386	646	336
• Affectation du résultat de l'exercice précédent	(213)	(71)	(8)
• Écarts de conversion	113	79	(19)
• Autres	134	-	-
Solde en fin d'exercice	2 036	1 369	779

En 2000, l'augmentation des intérêts minoritaires résulte principalement de l'incidence de la mise en Bourse d'environ 10 % du capital de Wanadoo en juillet 2000 et des opérations qui lui sont liées (voir note 3).

En 1999, la consolidation par intégration proportionnelle du groupe Telecom Argentina, et de sa holding Nortel Inversora, mis en équivalence jusqu'au 31 août 1999, contribue aux intérêts minoritaires pour un total de 672 millions d'euros.

En 1998, l'augmentation des intérêts minoritaires était principalement liée à l'entrée dans le périmètre de consolidation de la société CTE (Salvador) pour 219 millions d'euros, et aux augmentations de capital souscrites par les minoritaires, notamment dans Global One Communications Holding, pour 105 millions d'euros.

14 - Capitaux propres

Au 31 décembre 2000, le capital social de France Télécom s'élève à 4 615 327 772 euros, divisé en 1 153 831 943 actions ordinaires d'un nominal de 4 euros chacune. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2000, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation s'est élevé à 1 065 482 983 actions et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et dilutives s'est élevé à 1 090 852 773 actions.

La loi relative à l'entreprise nationale France Télécom prévoit notamment que l'État français reste majoritaire dans le capital. L'État détient 55,5 % du capital de France Télécom au 31 décembre 2000.

Évolution du capital

En 1998, France Télécom a procédé à une augmentation de son capital d'un montant nominal de 94 millions d'euros, par l'émission de 24 614 561 actions ordinaires au nominal de 4 euros chacune en conséquence de l'attribution gratuite d'un bon de souscription d'actions par action existante à la date du 9 novembre 1998 (40 bons ouvrant droit à la souscription d'une action). La prime d'émission attachée à chaque action s'est élevée à 56 euros, soit 1 370 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 1999, France Télécom a augmenté par deux fois son capital social dans les conditions suivantes :

- la conversion du capital en euro, soit un nominal de 4 euros par action, s'est traduite par une incorporation de réserves à hauteur de 193 millions d'euros ;
- 1 340 actions ordinaires ont été émises dans le cadre de l'exercice du droit à conversion des obligations convertibles ouvert depuis le 7 décembre 1999, pour un montant de 107 200 euros, prime d'émission comprise.

En 2000, France Télécom a procédé :

- à une augmentation de capital par l'émission de 129 201 742 actions nouvelles au nominal de 4 euros chacune pour un montant de 516,8 millions d'euros, dans le cadre de l'acquisition d'Orange plc le 22 août 2000. La prime d'émission attachée à chaque action s'est élevée à 136,2 euros, soit un montant total de 17 597,3 millions d'euros ;
- à l'émission de 14 300 actions dans le cadre de l'exercice du droit à conversion des obligations convertibles ouvert depuis le 7 décembre 1999, pour un montant de 1,1 million d'euros, prime d'émission incluse.

Valeurs mobilières donnant accès au capital

En 1998, 2 538 543 obligations convertibles ont été émises au nominal de 800 euros, soit un montant total de 2 031 millions d'euros. Depuis le 7 décembre 1999, le droit à conversion peut être exercé à tout moment, et ce pendant toute la durée de l'emprunt qui s'étend jusqu'au 1^{er} janvier 2004, à raison de 10 actions France Télécom par obligation présentée.

Le conseil d'administration de France Télécom dispose, en vertu des délégations qui lui ont été consenties par l'assemblée générale mixte du 21 juin 2000, pour une durée de 26 mois à compter de cette date, de la faculté de procéder à l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de France Télécom. Le montant nominal cumulé des augmentations de capital immédiates ou à terme ainsi que le montant nominal des titres de créances ne peuvent chacun excéder un montant de 900 millions d'euros. Aucune émission n'a été effectuée en 2000 dans le cadre de ces autorisations.

Rachat d'actions propres

En vertu de la délégation qui lui a été consentie par l'assemblée générale mixte du 22 août 2000, le conseil d'administration de France Télécom a l'autorisation d'acheter ses propres actions dans la limite de 10 % du capital de la société.

Au 31 décembre 2000, France Télécom détenait 15 355 531 actions propres (représentant 1,3 % du capital), qui ont été acquises auprès de Vodafone pour un montant total de 2 152,8 millions d'euros, soit 140,2 euros par action, suite aux accords signés dans le cadre de l'acquisition d'Orange plc.

Les accords conclus avec Vodafone et Deutsche Telekom concernant les modalités de rachat par France Télécom des actions France Télécom détenues par Vodafone et Deutsche Telekom sont décrits dans la note 21.

15 - Informations par segment d'activité

Suite au regroupement de ses activités mobiles sous Orange SA et de celui de ses activités Internet Grand Public sous Wanadoo, France Télécom a redéfini ses segments d'activité comme suit :

- Le segment "Orange" comprend les activités de téléphonie mobile dans le monde, en France et au Royaume-Uni, qui ont été apportées à Orange SA en 2000, y compris Orange plc à compter de sa date d'acquisition par France Télécom (soit une période de 4 mois en 2000).
- Le segment "Wanadoo" comprend les services d'accès Internet, les portails, les sites marchands, les annuaires, les services aux professionnels (ASP), activités apportées à Wanadoo SA en 2000.
- Le segment "Services fixes, voix et données en France" regroupe les activités réalisées en France en tant qu'opérateur de téléphonie fixe et de transmission de données, de télédiffusion, et de télévision par câble.
- Le segment "Services fixes, voix et données hors de France" comprend les mêmes activités réalisées hors de France.

Les informations par segment pour les exercices 1998 et 1999 ont été retraitées sur la base des nouveaux segments retenus.

Les segments d'activité de France Télécom sont susceptibles d'évoluer à l'avenir en fonction de l'évolution de ses choix stratégiques.

La rubrique "Éliminations et autres éléments" comprend l'élimination des opérations inter-segments et d'autres éléments non significatifs nécessaires à la réconciliation avec les comptes consolidés de France Télécom.

Le tableau ci-après présente la répartition des principaux agrégats opérationnels en fonction de ces segments sur les trois derniers exercices :

(en millions d'euros),	Orange	Wanadoo	Services fixes, voix et données en France	Services fixes, voix et données hors de France	Éliminations et divers	Total France Télécom
Au 31 décembre 2000						
Chiffre d'affaires	9 025	1 111	20 793	5 936	(3 191)	33 674
EBITDA ⁽¹⁾	1 668	(67)	8 142	1 044	20	10 807
Amortissements	(1 035)	(62)	(3 516)	(1 073)	(40)	(5 726)
Résultat opérationnel courant	633	(129)	4 626	(29)	(20)	5 081
Investissements corporels et incorporels	9 517	96	2 363	2 339	(2)	14 313
Effectif moyen ⁽²⁾	17 163	4 662	138 854	28 187	-	188 866
Au 31 décembre 1999						
Chiffre d'affaires	4 942	810	20 704	2 713	(1 936)	27 233
EBITDA ⁽¹⁾	763	68	8 427	355	-	9 613
Amortissements	(718)	(29)	(3 711)	(444)	17	(4 885)
Résultat opérationnel courant	45	39	4 716	(89)	17	4 728
Investissements corporels et incorporels	1 408	44	2 550	1 018	(19)	5 001
Effectif moyen ⁽²⁾	9 061	3 363	144 959	16 768	111	174 262
Au 31 décembre 1998						
Chiffre d'affaires	3 293	574	20 600	1 866	(1 685)	24 648
EBITDA ⁽¹⁾	580	173	8 028	150	7	8 938
Amortissements	(504)	(24)	(3 789)	(277)	10	(4 584)
Résultat opérationnel courant	76	149	4 239	(127)	17	4 354
Investissements corporels et incorporels	1 280	37	2 952	406	(15)	4 660
Effectif moyen ⁽²⁾	6 925	1 573	149 648	10 987	(34)	169 099

(1) Ebitda : résultat opérationnel courant avant amortissements

(2) Effectif moyen en équivalent temps plein

Analyse par zone géographique

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2000	1999	1998
Chiffre d'affaires	33 674	27 233	24 648
France	24 986	23 753	22 365
Autres	8 688	3 480	2 283
Immobilisations ⁽¹⁾	50 912	29 889	27 223
France ⁽²⁾	22 171	22 882	23 951
Autres	28 741	7 007	3 272

(1) Corporelles et incorporelles, hors écarts d'acquisition.

(2) Comprend l'ensemble des infrastructures de réseau mutualisées, dont notamment le backbone européen.

16 - Charges de personnel

(en millions d'euros sauf les effectifs)	Exercice clos le 31 décembre		
	2000	1999	1998
Effectif moyen ⁽¹⁾	188 866	174 262	169 099
Charges de personnel ⁽²⁾			
• Traitements et salaires	5 993	5 177	4 935
• Charges sociales	2 406	2 212	2 134
Total	8 399	7 389	7 069

(1) Dont environ 56,9 % de fonctionnaires au 31 décembre 2000.

(2) Hors congés de fin de carrière, participation des salariés et, pour 1998, hors abondement sur les acquisitions d'actions France Télécom par le personnel.

Au 31 décembre 2000, les immobilisations hors de France comprennent les licences GSM et UMTS acquises en 2000 principalement au Royaume-Uni (voir note 5).

17 - Éléments spécifiques et non récurrents, nets

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2000	1999	1998
Plan de congés de fin de carrière en France ⁽¹⁾	(225)	(238)	(197)
Frais liés à l'ouverture du capital de France Télécom	-	-	(182)
Total	(225)	(238)	(379)

(1) Dont 220 millions d'euros au titre de l'impact de la révision des hypothèses actuarielles pour les fonctionnaires (voir note 11).

18 - Autres produits (charges) non opérationnels, nets

Les autres produits et charges non opérationnels comprennent :

(i) Les dividendes reçus de participations pour un montant de 255 millions d'euros.

(ii) Les plus ou (moins)-values de cession de participations ou d'entreprises consolidées ainsi que les résultats de dilution. En 2000, le résultat des principales opérations de cession et de dilution représente une plus-value de 7 268 millions d'euros qui s'analyse comme suit :

- S'agissant des titres de participation :
 - Telmex : 2 589 millions d'euros
 - Deutsche Telekom : 1 841 millions d'euros
 - CCIC : 475 millions d'euros
- S'agissant des entreprises consolidées :
 - Wanadoo : 2 015 millions d'euros
 - Sema Group plc : 348 millions d'euros

(iii) Les mouvements sur provisions pour dépréciation de participations et pour pertes probables sur cessions d'entreprises consolidées. En 2000, les principaux mouvements représentent une charge de 3 421 millions d'euros qui s'analyse comme suit :

- des provisions pour dépréciation des titres NTL pour 892 millions d'euros et Bull pour 41 millions d'euros (voir note 8).
- des provisions destinées à couvrir des pertes à survenir en 2001, pour des montants respectifs estimés à 1 773 millions d'euros et à 715 millions d'euros, suite,

d'une part, à la cession d'environ 13 % du capital d'Orange SA dans le cadre de son introduction en bourse en février 2001 et, d'autre part, à la cession partielle de Global One dans le cadre de l'acquisition prévue d'une participation majoritaire dans le capital d'Equant (voir note 21). Ces provisions ont été constatées en conformité avec les dispositions du règlement CRC n° 99-02. Elles traduisent la situation des marchés boursiers à la date de ces opérations. La Direction considère qu'elles n'ont pas d'incidence sur la valeur comptable des intérêts conservés dans ces entreprises.

19 - Impôt sur les sociétés

France Télécom a opté pour le régime d'intégration fiscale pour toutes ses filiales détenues à 95 % et plus.

Le résultat avant impôt et intérêts minoritaires des sociétés françaises et étrangères est le suivant :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2000	1999	1998
Sociétés en France	7 560	5 250	3 987
Sociétés à l'étranger	(2 639)	(883)	(382)
Total	4 921	4 367	3 605

L'impôt sur les sociétés s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2000	1999	1998
Impôts courants	1 590	1 500	1 261
Charge (produit) d'impôts différés	(277)	297	177
Total impôts sur les bénéfices	1 313	1 797	1 438

Fin 2000, la loi de finances pour 2001 a ramené le taux d'impôt sur les bénéfices à 36,43 % pour 2001 et à 35,43 % pour 2002. L'application de ces taux d'imposition aux soldes des impôts différés à la date du 31 décembre 2000 s'est traduite par une charge d'impôt différé de 127 millions d'euros.

Fin 1999, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 a instauré une contribution sociale sur les bénéfices qui porte le taux d'imposition à 37,76 % pour les exercices clos à compter du 1^{er} janvier 2000. Cette nouvelle disposition s'est traduite au 31 décembre 1999 par un produit d'impôts différés de 73 millions d'euros correspondant à la revalorisation au nouveau taux des impôts différés inscrits au bilan des sociétés françaises à la date du 31 décembre 1999.

Le rapprochement entre le taux légal d'imposition en France et le taux effectif constaté est le suivant :

(en pourcentage)	Exercice clos le 31 décembre		
	2000	1999	1998
Taux légal d'imposition	37,76	40	41,67
• Résultat des sociétés mises en équivalence	2,1	(2,4)	(2,2)
• Différences permanentes	(23,3)	(3,2)	(7,1)
• Pertes des filiales non incluses dans l'intégration fiscale	23,4	10,4	7,5
• Incidence des impositions à taux réduit	(15,9)	(2,0)	-
• Incidence des évolutions de taux d'imposition sur la valorisation des impôts différés	2,6	(1,7)	-
Taux effectif d'imposition	26,7	41,1	39,9

Les différences permanentes incluent essentiellement les résultats de dilution non taxables ainsi que l'amortissement des écarts d'acquisitions. En 2000, elles comprennent notamment les profits de dilution relatifs à Wanadoo et Sema Group plc (voir note 18).

L'incidence des impositions à taux réduit concerne essentiellement les plus-values dégagées lors de la cession de participations non consolidées, à savoir, en 2000, les cessions des participations dans Deutsche Telekom et Telmex.

Les impôts différés actifs/(passifs) par nature de différences temporaires se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre,	
	2000	1999
Impôts différés actifs		
Congés de fin de carrière	1 469	1 546
Dépréciations d'éléments d'actif	453	865
Provisions non déductibles	1 232	216
Participation des salariés	51	48
Reports déficitaires	2 181	877
Autres impôts différés actifs	720	342
Total impôts différés actifs	6 106	3 894
Provision pour dépréciation	(1 965)	(932)
Impôts différés actifs nets	4 141	2 962
Moins : impôts différés actifs à court terme	(1 609)	(677)
Impôts différés actifs long terme	2 532	2 285
Impôts différés passifs		
Amortissements dérogatoires	(248)	(155)
Autres impôts différés passifs	(1 094)	(340)
Impôts différés passifs	(1 342)	(495)
Moins : impôts différés passifs court terme	512	495
Impôts différés passifs long terme	(830)	-

La provision pour dépréciation des impôts différés actifs a été estimée en fonction de la probabilité de récupération de ces impôts. Au 31 décembre 2000, cette provision concerne principalement les reports déficitaires pour 1 859 millions d'euros (824 millions d'euros en 1999).

20 - Transactions avec des entreprises liées

Les prestations de communication fournies aux services de l'Etat, qui figurent parmi les clients les plus importants de France Télécom, et aux collectivités territoriales, sont rendues à des conditions de marché. Suite à la séparation de France Télécom et de La Poste en 1987, un certain nombre d'opérations, ayant trait principalement au personnel et aux biens immobiliers détenus en commun, se sont poursuivies.

Les transactions et les soldes avec les entreprises liées, s'inscrivant dans le cadre de l'exploitation courante, sont résumés ci-dessous :

Créances sur les entreprises liées

(en millions d'euros)	Au 31 décembre,		
	2000	1999	1998
Entreprise liée			
La Poste	54	34	51
Atlas - Global One ⁽¹⁾	-	196	171
Organismes satellitaires	28	11	9

(1) Global One est consolidé par intégration globale depuis le 1^{er} avril 2000.

Dettes envers les entreprises liées

(en millions d'euros)	Au 31 décembre,		
	2000	1999	1998
Entreprise liée			
La Poste	31	50	47
Atlas - Global One (1)	-	15	31
Sema Group plc	-	30	46
Organismes satellitaires	62	3	-
Bull SA	12	27	27

(1) Global One est consolidé par intégration globale depuis le 1^{er} avril 2000.

Transactions significatives avec des entreprises liées

(en millions d'euros)

Entreprise liée	Nature de la transaction	Produits/(Charges ou investissements)		
		Exercice clos le 31 décembre		
		2000	1999	1998
La Poste	Oeuvres sociales	(24)	(88)	(84)
	Services gérés en commun	28	15	(20)
Bull SA	Achats d'installations et études techniques	(65)	(66)	(65)
Atlas – Global One(1)	Services facturés	4	55	78
	Charges	(17)	(16)	(32)
Telecom Argentina	Services facturés	98	16	52
Telmex	Services facturés	9	19	23
Organismes satellitaires	Charges	(169)	(88)	-
TPS	Services facturés	26	26	-
Sema Group plc	Services d'infogérance et intégration de systèmes	nd	(95)	(132)
Sprint	Services facturés	32	19	-
	Charges	(14)	-	-

nd : non disponible

(1) Global One est consolidé par intégration globale depuis le 1^{er} avril 2000.

21 - Engagements hors-bilan et risques

Engagements hors-bilan relatifs aux achats d'équipements de réseau et de terminaux

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, France Télécom conclut des contrats d'achats auprès des fabricants d'équipements de réseau et des contrats d'approvisionnement auprès de fournisseurs de terminaux et autres équipements. La Direction estime qu'il n'existe pas de risque significatif de perte sur ces contrats.

Engagements hors-bilan contractés dans le cadre de la construction et de l'exploitation de réseaux

Dans le cadre de l'attribution de licences, de contrats de concession ou d'acquisitions d'entreprises, France Télécom est soumis à des obligations en matière de couverture du réseau, qualité du trafic et tarifs, qui lui sont imposées par les autorités administratives ou de régulation. Dans certains cas, France Télécom est tenu de fournir des lettres de confort aux institutions financières qui se sont portées garantes auprès des autorités compétentes. La Direction estime que France Télécom a la capacité de remplir ces obligations.

Engagements hors-bilan relatifs aux locations

Contrats de location

France Télécom a pris en location des terrains, bâtiments, matériels, véhicules et d'autres biens. Ces contrats viendront à échéance à des dates diverses au cours des dix prochaines années.

La Direction estime que ces contrats seront renouvelés ou remplacés à leur terme par d'autres contrats dans le cadre des conditions normales d'exploitation.

La charge de loyer enregistrée au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2000 au titre des locations simples s'est élevée à 182 millions d'euros (contre 51 millions d'euros en 1999 et 42 millions d'euros en 1998).

Le tableau ci-dessous indique, au 31 décembre 2000, les loyers futurs minimaux pour les contrats de location non résiliables :

(en millions d'euros)	Crédit-bail	Locations simples
2001	62	248
2002	34	172
2003	20	160
2004	16	143
2005	52	122
2006 et au-delà	36	345
Total des loyers futurs minimaux	220	1 190
Moins : part des intérêts	(40)	
Valeur actuelle nette des engagements minimum	180	

“QTE Leases”

En 2000, lors d'opérations croisées de location avec des tiers distincts (*“QTE leases”*), France Télécom a donné puis repris en location certains de ses équipements de télécommunications. Les flux de loyers croisés et les éléments de rémunération de France Télécom ont été prépayés lors de la conclusion des contrats et pour cette raison, ne sont pas repris dans le tableau ci-dessus. Parmi les éléments de rémunération comptabilisés, la part rémunérant la garantie des obligations d'un tiers donnée par France Télécom est reconnue en résultat sur la durée de cette garantie. Dans le cadre de ces opérations, France Télécom estime que le risque de mise en jeu de sa garantie, qui s'élevait au 31 décembre 2000 à 1 282 millions de dollars, est négligeable.

“In substance defeasance” Orange

Dans le cadre de contrats de crédit bail conclus en 1995 et 1997, Orange plc a déposé des montants équivalents à la valeur actuelle de ses engagements locatifs auprès d'institutions financières britanniques afin de garantir des lettres de crédit émises par ces institutions aux bailleurs pour garantir ces engagements locatifs. Au 31 décembre 2000, ces dépôts représentaient 1 221 millions d'euros (1 192 millions d'euros en 1999 et 584 millions d'euros en 1998) ainsi que les intérêts y afférents, et serviront à régler les engagements locatifs d'Orange plc dans le cadre de ces baux. Ces opérations, qui s'assimilent en substance à un remboursement anticipé des engagements de crédit-bail, ont pour effet d'annuler simultanément le dépôt et l'engagement de crédit bail et ont donné lieu à un profit net, comptabilisé dans le bilan consolidé en produits constatés d'avance, qui sera rapporté de manière linéaire au compte de résultat sur la durée du bail. Ce produit s'entend net d'une provision destinée à couvrir les coûts futurs relatifs aux variations probables des taux d'intérêt ou des taux d'imposition telles qu'estimées par la Direction.

Pour cette raison, les loyers correspondant à ces contrats de crédit-bail ne figurent pas dans le tableau présenté ci-dessus.

Engagements hors bilan liés aux titres de participation et actions propres

CCIC

En juillet 2000, France Télécom a vendu 17,7 millions d'actions CCIC représentant le solde de sa participation pour un prix de 467 millions de dollars (voir note 8).

France Télécom restant contractuellement exposée au risque de variation des cours de bourse des titres cédés pour une durée ne pouvant excéder deux ans, la constatation du résultat de cession a été différée jusqu'au dénouement de cet engagement contractuel.

Opérations de NTL en Europe continentale

Dans le cadre de l'opération décrite à la note 8, France Télécom a conclu le 17 février 2000, avec des établissements financiers, un accord prévoyant que France Télécom peut exercer, contre paiement, une option d'achat sur la totalité des actions préférentielles détenues par les établissements financiers au prix d'acquisition initial, soit 1,1 milliard de dollars. Si cette option d'achat n'est pas exercée par France Télécom au terme d'une période de deux ans, les établissements financiers ont chacun la possibilité de céder la totalité de leurs actions préférentielles à France Télécom au prix d'acquisition initial.

MobilCom

France Télécom dispose d'une option d'achat sur 21,6 millions d'actions (33 % du capital de MobilCom) détenues par l'actionnaire fondateur de MobilCom, exerçable entre 2003 et 2006. Par ailleurs, l'actionnaire fondateur dispose d'une option de vente de ses actions à France Télécom qui peut être exercée dans certaines circonstances limitées (si France Télécom acquiert des titres la conduisant à détenir une participation supérieure à celle de l'actionnaire fondateur, ou si un désaccord majeur intervenait et que France Télécom n'acceptait pas la médiation proposée, ou si France Télécom ne respectait pas une clause significative de l'accord cadre de coopération entre France Télécom, MobilCom et l'actionnaire fondateur de MobilCom). Le prix d'exercice des options d'achat et de vente sera déterminé sur la base de rapports d'évaluation établis par des banques d'investissement reconnues au plan international.

Dans le cas où MobilCom ne serait pas en mesure de lancer ses activités UMTS sur la base de ses ressources financières propres et facilités de crédit existantes, et des financements supplémentaires qu'elle pourrait obtenir par elle-même, France Télécom serait tenue, pour tout montant nécessaire jusqu'au démarrage des activités UMTS, soit d'octroyer des prêts directement à MobilCom, soit de garantir des prêts octroyés par des tiers.

Wind

Le 11 octobre 2000, France Télécom a conclu un accord avec ENEL relatif à l'acquisition envisagée d'Infostrada et l'engagement de réaliser la fusion d'Infostrada avec Wind. Au terme de cet accord, France Télécom et ENEL procéderont à l'introduction en bourse de Wind dès que possible après la réalisation de la fusion envisagée entre Infostrada et Wind. France Télécom détient une option d'achat sur une partie des actions de Wind détenues par ENEL lui permettant d'augmenter sa participation à 32,5 % après la réalisation de la fusion. Cette option peut être exercée à tout moment entre le 25^e et le 30^e mois suivant la fusion, au cours de Bourse encadré dans une fourchette déterminée.

TP SA

Au terme de l'accord conclu avec le gouvernement polonais, le consortium conduit par France Télécom détient une option d'achat lui permettant d'augmenter sa participation dans TP SA à hauteur de 10%, et a la possibilité d'acquérir une participation complémentaire à l'occasion d'une opération de marché à venir en 2001.

Actions propres

Actions France Télécom détenues par Deutsche Telekom
A tout moment entre le 1^{er} janvier 2002 et le 31 janvier 2003, France Télécom peut racheter 20 492 292 de ses propres actions détenues par Deutsche Telekom, représentant 1,8 % de son capital, à un prix déterminé sur la base du cours de bourse de l'action prévalant alors. Si France Télécom n'exerce pas cette option, Deutsche Telekom peut exercer une option de vente en exigeant de France Télécom qu'elle lui rachète ses actions à la date du 31 janvier 2003 aux mêmes conditions.

Actions France Télécom détenues par Vodafone

Comme décrit dans la note 3, France Télécom s'est engagée à racheter la totalité des 113,85 millions d'actions France Télécom détenues par Vodafone dans le cadre de l'acquisition d'Orange plc pour un prix minimum d'environ 11,63 milliards d'euros.

Litiges

Dans le cours normal de ses activités, France Télécom est impliquée dans un certain nombre de procédures légales, arbitrales et administratives, comprenant des actions intentées par des concurrents devant le Conseil de la concurrence ou la Commission européenne qui allèguent un abus de position dominante ou un comportement anti-concurrentiel.

Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Dans ce dernier cas, le montant provisionné correspond au montant le plus bas de l'estimation de la fourchette.

France Télécom estime avoir des arguments solides pour assurer sa défense. Bien que l'issue de ces litiges ne puisse être déterminée de manière certaine, France Télécom pense qu'ils n'auront pas d'effet défavorable significatif sur ses résultats opérationnels ou sa situation financière consolidés.

Garanties

Dans le cadre de ses activités courantes, le Groupe accorde certaines garanties dont les plus significatives au 31 décembre 2000 sont les suivantes :

- des lettres de confort émises par France Télécom respectivement en juillet 1997 et janvier 1998 au profit d'établissements financiers, garantissant à hauteur de 17% les facilités de crédit d'un montant de 253 millions d'euros octroyées par ces établissements à TPS SNC ;
- les titres de participation des sociétés FTML (Liban), Globtel (Slovaquie), Mobilrom (Roumanie) et Optimus (Portugal) ont été nantis en faveur d'établissements financiers prêteurs en couverture d'emprunts bancaires contractés par ces sociétés, à hauteur respectivement de 13 millions d'euros, 233 millions d'euros, 103 millions d'euros et 48 millions d'euros ;
- les actifs de Mobistar (Belgique) ont été nantis pour 451 millions d'euros en couverture d'un emprunt bancaire ;
- par ailleurs, dans le cadre du financement de l'acquisition des licences mobiles accordées à ses filiales, Telecom Argentina a fourni des garanties à divers organismes pour un montant total de 198 millions de dollars (214 millions d'euros).

Autres engagements

Equant

Le 20 novembre 2000, France Télécom a annoncé la conclusion d'un accord visant au regroupement des activités de Global One avec celles d'Equant d'ici la mi-2001. Cette opération fera de France Télécom l'actionnaire majoritaire d'Equant avec une participation de 54,3 % après la réalisation concomitante des opérations suivantes :

- France Télécom apportera Global One (hormis certaines activités spécifiques qui seront rapatriées chez France Télécom) ainsi qu'un prêt de 300 millions de dollars consenti à Global One, en échange de 80,6 millions d'actions nouvelles Equant ;

- France Télécom procédera à l'acquisition de la participation de 34% de la fondation SITA dans Equant, soit 67,9 millions d'actions Equant. La fondation SITA sera rémunérée en actions France Télécom existantes, sur la base d'un rapport d'échange de 2,2 actions Equant pour une action France Télécom. Sur la base d'un cours moyen de bourse calculé pendant la période de 30 jours précédant le 20 novembre 2000, soit 112,4 euros par action, le prix offert à la fondation SITA représente 51,1 euros par action, soit un prix total de 3,5 milliards d'euros ;

- France Télécom souscrira à une augmentation de capital en numéraire d'Equant pour 1 milliard de dollars, sous la forme d'actions préférentielles à dividende prioritaire nouvellement émises. Ces actions préférentielles sont convertibles en 10 millions d'actions ordinaires nouvelles, à un prix de 100 dollars par action, cinq ans après la réalisation de l'opération ;

- France Télécom émettra au profit des actionnaires d'Equant autres que la fondation SITA un certificat de valeur garantie (CVG) par action Equant. Chaque CVG donne à son porteur le droit de recevoir un paiement en numéraire à la date du troisième anniversaire de la réalisation de l'accord, représentant la différence (si elle est négative) entre le cours moyen de l'action Equant pendant une période définie et 60 euros, dans la limite de 15 euros ;

- Les services de réseaux Equant/Global One seront mis à disposition de la communauté des transporteurs aériens sur la base d'un accord de partenariat stratégique à long terme avec la fondation SITA.

Noos

En août 2000, France Télécom a conclu un accord avec Suez Lyonnaise des Eaux, l'actionnaire majoritaire de Noos pour (i) apporter le réseau câblé de France Télécom à Noos en échange d'une augmentation de sa participation dans Noos qui atteindrait ainsi 49,9 % et (ii) pour ensuite vendre la participation de France Télécom dans Noos à NTL Incorporated et Morgan Stanley Dean Witter Private Equity. L'opération n'est pas réalisée au 31 décembre 2000 et les parties sont en discussion sur les meilleurs moyens de la conclure.

Indice Multimedia

Le 18 décembre 2000, Wanadoo a convenu d'acquérir l'ensemble du capital d'Indice Multimedia, le deuxième opérateur d'annuaires en Espagne. Le prix final retenu pour cette transaction s'élève à 313 millions d'euros. Les termes de l'accord prévoient que Wanadoo émettra 20,3 millions d'actions nouvelles pour un montant de 190,4 millions d'euros et paiera 80 millions d'euros en numéraire pour 86,71 % du capital d'Indice Multimedia. Le solde de l'acquisition sera réglé au travers d'options accordées, d'une part, aux employés, et

dans ce cas en numéraire à la date d'exercice de l'option, et, d'autre part, à certains actionnaires, et dans ce cas en numéraire et actions Wanadoo à la date d'exercice de ces options.

22 - Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Freemove

Dans le cadre d'une offre d'échange évaluée à 2,4 milliards d'euros portant sur la totalité du capital de Freemove, Wanadoo avait déjà acquis, début mars 2001, environ 97 % du capital de ce principal fournisseur de services Internet au Royaume-Uni.

KPN Orange

En février 2001, France Télécom a vendu sa participation de 50 % dans KPN Orange (Belgique) à KPN Mobile pour un montant net, payable en numéraire, de 500 millions d'euros.

KPN Orange ayant été évaluée à sa juste valeur lors de l'affectation du prix d'acquisition d'Orange plc, cette opération sera sans incidence sur le résultat de France Télécom.

Sprint FON

Le 20 février 2001, Sprint Corporation a annoncé avoir déposé une note d'opération auprès de la SEC concernant une offre publique portant sur 152 032 238 actions ordinaires Sprint FON. Toutes ces actions seront offertes par France Télécom et Deutsche Telekom. Les établissements garants de l'opération pourront acheter jusqu'à 22 804 837 actions supplémentaires auprès des vendeurs. Si cette option est exercée en totalité, Deutsche Telekom et France Télécom ne détiendront plus d'actions ordinaires Sprint FON à l'issue de l'offre. Au 31 décembre 2000, France Télécom détient 87,3 millions d'actions Sprint FON, soit environ 9,9 % du capital de Sprint FON.

Sema Group plc

Le 12 février 2001, Schlumberger et Sema Group plc ont annoncé qu'ils avaient conclu un accord sur une offre publique d'achat approuvée par Sema Group plc et portant sur toutes les actions Sema Group plc émises ou à émettre. Schlumberger a reçu de France Télécom l'engagement ferme d'apporter à l'offre sa participation dans Sema Group plc, qui porte sur environ 16,9 % des actions Sema Group plc en circulation. L'engagement de France Télécom deviendra caduque, en cas d'offre concurrente effectuée à un prix supérieur à 600 pences par action Sema Group plc, avant la fin de la journée suivant le dix-septième jour après le dépôt de la note d'opération.

Licence UMTS en France

Le 31 janvier 2001, France Télécom via sa filiale Orange SA s'est portée candidate à l'attribution des licences UMTS en France. Le prix de la licence a été fixé à 32,5 milliards de francs (4 955 millions d'euros) payable de manière échelonnée sur 15 ans. L'ART rendra sa décision publique avant le 31 mai 2001.

Introduction en Bourse d'Orange SA

En février 2001, France Télécom a vendu 636 millions d'actions Orange SA représentant environ 13 % des actions existantes et des droits de vote, sous forme d'une offre publique destinée aux particuliers, aux investisseurs institutionnels et aux salariés.

Le produit net issu de ces offres s'est élevé à environ 6,1 milliards d'euros. Depuis le 13 février 2001, les actions d'Orange SA sont cotées au Premier Marché d'Euronext Paris et au London Stock Exchange.

Suite à cette introduction et aux accords signés avec E.On pour l'acquisition de 42,5 % d'Orange Communications SA, E.On a reçu 102,7 millions d'actions existantes Orange SA, représentant environ 2,1 % de son capital.

Emission d'obligations à option d'échange en actions Orange SA

Concomitamment à la vente d'actions Orange SA, France Télécom a émis un emprunt obligataire échangeable d'un montant de 3,1 milliards d'euros. Les obligations d'un nominal de 12,70 euros portent intérêt au taux de 2,5% par an, le premier paiement intervenant le 16 février 2002 et le dernier le 16 février 2003.

À tout moment après l'émission de l'emprunt, ces obligations sont remboursables, sur option du porteur, par échange avec des actions existantes d'Orange SA, sur la base d'un rapport d'échange initial d'une action pour une obligation, sous réserve d'ajustements liés à la survenance de certains événements et sous réserve, en outre, du droit de France Télécom de choisir un remboursement en espèces en lieu et place de la remise des actions Orange SA.

Emission d'un emprunt obligataire international

Le 14 mars 2001, France Télécom a annoncé l'émission d'un emprunt obligataire international d'un montant de 17,6 milliards d'euros équivalent. Cet emprunt, destiné notamment à refinancer la dette existante, est composé de 7 tranches, dont 4 tranches en US dollar pour un montant total de 9 milliards de dollars, 2 tranches en euro pour un montant total de 7 milliards d'euros et une tranche en livre sterling pour un montant de 600 millions de livres sterling. Les échéances sont comprises entre 2 et 30 ans.

23 - Rémunération des dirigeants

Le montant global des rémunérations allouées aux administrateurs et membres du Comité Exécutif de France Télécom SA s'est élevé à environ 4 millions d'euros en 2000.

Les administrateurs de France Télécom ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur mandat, seules les dépenses liées à leur participation aux conseils leur étant remboursées.

24 - Périmètre de consolidation au 31 décembre 2000

Les principales variations du périmètre de consolidation intervenues en 2000 sont décrites dans les notes 3 et 7.

France Télécom SA Maison-mère

Segment Orange

Sociétés consolidées par intégration globale

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
Orange SA	100,00	100,00	France
FT Participations Belgium	100,00	100,00	Belgique
MCS	50,71	100,00	Belgique
Mobistar	50,71	50,71	Belgique
Vista	51,00	51,00	Botswana
Société Camerounaise de Mobiles	100,00	100,00	Cameroun
Rapid Link	67,00	67,00	Chine
Société Ivoirienne de Mobiles	85,00	85,00	Côte d'Ivoire
Mobilix	53,58	100,00	Danemark
Mobilix Holding	53,58	53,58	Danemark
Wirefree Services Denmark	100,00	100,00	Danemark
OrangeWorld, Inc.	100,00	100,00	Etats-Unis
Wildfire Communications, Inc.	100,00	100,00	Etats-Unis
France Caraïbes Mobiles	100,00	100,00	France
FT Mobiles Clients	100,00	100,00	France
FT Mobiles Distribution	100,00	100,00	France
FT Mobiles la Réunion	100,00	100,00	France
FT Mobiles SA	100,00	100,00	France
FT Mobiles Services	100,00	100,00	France
Hutchison Télécommunications France	100,00	100,00	France
Rapp 6	100,00	100,00	France
Télémate	100,00	100,00	France

Telsea	51,00	51,00	Ile Maurice
SMM	33,61	65,90	Madagascar
Dutchtone	100,00	100,00	Pays-Bas
Dutchtone Multimédia	100,00	100,00	Pays-Bas
Transmisiones y Proyecciones	86,00	86,00	République Dominicaine
MobilRom	67,81	67,81	Roumanie
Orange plc	100,00	100,00	Royaume-Uni
Ananova	100,00	100,00	Royaume-Uni
Orange Holdings Ltd et ses filiales	100,00	100,00	Royaume-Uni
Orange Holdings (UK) Ltd et ses filiales	100,00	100,00	Royaume-Uni
Orange Overseas Holdings n°2 Ltd et ses filiales	100,00	100,00	Royaume-Uni
Globtel	64,00	64,00	Slovaquie
Orange Communications SA	85,00	85,00	Suisse

Sociétés consolidées par intégration proportionnelle

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
Darty France Télécom	50,00	50,00	France
Fidecall	50,00	50,00	France

Sociétés mises en équivalence

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
MobilCom AG	28,53	28,53	Allemagne
NewsTakes	25,00	25,00	Etats-Unis
Wind	43,37	43,37	Italie
Book2Eat	32,31	32,31	Royaume-Uni
Bangkok Inter Teletech Company (BITCO)	34,00	34,00	Thaïlande

Segment Wanadoo

Sociétés consolidées par intégration globale

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
Wanadoo SA	88,64	88,64	France
Wanadoo Belgique	88,64	100,00	Belgique
Wanadoo International	88,64	100,00	Belgique
Pages Jaunes do Brasil	88,64	100,00	Brésil
Telelistas	88,64	100,00	Brésil
Activos Mass Market	88,64	100,00	Espagne
Wanadoo España	88,64	100,00	Espagne
Alapage.com	88,64	100,00	France
FIT Production	88,64	100,00	France
FT Multimédia Jeux	88,63	99,98	France

FT Multimédia Services	88,64	100,00	France
Kompass France	88,63	99,99	France
La Générale du Livre	88,64	100,00	France
Lalibrairie.com	88,64	100,00	France
MAPPY	88,63	99,99	France
Marcopoly	88,64	100,00	France
Mediatel	88,64	99,99	France
Nordnet	88,64	100,00	France
Pages Jaunes	88,64	100,00	France
Sous la lampe	88,64	100,00	France
Wanadoo Audiovisuel	88,64	100,00	France
Wanadoo Câble Interactive	88,64	100,00	France
Wanadoo Editions	56,50	63,74	France
Wanadoo Interactive	88,64	100,00	France
Wanadoo Services Pro	88,43	99,76	France
Maroc Connect	79,78	90,00	Maroc
Euronet Internet	88,64	100,00	Pays-Bas

Sociétés mises en équivalence

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
Eurodirectory	44,32	50,00	France

Segment Services fixes, voix et données en France

Sociétés consolidées par intégration globale

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
Atrium 3	100,00	100,00	France
Cit Com	99,97	99,97	France
CNTP	99,98	99,99	France
Cogecom	100,00	100,00	France
Cognac Jay Image	100,00	100,00	France
CV2F	100,00	100,00	France
CVF	86,00	86,00	France
Expertel Consulting	100,00	100,00	France
Expertel FM	100,00	100,00	France
France 102 Studio	100,00	100,00	France
France Télévision Entreprise	65,84	65,84	France
France Telecom EGT	100,00	100,00	France
FT Câble	100,00	100,00	France
FT Câble Angers	100,00	100,00	France
FT Câble Atlantique	100,00	100,00	France
FT Câble Avignon	100,00	100,00	France
FT Câble Bassin Parisien	100,00	100,00	France
FT Câble Bordeaux	100,00	100,00	France
FT Câble Côte d'Opale	100,00	100,00	France

FT Câble Drôme	100,00	100,00	France
FT Câble Lille	100,00	100,00	France
FT Câble Lorraine	100,00	100,00	France
FT Câble Marseille	100,00	100,00	France
FT Câble Montpellier	100,00	100,00	France
FT Câble Région	100,00	100,00	France
FT Câble Rennes	100,00	100,00	France
FT Câble Rouen	99,99	99,99	France
FT Câble SIRCA	100,00	100,00	France
FT Câble Tours	99,69	99,69	France
FT e-business	100,00	100,00	France
FT Immo	100,00	100,00	France
FT Immo Holding	100,00	100,00	France
FT Immo Investissement	100,00	100,00	France
FT Marine	100,00	100,00	France
FT Mobiles Services Holding	100,00	100,00	France
FT Multimédia 2	100,00	100,00	France
FT Reportages	100,00	100,00	France
FT Technologie SA	100,00	100,00	France
FT Terminaux	100,00	100,00	France
FT Transmissions Audiovisuelles	100,00	100,00	France
GIE Innovacom	92,49	100,00	France
Immobilière FT	100,00	100,00	France
Immobilière ISIS	100,00	100,00	France
Innovacom SA	100,00	100,00	France
Innovacom I	100,00	100,00	France
Intelmatique	100,00	100,00	France
Interpac	100,00	100,00	France
Montenay Video	100,00	100,00	France
Rapp 10	100,00	100,00	France
Régie T France	100,00	100,00	France
Resocom Services	100,00	100,00	France
Seitem	100,00	100,00	France
Setib	99,99	99,99	France
SFET	100,00	100,00	France
Sofratev	100,00	100,00	France
Stellat	100,00	100,00	France
TDF Câble Cenod	100,00	100,00	France
TDF Câble Est	100,00	100,00	France
TDF Vidéo Service	100,00	100,00	France
TéléDiffusion de France (TDF)	100,00	100,00	France
Telinvest et ses filiales	100,00	100,00	France
Transpac	100,00	100,00	France
Viaccos	100,00	100,00	France

Visual TV	100,00	100,00	France
Voltaire Image	100,00	100,00	France

Sociétés mises en équivalence

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
FT1CI	49,00	49,00	France
Technocom	49,91	49,91	France
Télévision Par Satellite (SNC)	16,46	25,00	France

Segment Services fixes, voix et données hors de France

Sociétés consolidées par intégration globale

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
FT Deutschland GmbH	100,00	100,00	Allemagne
Financiera S.A.	100,00	100,00	Argentine
Sofrecom Consultora	100,00	100,00	Argentine
Atlas Télécommunications SA	100,00	100,00	Belgique
Easy Link	67,00	67,00	Chine
CI-Telcom	45,90	51,00	Côte d'Ivoire
FCR Côte d'Ivoire	90,00	90,00	Côte d'Ivoire
FT Participations Danemark bis	100,00	100,00	Danemark
Menatel	44,00	44,00	Égypte
Catalana	51,75	75,00	Espagne
Etrali Espagne	100,00	100,00	Espagne
Madrid Films	100,00	100,00	Espagne
Médialatina	100,00	100,00	Espagne
Uni2	69,00	69,00	Espagne
Estel	51,00	51,00	Etats-Unis
Etrali North America	100,00	100,00	Etats-Unis
FCR America	100,00	100,00	Etats-Unis
FT Participations US	100,00	100,00	Etats-Unis
Globecast N.A	100,00	100,00	Etats-Unis
Etrali International	100,00	100,00	France
Etrali SA	100,00	100,00	France
France Câbles et Radio	100,00	100,00	France
FT/FCR Sénégal	100,00	100,00	France
FT Développement International	100,00	100,00	France
FTFI	100,00	100,00	France
FT Mobiles International	100,00	100,00	France
FT Publiphonie International	100,00	100,00	France
Seitem 2	100,00	100,00	France
Silex	100,00	100,00	France
Sofrecom	100,00	100,00	France
TDF International	100,00	100,00	France
Etrali HK	100,00	100,00	Hong Kong

Etrali SRL	100,00	100,00	Italie
Etrali KK	100,00	100,00	Japon
JIT CO	88,00	88,00	Jordanie
FTM Liban	67,00	67,00	Liban
FCR de Mexico	100,00	100,00	Mexique
Régie T Mexico	75,00	75,00	Mexique
Voxtel	53,64	54,90	Moldavie
Casema	86,00	100,00	Pays-Bas
DFI	100,00	100,00	Pays-Bas
Dutchtone Group BV	86,00	100,00	Pays-Bas
FT Participations Nederland	100,00	100,00	Pays-Bas
Global One	100,00	100,00	Pays-Bas
Mobinvest	90,00	90,00	Belgique
Newsforce & ses filiales	100,00	100,00	Pays-Bas
TFN	100,00	100,00	Pays-Bas
PSN	100,00	100,00	Pologne
TOUT	100,00	100,00	Pologne
DTFT	100,00	100,00	Royaume-Uni
Etrali UK	100,00	100,00	Royaume-Uni
FT Participations UK	100,00	100,00	Royaume-Uni
Globecast N.E	100,00	100,00	Royaume-Uni
CTE	26,01	51,00	Salvador
CTE Telecom personal	26,01	100,00	Salvador
Publicom	26,04	51,00	Salvador
Publitel	26,01	100,00	Salvador
Télécom ODA	51,06	100,00	Salvador
Sonatel	42,33	100,00	Sénégal
Sonatel Mobiles	42,33	100,00	Sénégal
Etrali Singapore PTE	100,00	100,00	Singapour
Etrali Suisse	100,00	100,00	Suisse
FCR Vietnam PTE Ltd	74,00	74,00	Vietnam

Sociétés consolidées par intégration proportionnelle

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
DT-FT Italian Holding GmbH	50,00	50,00	Allemagne
Nortel Inversora	25,52	50,00	Argentine
Telecom Argentina	13,97	50,00	Argentine
Tesam Argentina	51,00	51,00	Argentine
Tesam Chili	51,00	51,00	Chili
Etsam Colombie	40,43	51,00	Colombie
Tesam Colombie	41,36	51,00	Colombie
ECMS	23,52	46,10	Egypte
MMEA	23,52	46,10	Egypte
MobiNil	46,10	46,10	Egypte
Tesam SAS	51,00	51,00	France
Mobilecom	35,20	40,00	Jordanie
JTC	35,20	40,00	Jordanie
Tesam Maroc	33,15	51,00	Maroc
Tesam Peru	51,00	51,00	Pérou
Metroholdings	50,00	50,00	Royaume-Uni
Tesam Turk	26,01	51,00	Turquie
Tesam Venezuela	51,00	51,00	Venezuela

Sociétés mises en équivalence

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
Intelig	25,00	25,00	Brésil
Axion	40,00	40,00	Espagne
Pramindo Ikat	40,00	40,00	Indonésie
PTK	34,00	34,00	Pologne
TP SA	25,00	25,00	Pologne
Novis	43,33	43,33	Portugal

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2000

En exécution de la mission qui nous a été confiée par arrêté interministériel, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société France Télécom relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2000, établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés, établis conformément aux règles et principes comptables applicables en France sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe des comptes consolidés qui décrit les changements de méthodes comptables et les changements de présentation du compte de résultats consolidés.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 22 mars 2001

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit
Gabriel GALET

SALUSTRO REYDEL
Edouard SALUSTRO Jean-Michel CHARPENTIER

www.francetelecom.com